



# Schéma départemental des services aux familles et d'animation de la vie sociale

*CAF DES YVELINES - SCIENCES  
PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE*

Bilan et étude du schéma au regard des besoins du territoire

Réalisé par les étudiant.e.s du Master 2 Métiers du politique et de l'action publique territoriale : Annie Catheline, Meïssa Sajide, Adrien Colleau

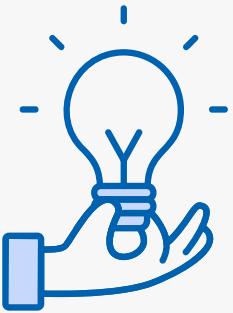
Sous la direction de Florence Brunet, responsable d'études au sein du cabinet  
Fors-Recherche Sociale





# Sommaire

Introduction.....	P3
Diagnostic territorial.....	P9
Petite enfance.....	P38
Parentalité.....	P58
Enfance-jeunesse.....	P71
Animation de la vie sociale.....	P99
Accès aux droits et à l'inclusion numérique.....	P108
Conclusion.....	P123
Annexe.....	P124



# Introduction

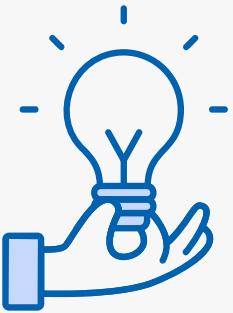
## **Présentation du schéma départemental des services aux familles et d'animation de la vie sociale de la CAF des Yvelines :**

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) est un document stratégique mis en place en 2013 dans le cadre de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité. Il est réalisé par l'ensemble des Caisses d'allocations familiales (CAF) départementales et réunit un ensemble de partenaires impliqués sur les questions abordées par le schéma. Celui-ci repose sur une dynamique partenariale forte ainsi que sur un diagnostic partagé du territoire et des objectifs communs pour répondre aux enjeux du territoire.

Peu à peu, il s'est généralisé à l'échelle nationale et c'est en 2016 que le département des Yvelines a signé son premier schéma pour une durée de 4 ans. Celui-ci avait comme principaux objectifs l'amélioration de la réponse aux besoins territoriaux en matière d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité ainsi que la réduction des inégalités territoriales d'accès à ces services. Initialement centré sur les problématiques des modes d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité, le SDSF peut librement être élargi à des thématiques plus vastes, notamment aux actions relatives à l'enfance, à la jeunesse et à l'animation de la vie sociale. C'est ce qu'a souhaité faire la CAF des Yvelines lors du renouvellement de son premier SDSF en y incluant les problématiques liées à la jeunesse, à l'animation de la vie sociale, à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Ainsi, le SDSF a étendu son périmètre pour devenir en 2021-2023 le Schéma Départemental des Services aux Familles et d'Animation de la Vie Sociale (SDSF-AVS). A ce titre, il convient de rappeler que l'animation de la vie sociale était déjà régie dans les Yvelines par son propre schéma (Schéma départemental d'animation de la vie sociale) entre 2016 et 2019.

Arrivant à échéance en 2023, la deuxième édition du schéma a été prolongée jusqu'en 2026. Un processus d'évaluation a donc été initié pour en faire le bilan et pour actualiser le diagnostic territorial de l'offre et des besoins existants sur le territoire des Yvelines. Ce diagnostic doit permettre d'avoir une vision partagée des besoins des habitantes et habitants du département et ainsi, identifier des pistes d'actions à mener dans le prochain schéma.



# Introduction

## Gouvernance du schéma :

Sous la direction du préfet à l'égalité des chances des Yvelines, le SDSF-AVS réunit une multitude d'acteurs agissant dans le domaine des 5 thématiques du schéma :

### **Les 5 thématiques du SDSF-AVS :**

- Petite enfance
- Parentalité
- Enfance-jeunesse
- Animation de la vie sociale
- Accès aux droits et à l'inclusion numérique

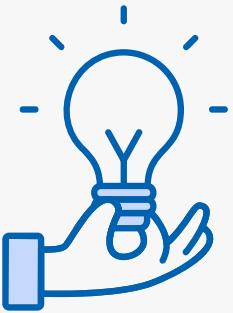
Une partie de ces acteurs est engagée en tant que signataire du schéma : l'État (représenté par la Préfecture), le Conseil Départemental, la CAF, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Fédération des centres sociaux des Yvelines et l'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF).

Par ailleurs, de nombreux partenaires non signataires s'investissent dans ce schéma, notamment en mettant en place des actions dans le cadre du SDSF-AVS ou en participant aux échanges organisés. Chacune des 5 thématiques inscrites dans le SDSF-AVS se décline en différents axes et objectifs auxquels sont associés des dispositifs et des indicateurs concrets.

En tant que secrétaire du schéma, la CAF le coordonne et l'anime. Elle organise à ce titre le comité départemental des services aux familles et d'animation de la vie sociale (CDSF-AVS) qui réunit une fois par an l'ensemble des partenaires du schéma. Ce temps d'échange annuel permet de suivre les évolutions et avancées réalisées dans chaque thématique ainsi que d'échanger autour des orientations et actions à mettre en œuvre. Ainsi, il valide les orientations et la feuille de route du schéma.

Par ailleurs, pour assurer la vie du SDSF-AVS, 5 comités opérationnels (COMOP) ont été mis en place. Ils ont pour mission de veiller à la mise en œuvre des actions du schéma ainsi que de coordonner les partenaires et leurs actions. Ils se réunissent à minima deux fois par an et constituent ainsi des instances d'échange et d'interconnaissance notables pour les partenaires.

Trois des cinq comités opérationnels sont pilotés par la CAF (Petite enfance, parentalité et animation de la vie sociale) tandis que les deux autres bénéficient d'un copilotage. Ainsi, le COMOP enfance-jeunesse est géré par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et par le Conseil Départemental tandis que le COMOP accès aux droits et à l'inclusion numérique est géré par la Préfecture et le Conseil Départemental. Les pilotes ou copilotes de chaque comité ont pour rôle d'animer la dynamique partenariale propre à leur thématique et d'en coordonner les acteurs.

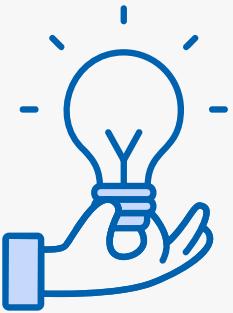


# Introduction

## Gouvernance du schéma :

De plus, à ces 5 comités opérationnels s'est ajoutée, en 2023, une instance de contrôle commun, née dans un contexte de crise autour de l'accueil des jeunes enfants. Cette nouvelle instance vise à améliorer le contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) en coordonnant les acteurs impliqués sur les procédures de contrôle et de sanction. Elle a notamment permis de renforcer les missions de contrôle déjà réalisées par le Département (représenté par sa direction santé et la protection maternelle et infantile) grâce à la participation des équipes de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), de la CAF, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de l'association des élus petite enfance, de la Préfecture et de la Direction Départementale de la Protection des Populations. Elle est également ouverte à d'autres acteurs (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, Union des maires, Service Départemental d'Incendies et des Secours des Yvelines).

Nombre de COMOP réalisés	Petite enfance	Parentalité	Enfance jeunesse	Animation de la vie sociale	Accès aux droits et inclusion numérique	Instance de contrôle commun
2024	4	3	2	3	1	3



# Introduction

## Réalisation du diagnostic territorial :

Comme mentionné précédemment, dans le cadre du renouvellement du SDSF-AVS, la CAF des Yvelines a souhaité établir un diagnostic étayé du territoire départemental permettant d'identifier au mieux les besoins de la population.

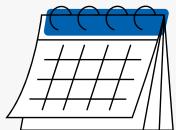
A ce titre, il convient de rappeler que depuis début 2025, le suivi et la mise en œuvre du SDSF-AVS reposent sur une liste d'indicateurs communs définie par arrêté ministériel ce qui a notamment pour but d'en faciliter l'évaluation.

Pour réaliser ce diagnostic, la CAF a fait appel aux étudiants du master 2 Métiers du Politique et de l'Action Publique Territoriale (MPAPT) de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et de l'université Paris Saclay. Ce travail est ainsi réalisé dans le cadre de projets collectifs par trois étudiants du master et sous la direction de Florence Brunet, responsable d'études au sein du cabinet FORS-Recherche Sociale. Commencé en octobre 2024, celui-ci a été réalisé sur une durée de cinq mois avec un rendu fixé le 25 février 2025.

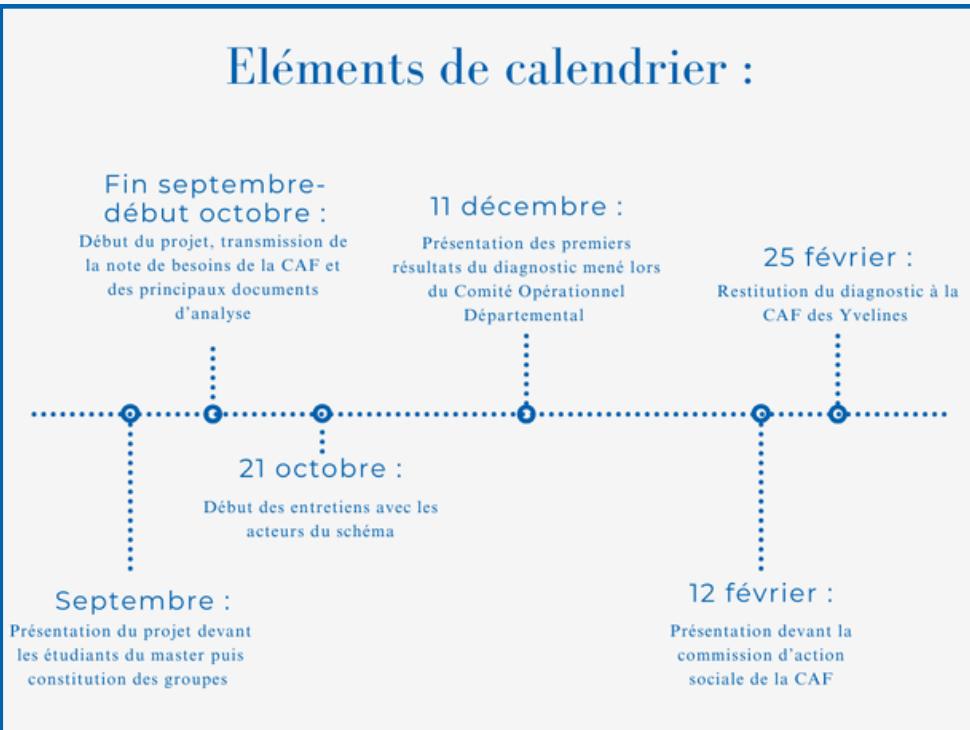
Les objectifs fixés par la note de demande de la CAF étaient les suivants :

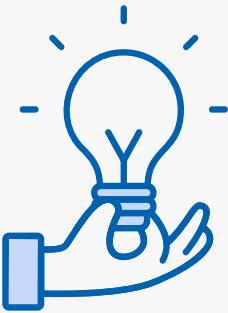
- Élaborer un portrait de la population et du territoire yvelinois
- Analyser les besoins et en identifier des nouveaux
- Proposer des orientations pour le renouvellement du SDSF-AVS

## Méthodologie suivie :



### Eléments de calendrier :





# Introduction

## Axes du diagnostic :

Deux axes principaux ont constitué la mise en oeuvre de notre diagnostic auprès de la CAF :

- Une analyse des données et de la documentation disponible relative au SDSF-AVS
- Un volet qualitatif consistant en des entretiens menés avec les partenaires du schéma
  - Analyse des données et de la documentation disponibles :

Le travail d'analyse et de diagnostic du SDSF-AVS des Yvelines s'est en partie basé sur la recherche et la lecture d'un ensemble de sources relatives au SDSF-AVS.

Dans un premier temps, un travail d'assimilation des caractéristiques du schéma a été mené afin de mieux connaître son organisation, sa gouvernance, ses objectifs et les actions mises en œuvre. Pour ce faire, nous avons pu nous référer à un ensemble de documents transmis par la CAF des Yvelines dont notamment le dernier SDSF-AVS, ses bilans annuels ou encore la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée en 2023 entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). La lecture des indicateurs relatifs au SDSF définis par arrêté ministériel nous a également permis d'identifier les principaux éléments à mesurer dans le cadre du diagnostic à réaliser, notamment dans les domaines de la petite enfance et de la parentalité.

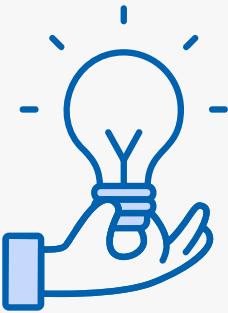
Par la suite, au gré des entretiens réalisés et de l'avancée du travail, des données complémentaires ont été obtenues auprès des acteurs, notamment afin d'objectiver les propos recueillis.

Nous nous sommes également appuyés sur diverses sources de données disponibles en ligne en recherchant des indicateurs entrant en relation avec les thématiques et les enjeux mis en avant par le SDSF-AVS.

Ainsi, en plus des données issues des documents transmis par les partenaires du schéma, les statistiques présentées par ce diagnostic sont issues de différentes bases de données dont voici les principales :

- INSEE
- CAF Data
- DoCaf
- Observatoire des Territoires
- Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)
- Système d'Information Géographique de la politique de la ville
- Différents ministères (ministère des sports, éducation nationale)
- France Travail
- Académie de Versailles

Toutefois, il convient de rappeler qu'un certain nombre de ces données, en particulier les statistiques démographiques, datent de 2021. Cela peut constituer un biais important à prendre en compte puisque de nombreuses évolutions peuvent avoir eu lieu entre-temps. Ainsi, même si les informations avancées dans ce diagnostic reflètent la réalité du territoire, il convient de les examiner avec un certain recul et au regard des éventuelles transformations plus récentes du département.



# Introduction

## Axes du diagnostic :

- Volet qualitatif :

En parallèle de l'analyse des données obtenues, un travail d'étude qualitative a été mené auprès des partenaires du SDSF-AVS.

En premier lieu, nous avons assisté à un comité opérationnel (COMOP) sur la thématique “parentalité” organisé le 11 octobre 2024. Celui-ci nous a permis d’observer le fonctionnement de cette instance et de découvrir des exemples précis de dispositifs d’accompagnement des parents.

Le reste du volet qualitatif a principalement consisté en la réalisation d’une trentaine d’entretiens, à la fois avec des salariés de la CAF et des acteurs extérieurs, institutionnels ou non institutionnels.

Pour mener à bien ces échanges, une grille d’entretien a été réalisée avec l’aide de Florence Brunet, permettant de structurer notre discussion et d’adapter nos questions aux thématiques abordées.

Ainsi, ces entretiens nous ont permis d’obtenir des éléments de diagnostic (évolution du territoire et des besoins de la population), de questionner l’état actuel de l’offre de services disponible (dispositifs existants, répartition géographique,...), de faire le bilan des avancées du schéma et de sa gouvernance et enfin d’identifier des enjeux et des pistes d’actions pour le prochain schéma.

### Présentation lors du CDSF du 11 décembre 2024 :

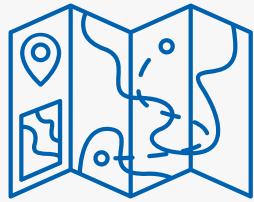
Le 11 décembre 2024 s'est tenu le comité départemental des services aux familles et d'animation de la vie sociale (CDSF-AVS) réunissant un grand nombre des partenaires du schéma. A cette occasion, nous avons pu présenter une première ébauche de notre diagnostic basée sur les informations obtenues lors des entretiens et l'analyse des données du territoire.

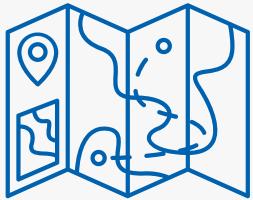
Ce temps de présentation a été suivi par 4 ateliers thématiques (Petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse et animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion numérique) réunissant les divers partenaires investis sur le sujet de chaque atelier. D'une durée d'environ 30 minutes, ceux-ci avaient pour objectif de discuter collectivement des éléments de diagnostic mis en avant et des enjeux identifiés pour le prochain schéma. Ils ont notamment permis d'identifier des pistes de réflexion restant à explorer mais aussi d'apporter l'expertise de certains partenaires. Ceux-ci ont ainsi eu l'occasion d'exprimer leur désaccord ou leur accord avec les conclusions apportées ainsi que d'orienter la suite de notre travail grâce à leurs suggestions.

Nous avons ainsi poursuivi notre travail en menant des recherches complémentaires et en continuant nos entretiens avec les acteurs que nous n'avions pas encore rencontrés.

Enfin, une présentation similaire a été organisée le 12 février 2025 devant la commission d'action sociale de la CAF.

# Diagnostic territorial





# Diagnostic territorial

Le travail mené dans le cadre du bilan du SDSF-AVS imposait d'abord d'établir un diagnostic territorial du département. Ce diagnostic, réalisé à partir de données issues de l'INSEE, de l'ANCT, de l'observatoire des territoires et des partenaires du SDSF-AVS, permet de mieux appréhender le territoire d'étude. Ces données s'étendent pour la plupart jusqu'en 2021, date de la dernière actualisation des données par l'INSEE. Elles sont donc relativement datées, mais permettent de constater certaines évolutions fortes sur le territoire yvelinois. Ce diagnostic devra donc être actualisé dans les années à venir, afin de confirmer ou d'infirmer les évolutions mentionnées ci-dessous. Enfin, ce diagnostic ne se penche pas sur l'ensemble des évolutions qui traversent le territoire yvelinois. En effet, le choix a été fait de se concentrer spécifiquement sur les thématiques qui intéressent les partenaires du SDSF-AVS dans la réalisation de leurs missions, comme la démographie ou la situation des ménages.

## I. Evolutions démographiques des Yvelines

### A. Une croissance dynamique par rapport à la Région

Le département des Yvelines compte, au 1er janvier 2025, 1 470 778 habitants, sur la base des chiffres du dernier recensement, effectué en 2022.

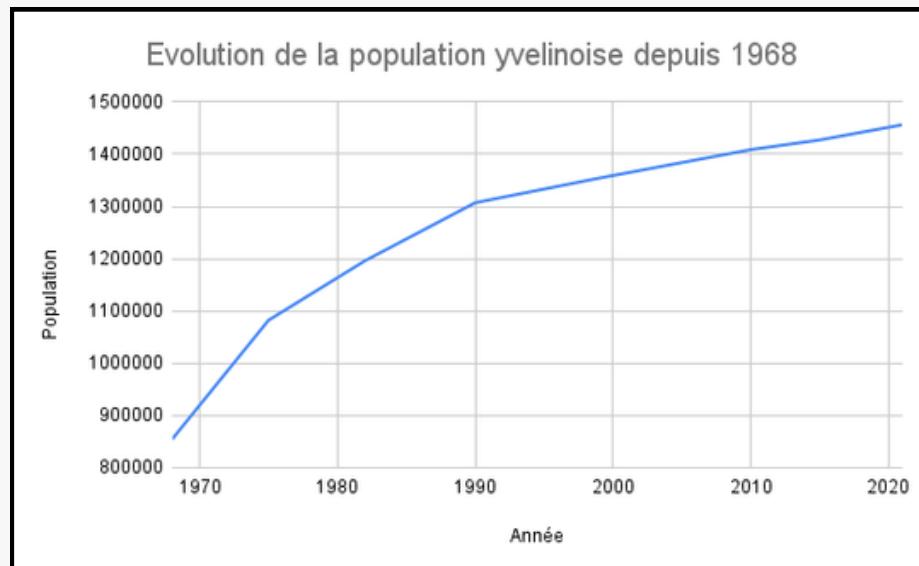
En 2016, année de la publication des chiffres du recensement précédent, le département comptait 1 431 808 habitants. La population yvelinoise continue donc de croître. C'est même, sur la période 2016-2022, le seul département d'Ile-de-France, avec les Hauts-de-Seine, dont la croissance démographique s'est accélérée par rapport à la période antérieure (2011-2016). Ainsi, la population yvelinoise s'est accrue de 0,45% sur la période 2016-2022, contre 0,26% entre 2011 et 2016.

Désormais, le département est le quatrième le plus peuplé d'Ile-de-France, derrière Paris (2 113 705 habitants), la Seine-Saint-Denis (1 681 725 habitants) et les Hauts-de-Seine (1 647 735 habitants). Au niveau national, le département des Yvelines est le neuvième département le plus peuplé, devant le Pas-de-Calais (1 460 184 habitants) et derrière la Loire-Atlantique (1 473 156 habitants).



# Diagnostic territorial

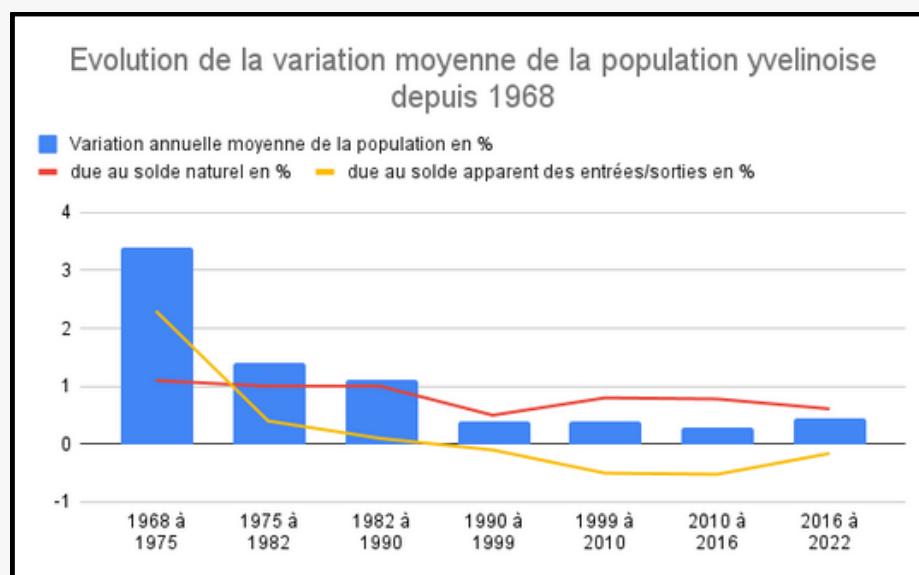
## B. Une croissance qui a tendance à ralentir



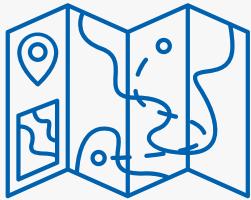
INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

La croissance démographique continue de la population yvelinoise doit être nuancée. En effet, depuis la période 1968-1975 et jusqu'à la période 2011-2016, la croissance annuelle de la population départementale était en baisse. Sur la première période, le taux de variation annuel moyen était de 3,4%, contre 0,3% sur la deuxième. Ainsi, sur une période de plus de 40 ans et jusqu'à la hausse récente, la population yvelinoise continuait de croître mais de moins en moins rapidement.

Ces variations de la population yvelinoise peuvent être expliquées par une analyse plus fine des indicateurs démographiques.

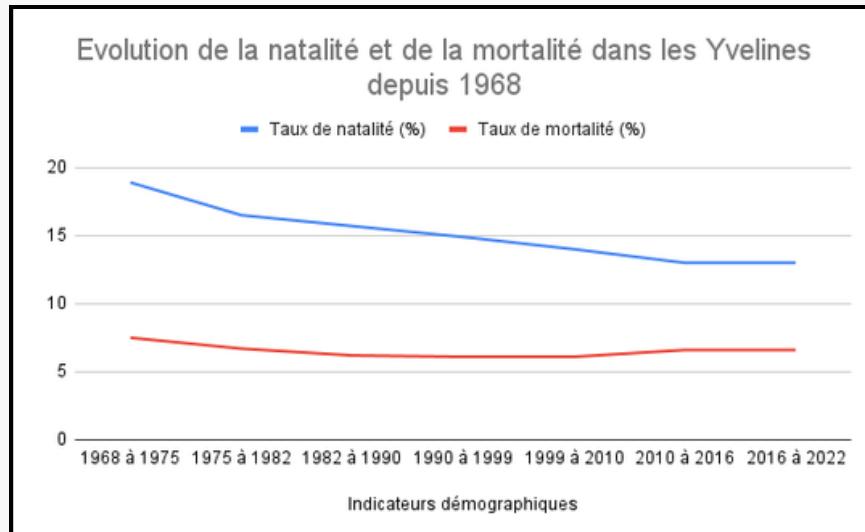


INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



# Diagnostic territorial

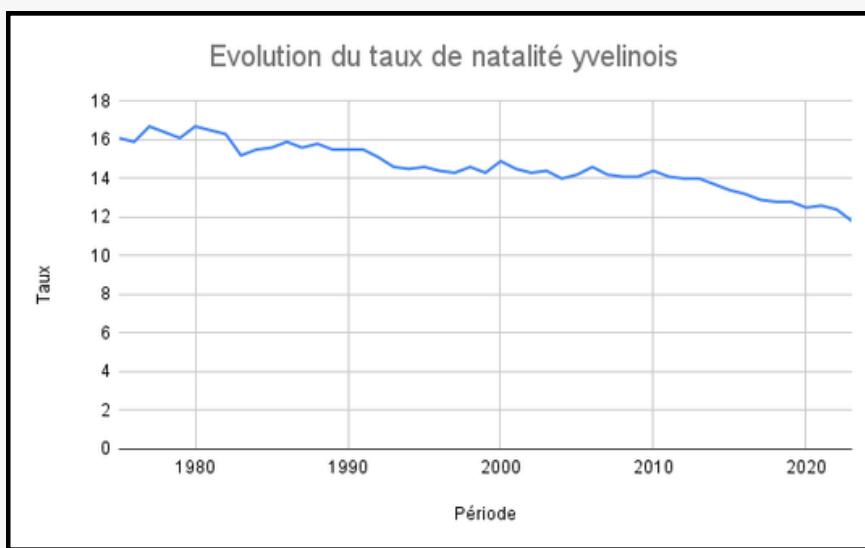
## 1. Solde naturel



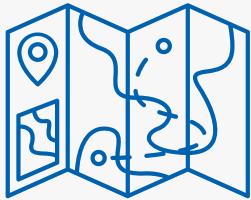
INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

D'abord, le solde naturel a connu depuis les années 1960 différentes évolutions dans le département. Ainsi, entre 1968 et 1999, il n'a cessé de diminuer, la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel passant de 1,1% à 0,5%, avant de connaître une hausse entre 1999 et 2010 (0,8%). Néanmoins, depuis 2010, la tendance est de nouveau à la baisse, la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel étant désormais de 0,6%.

Le solde naturel se calcule en prenant en compte le taux de natalité et le taux de mortalité de la population. En ce qui concerne ce dernier, il n'a que peu évolué sur la période 1968-2022. En effet, sur cette période, le taux de mortalité est passé de 7,5% à 6,6%. La mortalité est donc relativement plus faible chaque année dans les Yvelines, et pèse moins sur les variations annuelles de la population aujourd'hui qu'en 1968.



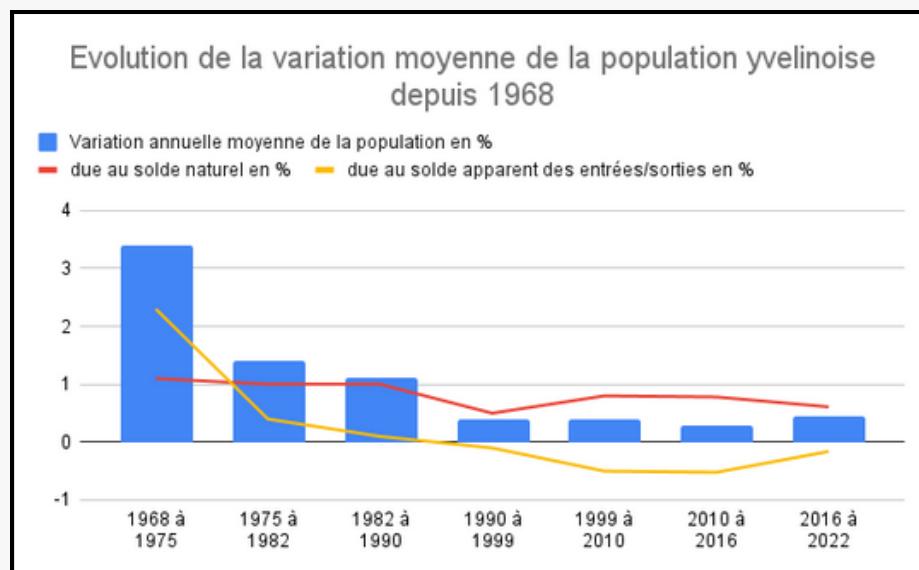
INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



# Diagnostic territorial

L'évolution est différente en ce qui concerne le taux de natalité. Celui-ci est en diminution constante depuis la fin des années 1960. Ainsi, de 16,1% en 1975, le taux de natalité yvelinois est passé à 11,8% en 2023. Cette diminution est particulièrement prononcée depuis 2014.

## 2. Solde migratoire



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

Concernant le solde migratoire, compris comme la différence entre les entrées et les sorties du territoire, l'évolution est différente. Ainsi, entre 1968 et 2016, la variation annuelle moyenne de la population due au solde apparent des entrées et sorties est passée de +2,3% (période 1968-1975) à -0,52% (période 2010-2016). Concrètement, à la fin des années 1960, le solde migratoire contribue à une augmentation moyenne de la population de 2,3% par an, le nombre d'entrées sur le territoire étant supérieur au nombre de sorties. Au contraire, sur la période 2010-2016, le nombre de sorties était supérieur au nombre d'entrées, le solde migratoire contribuant ainsi à une diminution de la population de 0,52% par an.

Cependant, entre 2016 et 2022, la variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire était de -0,16%. Le nombre d'entrées sur le territoire est donc toujours inférieur au nombre de sorties, mais de manière moins prononcée.

Le solde naturel, s'il reste positif, continue donc de diminuer, influencé par la baisse constante du taux de natalité. Le solde migratoire, s'il reste négatif, connaît ces dernières années une hausse, qui peut s'expliquer par une augmentation du nombre d'entrées sur le territoire mais aussi par une baisse du nombre de sorties. En tout cas, la dynamique démographique du département ne s'explique pas par une hausse des naissances.

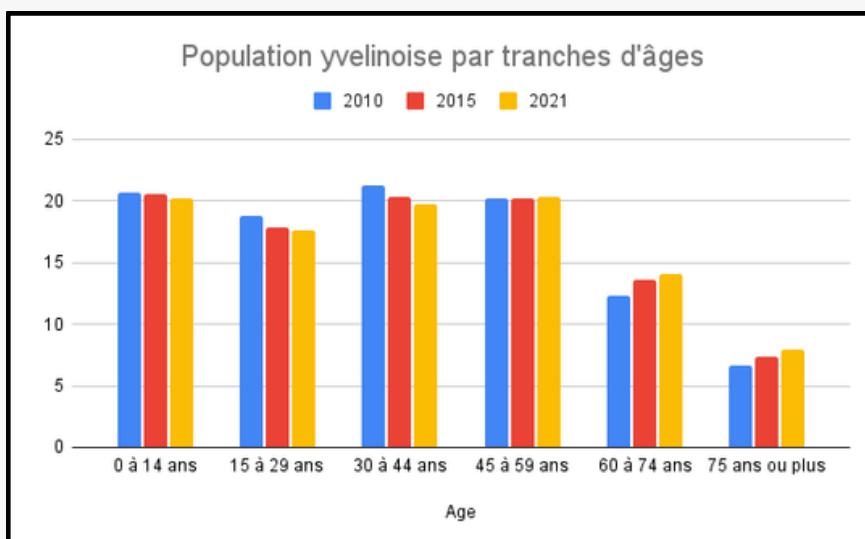


# Diagnostic territorial

Enfin, les Yvelines et les Hauts-de-Seine, comme cela est décrit plus haut, sont les seuls départements de la Région hors Paris à connaître une croissance démographique annuelle moyenne positive (période 2016-2022). Cette hausse doit néanmoins être nuancée, ces deux départements détenant toujours les variations moyennes annuelles de population, hors Paris, les plus faibles de la Région. Une explication possible est celle du déplacement d'une partie de la population francilienne vers les départements du 78 et du 92, ce qui demeure hypothétique.

## C. Une population plus âgée : entre baisse de la natalité et hausse de l'espérance de vie

### 1. Evolution des classes d'âges



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

La diminution de la natalité a des conséquences directes sur la population yvelinoise et notamment sur les populations les plus jeunes. En observant l'évolution des classes d'âges sur une période de plus de 10 ans, on constate que les trois premières tranches sont en diminution. Cela signifie que le nombre de personnes par classe d'âges a tendance à baisser. Les classes d'âges concernées par cette diminution sont les 0-14 ans, les 15-29 ans et les 30-44 ans.

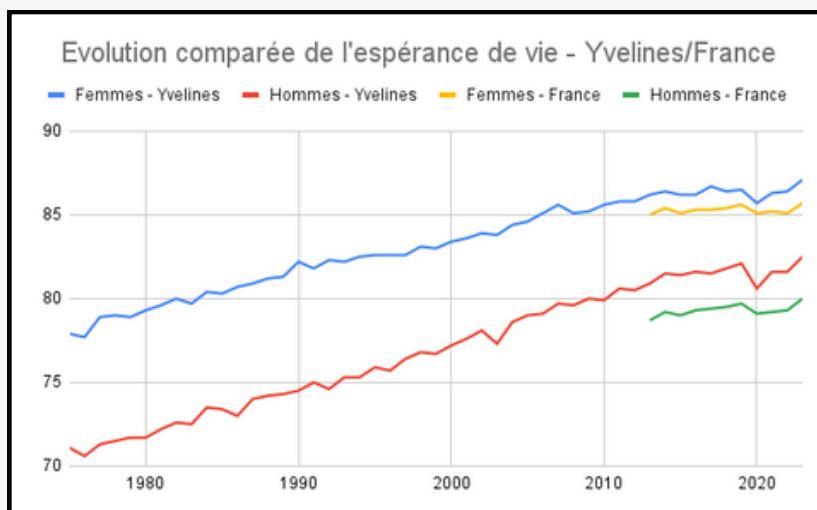
Par exemple, si les 15-29 ans représentaient 18,8% de la population en 2010, ils ne représentaient plus que 17,6% en 2021. En ce qui concerne la part des 30-44 ans dans la population sur la même période, elle est passée de 21,3% à 19,7%.



# Diagnostic territorial

La modification des répartitions par classes d'âges dans le département ne concerne cependant pas uniquement les classes les plus jeunes. En effet, si la part de la classe 45-59 s'est maintenue, les classes d'âges supérieures ont connu une évolution inverse à celle des plus jeunes. En effet, elles ne cessent d'augmenter. Ainsi, la classe d'âge des 60-74 ans représentait 14,1% de la population en 2021, contre 12,3% en 2010. De la même manière, la classe d'âge des 75 ans et plus représentait 8% de la population en 2021, contre 6,6% en 2010.

## 2. Une espérance de vie en hausse continue



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1) et Données annuelles nationales (2)

L'augmentation du nombre de personnes dans les classes d'âges les plus élevées s'explique notamment par une évolution de l'espérance de vie dans les Yvelines. Celle-ci est en constante augmentation depuis 1975, si l'on excepte certaines diminutions conjoncturelles, la dernière étant par exemple due à l'épidémie de Covid-19.

Pour les femmes, l'espérance de vie est ainsi passée de 77,9 ans en 1975 à 87,1 en 2023. En ce qui concerne les hommes, l'espérance de vie est passée de 71,1 ans en 1975 à 82,5 ans. Malgré les différences importantes qui subsistent entre les hommes et les femmes, l'espérance de vie a augmenté de 10 ans environ en un demi-siècle pour les deux sexes.

Surtout, l'espérance de vie départementale reste supérieure à l'espérance de vie nationale moyenne. Ainsi, en 2023, l'espérance de vie moyenne des femmes en France était de 85,7 ans contre 80 ans pour les hommes. La différence entre les deux sexes reste donc plus importante dans le département des Yvelines qu'en France, mais l'espérance de vie est dans chaque cas plus élevée dans les Yvelines qu'en France.

On assiste donc à une diminution structurelle de la jeune population yvelinoise. Néanmoins, dans le même temps, le nombre de personnes composant les classes d'âges les plus âgées ne cesse de croître. La population yvelinoise a donc tendance à vivre plus longtemps.

### Sources :

(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416631>

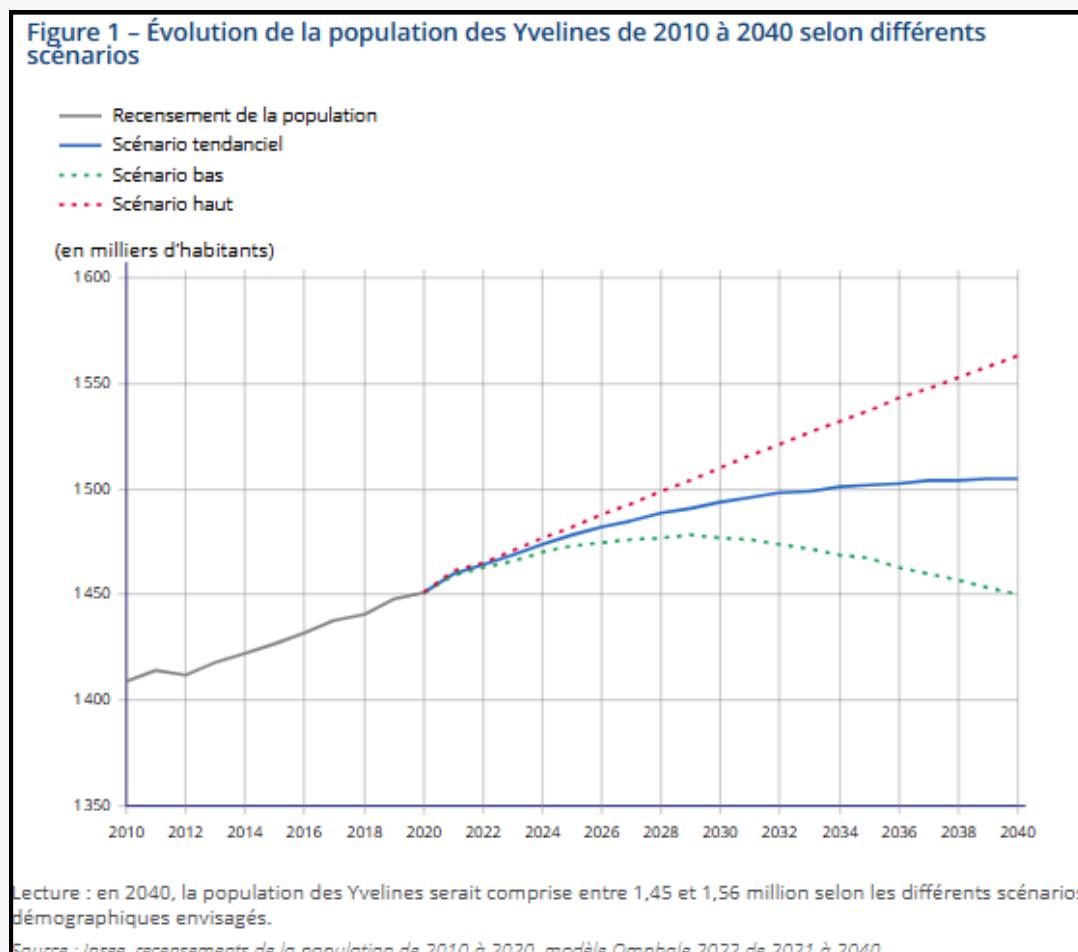


# Diagnostic territorial

## D. Projections démographiques : entre stabilisation et vieillissement de la population

Les différentes données démographiques analysées précédemment permettent de faire des projections concernant l'avenir de la population yvelinoise. Cette partie reprend les projections effectuées par l'INSEE en 2021, sur la base des recensements effectués entre 2010 et 2020.

### 1. Projections de la croissance démographique



*INSEE - Projections démographiques des Yvelines à l'horizon 2040 (1)*

Selon cette première projection, la population yvelinoise devrait se stabiliser à horizon 2040, la croissance de la population devenant quasiment nulle. Dès 2032, la population départementale pourrait atteindre 1,5 million d'habitants environ, pour ensuite se stabiliser autour de ce chiffre. D'ici 7 ans, la population départementale pourrait donc se stabiliser si elle suit la trajectoire actuelle.



# Diagnostic territorial

## 2. Pyramide des âges projetée



INSEE - Projections démographiques des Yvelines à l'horizon 2040 (1)

Les évolutions précédemment citées auront également un impact sur la pyramide des âges départementale. Cet impact est déjà visible, comme le montre l'évolution du nombre de personnes par catégories d'âge au sein de la population. Il risque donc de s'accentuer d'ici 2040.

Ainsi, les populations jeunes vont structurellement diminuer, conséquence notamment de la baisse de la natalité dans le département. Cette évolution aura aussi probablement un impact sur le nombre de naissances, celui-ci risquant de diminuer encore davantage.

Enfin, cette pyramide projetée à l'horizon 2040 montre que les populations les plus âgées vont largement augmenter, quelle que soit la tranche d'âge au-dessus de 60 ans. Cet allongement de la durée de vie demandera probablement un renforcement de l'offre d'accueil et de soutien des personnes âgées, qui pèsera aussi sur les futures familles. Cet enjeu doit être considéré dès maintenant par les politiques publiques sociales, et pourrait entrer dans le cadre du futur SDSF-AVS.



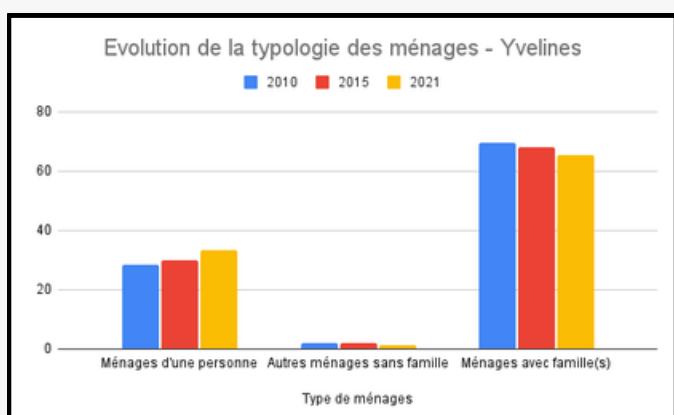
# Diagnostic territorial

## II. Des structures familiales en évolution

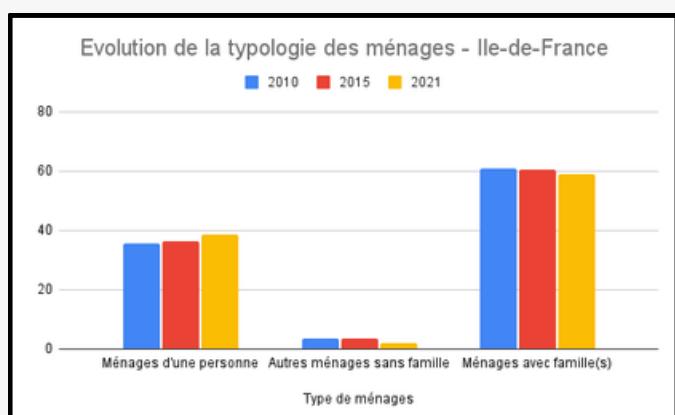
Ce diagnostic territorial se penche particulièrement sur les évolutions que connaissent les ménages et les familles yvelinoises ces dernières années. Elles sont nombreuses, et risquent d'impacter les décisions prises par les partenaires du SDSF-AVS. Elles devront néanmoins être confirmées ces prochaines années par des études complémentaires, afin de définir s'il s'agit d'évolutions structurelles ou non.

### A. Composition des ménages

La composition des ménages yvelinois a connu de nombreux changements ces dernières années. Ces évolutions sont assez similaires à celles de la Région Ile-de-France depuis 2010. Deux évolutions majeures apparaissent.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

D'abord, la part des ménages comprenant une famille (au sens de la définition de l'INSEE, soit un ménage comportant au moins deux personnes) est en diminution sur le territoire des Yvelines. Ainsi, si ces ménages représentaient 69,4% du total de ménages en 2010, ils représentent désormais 65,3%.

La diminution de la part de ces ménages doit être nuancée. D'abord, le nombre absolu de ce type de ménage a augmenté sur la période, suivant l'augmentation générale de la population yvelinoise. Ainsi, ce nombre est passé de 382 710 ménages (soit 1 192 954 habitants) en 2010 à 395 656 ménages (soit 1 218 129 habitants) en 2021. La diminution du nombre de ménages comportant une famille n'est donc que relative.

Cette diminution de la part des ménages comportant une famille dans les Yvelines doit également être nuancée au vu du contexte régional. En effet, malgré cette baisse, la part du nombre de ménages avec famille reste supérieure à celle de la Région. Les ménages avec famille représentaient en 2021 58,9% des ménages franciliens, contre 65,3% dans les Yvelines. En 2010, cette part était de 60,7% en Ile-de-France contre 69,4% dans les Yvelines.

#### Sources :

(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>



# Diagnostic territorial

A l'inverse de cette diminution de la part des ménages avec familles, ceux comportant une seule personne sont en augmentation. En effet, ces ménages représentaient 28,5% des ménages yvelinois en 2010 contre 33,4% en 2021. En une dizaine d'années, la population de ces ménages est ainsi passée de 157 111 habitants en 2010 à 202 680 habitants en 2021, ce qui représente une hausse de plus de 50 000 personnes.

Cette évolution suit la dynamique de la Région Ile-de-France mais la part des ménages comportant une seule personne reste relativement plus faible dans les Yvelines. Ainsi, en 2021, ce type de ménage représentait 38,8% en Ile-de-France contre 33,4% dans les Yvelines. En 2010, cette part était de 35,8% dans la Région contre 28,5% dans le département.

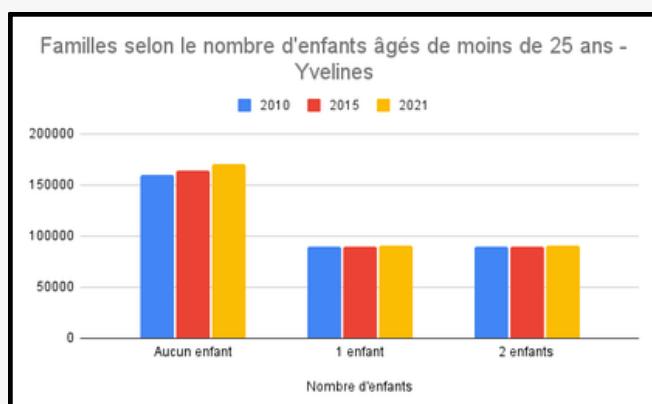
La part des ménages d'une seule personne a donc tendance à augmenter dans les Yvelines, à l'inverse de celle des ménages avec famille. Ces derniers restent tout de même largement majoritaires.

Pour être complet, ces graphiques montrent l'évolution d'une troisième catégorie de ménages distinguée par l'INSEE : celle des "autres ménages sans familles". Il est également possible de parler de ménages "complexes". Concrètement, il peut s'agir de ménages qui peuvent rassembler une famille et une personne tierce n'en faisant pas partie, ou encore des colocations entre personnes ne formant pas une famille. On constate une légère diminution de ces ménages dans les Yvelines et en Ile-de-France, notamment entre 2015 et 2021. Néanmoins, ceux-ci représentent environ 3% des ménages, soit une part faible par rapport aux autres types de ménages.

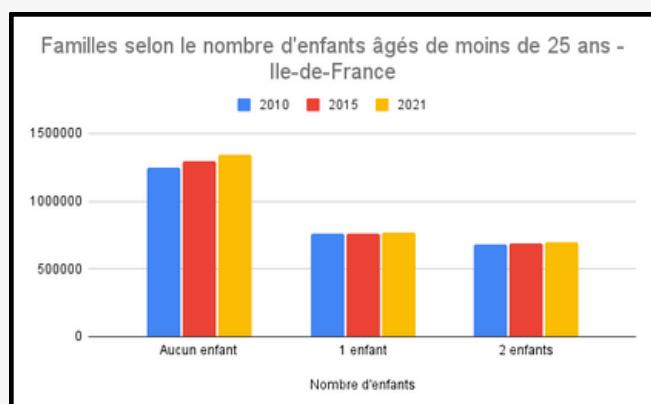
## B. Composition des familles

### 1. Evolution du nombre d'enfants selon le type de famille

En ce qui concerne l'évolution de la composition des familles, et notamment le nombre d'enfants par famille, deux évolutions majeures sont notables depuis 2010. Elles sont assez similaires entre la Région Ile-de-France et les Yvelines.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

#### Sources :

- (1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>
- (2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>

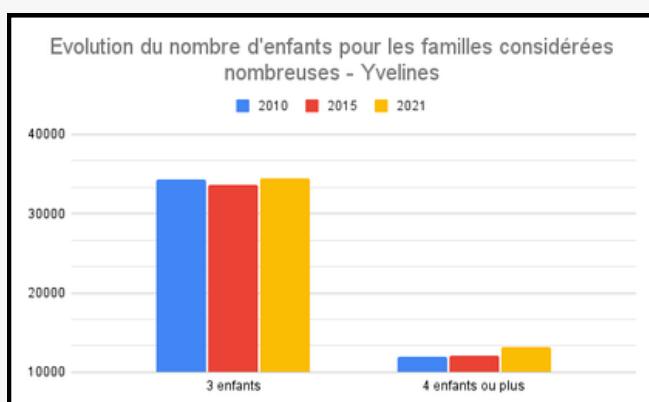


# Diagnostic territorial

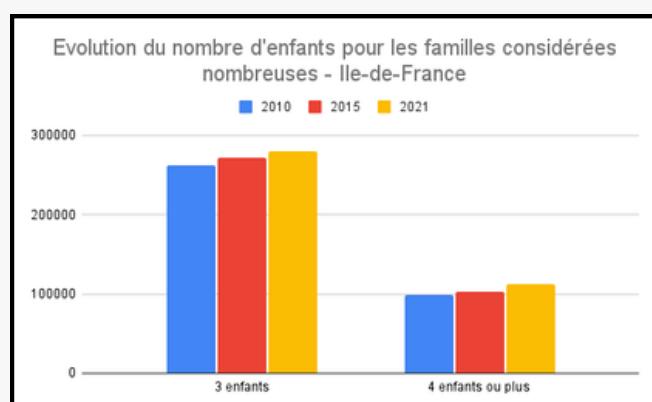
La première évolution concerne les familles qui ne sont pas considérées comme nombreuses par l'INSEE, c'est-à-dire celles ayant au maximum 2 enfants âgés de moins de 25 ans. Ainsi, dans le département, le nombre de familles avec 1 ou 2 enfants âgés de moins de 25 ans n'augmente plus, et a même tendance à stagner depuis une dizaine d'années. Entre 2010 et 2021, le nombre de familles ayant un seul enfant âgé de moins de 25 ans est passé de 89 293 à 90 432, et celui des familles ayant deux enfants âgés de moins de 25 ans de 89 875 à 90 973. Ce qui représente une hausse de seulement 1 000 familles environ sur une période de plus de 10 ans.

Au contraire, le nombre de familles n'ayant pas d'enfants a largement augmenté. En effet, si elles étaient 160 436 en 2010, elles étaient 170 457 en 2021. Ce qui représente, sur une période de plus de 10 ans, une augmentation de quasiment 10 000 familles.

La Région Ile-de-France suit, dans des proportions différentes, la même trajectoire concernant la composition des familles qui ne sont pas considérées comme nombreuses.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

La seconde évolution concerne les familles considérées comme nombreuses par l'INSEE, soit celles ayant au moins trois enfants âgés de moins de 25 ans. Contrairement à ce que pourraient laisser penser les évolutions précédentes, leur évolution est positive. En ce qui concerne les familles ayant trois enfants, leur évolution a connu différentes phases entre 2010 et 2021. Elles ont d'abord diminué entre 2010 et 2015, passant de 34 360 à 33 660, avant de connaître une croissance importante jusqu'en 2021, où elles étaient 34 484.

Les familles de 4 enfants ou plus, quant à elles, ont connu une croissance continue sur la même période. Ainsi, elles sont passées de 11 927 en 2010 à 12 138 en 2015, puis à 13 147 en 2021. Ainsi, même si les familles nombreuses sont minoritaires sur le territoire par rapport aux autres modèles de familles, elles ont tendance à augmenter dans les Yvelines, malgré la baisse générale de la natalité et la hausse du nombre de personnes vivant seules. Là encore, cette évolution est similaire à celle que connaît l'Ile-de-France, dans des proportions différentes.

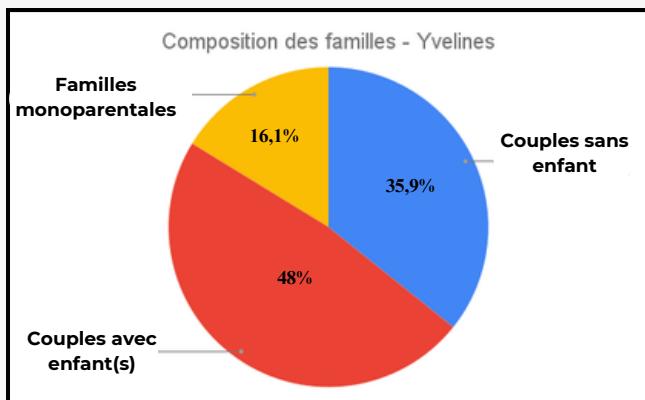
## Sources :

- (1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>
- (2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>

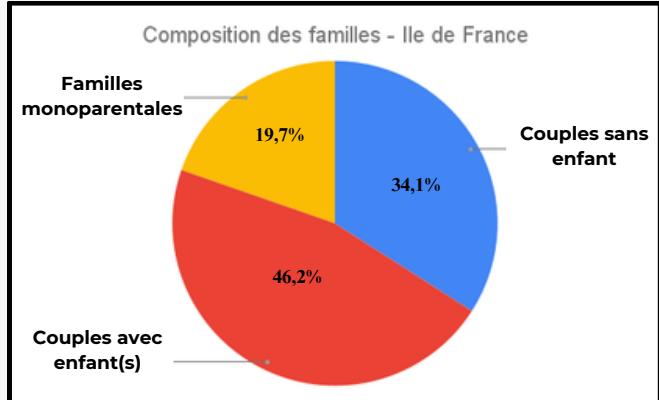


# Diagnostic territorial

## 2. Structure des couples



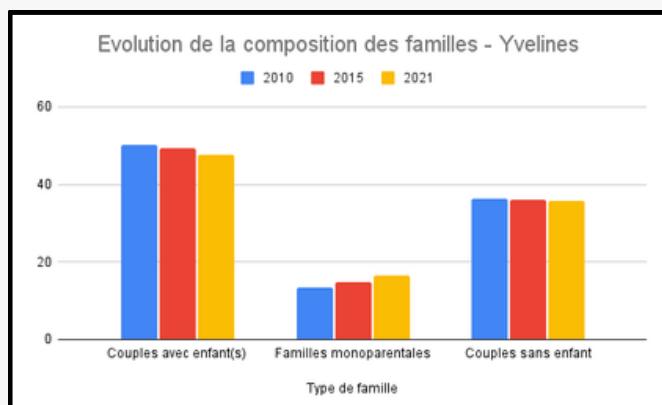
INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



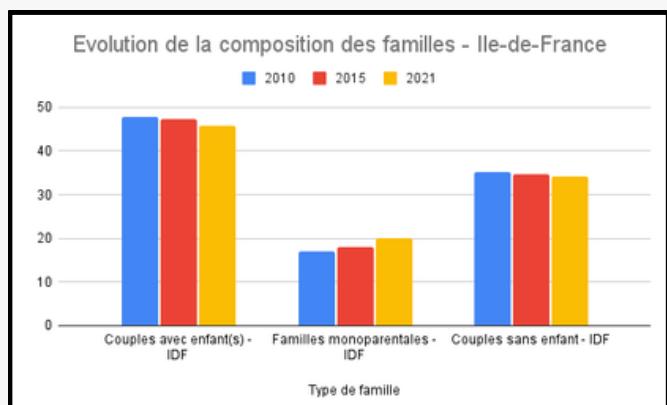
INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

Si l'on prend l'année 2021, les compositions familiales sont assez similaires entre la Région et les Yvelines. En effet, dans les Yvelines, les couples sans enfant représentent 35,9% des familles, les couples avec enfant 48% et les familles monoparentales 16,1%. Dans la Région, ces proportions se portent respectivement à 34,1%, 46,2% et 19,7%. Ainsi, bien que la monoparentalité soit légèrement plus fréquente en Île-de-France que dans les Yvelines, la situation départementale reste proche de la tendance régionale.

Toutefois, l'évolution des compositions familiales depuis les années 2010 révèle des changements significatifs.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

D'abord, la part des couples avec enfant ne cesse de diminuer dans le département yvelinois. En effet, s'ils représentaient 50,1% des familles en 2010, ils ne représentaient plus que 47,5% en 2021. Cette diminution n'est pas seulement relative, puisque le nombre réel de couples avec enfant est passé de 193 196 en 2010 à 189 942 en 2021.

### Sources :

(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>



# Diagnostic territorial

Dans une moindre mesure, la part des couples sans enfant a également reculé sur la période dans le département yvelinois. En effet, s'ils représentaient 36,4% des familles en 2010, ils ne représentaient plus que 35,9% en 2021. Néanmoins, cette diminution est relative, puisque le nombre réel de couples sans enfant a augmenté sur la période, passant de 140 483 en 2010 à 143 291 en 2021.

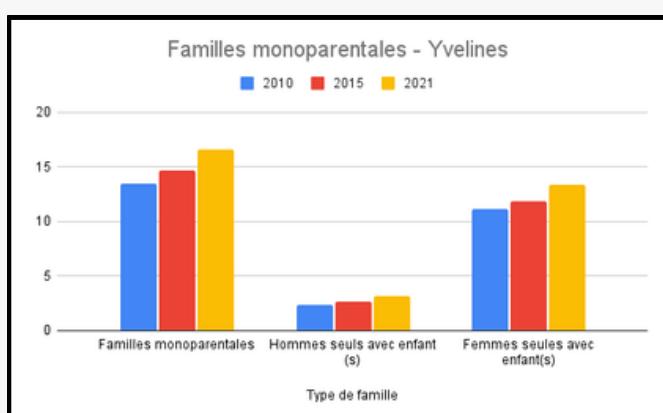
Au contraire, la part des familles en situation de monoparentalité a largement augmenté entre 2010 et 2021 dans le département yvelinois. En effet, si elles représentaient 13,5% des familles en 2010, elles représentaient 16,1% en 2021. Cette hausse est marquée, le nombre réel de familles monoparentales étant passé de 52 210 en 2010 à 66 260 en 2021, soit, en une dizaine d'années, une augmentation de presque 15 000 couples.

Ces données confirment, comme mentionné précédemment, la baisse des ménages familiaux dans le département, à l'inverse des ménages d'une seule personne qui augmentent.

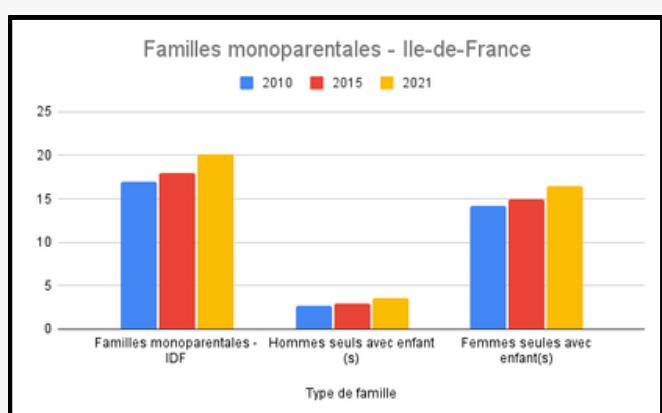
Ces chiffres et ces évolutions sont similaires à ceux de la Région Ile-de-France. Si la structure du couple avec enfant reste la plus répandue, la monoparentalité augmente de manière continue et devient de plus en plus importante sur le territoire francilien.

## 3. Croissance et caractéristiques de la monoparentalité

Comme évoqué précédemment, les familles en situation de monoparentalité ont largement augmenté ces dernières années dans les Yvelines. Il est néanmoins important de préciser que cette monoparentalité ne touche pas également les hommes et les femmes. En effet, si les deux sexes sont concernés par cette hausse de la monoparentalité, elle ne les concerne pas de la même manière.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

### Sources :

(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>



# Diagnostic territorial

La monoparentalité reste d'abord largement majoritaire chez les femmes. En effet, si la part de femmes seules avec enfant parmi le total des femmes yvelinoises était de 11,1% en 2010, elle était de 13,4% en 2021. Concrètement, le nombre de femmes concernées par la monoparentalité est passé de 42 787 en 2010 à 53 672 en 2021, soit une hausse de 10 000 femmes.

Cette hausse existe également parmi les hommes seuls avec enfant. Elle reste cependant largement plus faible. En effet, si la part de ces hommes parmi l'ensemble des hommes yvelinois était de 2,4% en 2010, elle était de 3,2% en 2021. Concrètement, le nombre d'hommes concernés est passé de 9 423 en 2010 à 12 589 en 2021, soit une hausse de quasiment 3 000 hommes en situation de monoparentalité.

Ainsi, la monoparentalité augmente sur le territoire, pour les deux sexes, mais dans des proportions largement différentes. Les femmes restent davantage concernées par ces situations puisqu'on compte environ 4 fois plus de femmes que d'hommes seuls avec enfants. De plus, l'écart entre les deux sexes s'est creusé sur ce sujet entre 2010 et 2021.

## C. Diminution de la taille des ménages et tendance à vivre seul

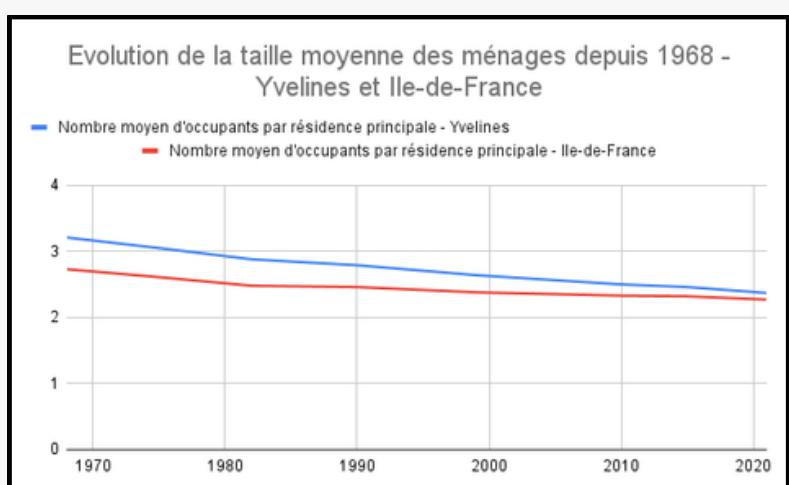
La taille moyenne des ménages est en baisse dans les Yvelines. Le département, ainsi que la Région, sont marqués par une tendance de plus en plus forte à vivre seul.

### 1. Evolution de la taille des ménages

La taille moyenne des ménages yvelinois a tendance à diminuer depuis la fin des années 1960. Ainsi, si le nombre moyen d'habitants par résidence principale était de 3,21 en 1968, il n'était plus que de 2,37 en 2021. Cette diminution est continue depuis 1968, et ne semble pour l'instant pas stagner.

Elle existe également dans le cas francilien. Néanmoins, la diminution y est moins forte, le nombre moyen d'habitants par résidence principale y étant déjà plus faible en 1968 que dans les Yvelines. Ainsi, en 1968, la moyenne francilienne était de 2,73 personnes, avant de passer à 2,27 personnes en 2021.

Le nombre d'occupants moyen par résidence principale a donc fortement diminué dans les Yvelines, même s'il reste supérieur au cas régional.

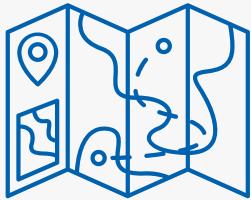


INSEE - Dossiers complets - Yvelines (1) et Ile-de-France (2)

#### Sources :

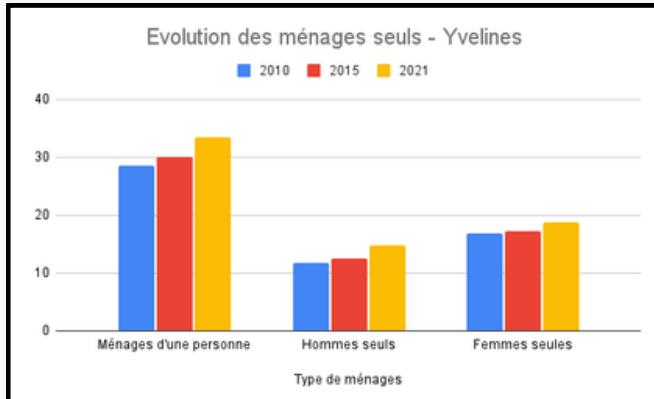
(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>

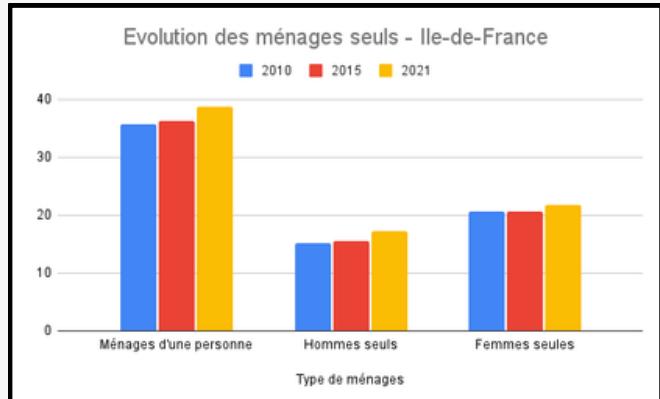


# Diagnostic territorial

## 2. Une tendance marquée à vivre seul



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

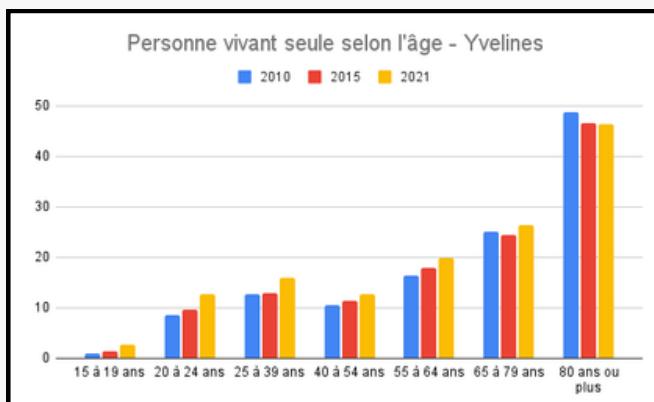


INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

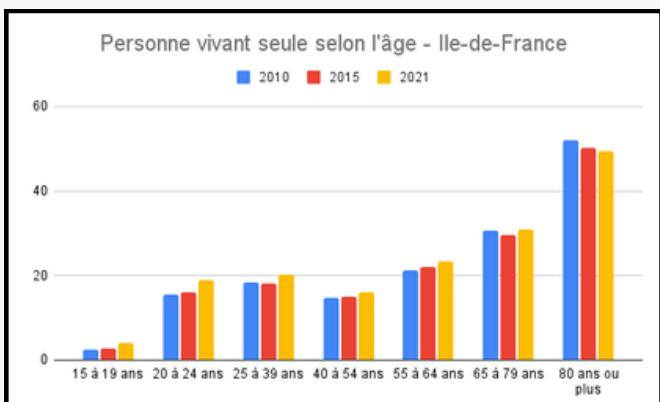
L'une des causes de la diminution de la taille des ménages semble résulter de l'apparition d'une tendance à vivre seul, qui existe tant au niveau départemental que régional. Comme indiqué plus haut, le nombre de ménages comprenant une seule personne est en augmentation. Dans les Yvelines, la part de ces ménages dans le total des ménages est passée de 28,5% en 2010 à 33,4% en 2021. Dans la Région, cette part reste supérieure, mais a connu les mêmes évolutions, passant de 35,8% à 38,8% sur la même période.

Cette tendance à vivre seul diffère cependant en fonction du sexe, même si la tendance à augmenter se confirme dans les deux cas. Ainsi, dans les Yvelines, la part d'hommes vivant seuls parmi le nombre total d'hommes est passée de 11,7% en 2010 à 14,7% en 2021. En Ile-de-France, cette part est passée de 15,1% en 2010 à 17,2% en 2021.

Cette part est plus importante chez les femmes. Ainsi, dans les Yvelines, la part des femmes vivant seules parmi le nombre total de femmes est passée de 16,8% en 2010 à 18,8% en 2021. En Ile-de-France, cette part est passée de 20,7% en 2010 à 21,7% en 2021.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

### Sources :

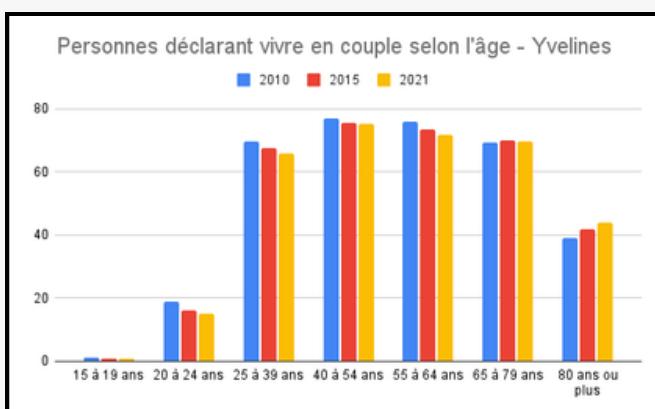
(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>

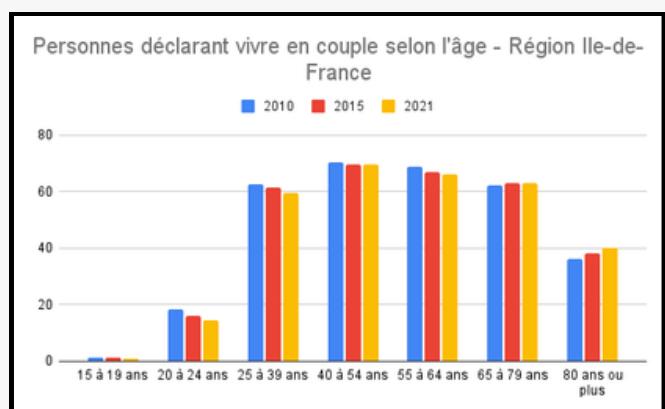


# Diagnostic territorial

De plus, cette augmentation du nombre de personnes vivant seules touche l'ensemble des classes d'âges de 15 à 79 ans, et pas seulement les plus jeunes générations. Cette évolution est similaire en Ile-de-France et dans les Yvelines. Une seule catégorie d'âge échappe à cette évolution, et connaît même une diminution du nombre de personnes dans cette situation. Il s'agit des 80 ans ou plus. Ainsi, dans les Yvelines, la part de personnes de 80 ans ou plus vivant seules est passée de 48,7% en 2010 à 46,4% en 2021. Dans la région Ile-de-France, cette part est passée de 52% à 50,2% sur la même période. Il est probable que cette évolution soit due à l'allongement de la durée de vie sur le territoire francilien, qui conduit à une augmentation du nombre de couples âgés. Néanmoins, cette classe d'âge demeure la plus touchée par la solitude. Comme l'indiquent ces graphiques, plus l'âge augmente, plus le nombre de personnes vivant seules est élevé.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



INSEE - Dossier complet - Ile-de-France (2)

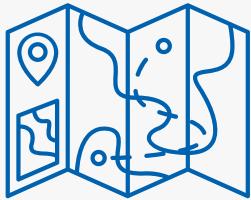
A l'inverse, le nombre de personnes déclarant vivre en couple est en diminution sur le territoire yvelinois et francilien. Cette diminution touche l'ensemble des classes d'âges de 15 à 64 ans. Pour les raisons précédemment évoquées, ce nombre tend à stagner chez les personnes de plus de 80 ans. Il en va de même chez celles âgées de 65 à 79 ans.

Ces évolutions soulèvent des enjeux importants pour le schéma départemental des services aux familles. En effet, l'augmentation marquée du nombre de personnes vivant seules pourrait créer une hausse d'un sentiment de solitude, particulièrement fort depuis la récente crise sanitaire, et accroître le risque de perte de lien social pour certaines personnes. De plus, la diminution du nombre de couples pourrait avoir un impact sur le taux de natalité dans le territoire, et influencer les futures politiques de soutien aux familles.

## Sources :

(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-11>

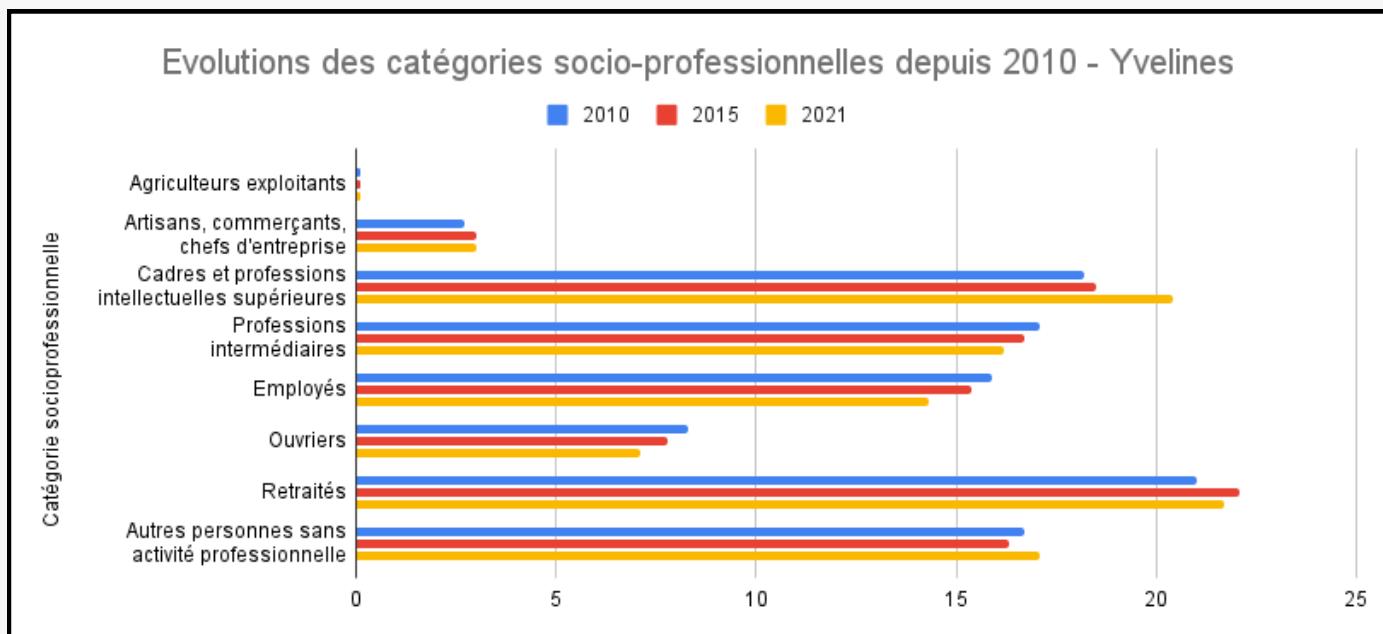


# Diagnostic territorial

## III. Evolutions des profils socio-économiques

### A. Evolutions des catégories socio-professionnelles

La structure de l'emploi exercé par des habitants des Yvelines a connu des évolutions ces dernières années, notamment depuis 2010. Cette partie porte sur l'évolution de l'emploi des personnes résidant dans les Yvelines le SDSF-AVS étant avant tout destiné aux familles vivant sur le territoire yvelinois, et non à celles qui y travaillent sans y résider.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

Le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) a largement augmenté sur le territoire. Ainsi, en 2010, leur part dans l'ensemble des CSP était de 18,2%, alors qu'elle était de 20,4% en 2021. Concrètement, les CPIS étaient 203 477 en 2010, contre 238 860 en 2021. Le nombre d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise a également augmenté sur la période, passant de 30 115 (soit 2,7%) à 35 558 (soit 3%). En une dizaine d'années, ces deux CSP ont donc gagné environ 40 000 emplois.

Une autre augmentation notable est celle des retraités, dont le nombre est passé de 234 541 en 2010 (21%) à 253 876 en 2021 (21,7%), ce qui reflète les évolutions de la pyramide des âges évoquées précédemment.



# Diagnostic territorial

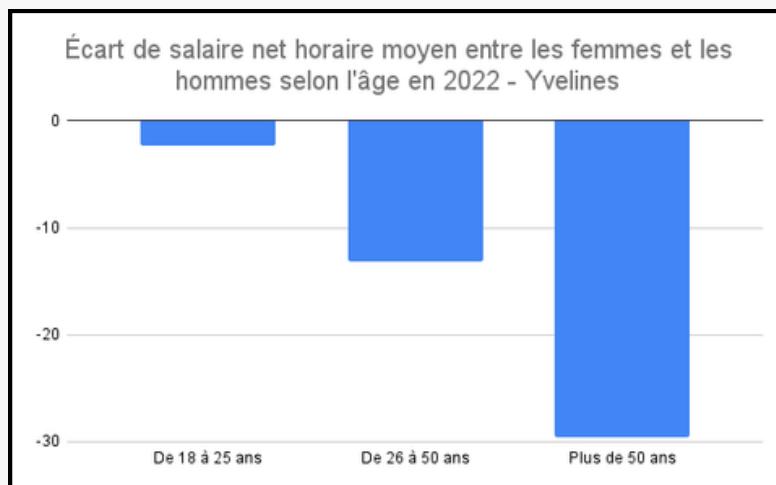
A l'inverse, la part des autres CSP considérées comme actives a connu une diminution dans le total de la structure de l'emploi yvelinois. Ainsi, celle des professions intermédiaires a diminué, passant de 17,1% en 2010 (soit 191 205 emplois) à 16,2% en 2021 (soit 189 044 emplois). Celle des employés est passée de 15,9% en 2010 (soit 177 111 emplois) à 14,3% en 2021 (soit 167 364 emplois). Enfin, la part des ouvriers a également diminué, passant de 8,3% en 2010 (soit 93 038 emplois) à 7,1% en 2021 (soit 83 069 emplois). En une dizaine d'années, ces trois CSP ont donc perdu environ 22 000 emplois.

Depuis 2010, la structure de l'emploi yvelinois a évolué : le nombre d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires a fortement diminué, tandis que celui des cadres et des indépendants a progressé. Les habitants du département exercent donc désormais davantage d'emplois qualifiés et aux rémunérations plus élevées.

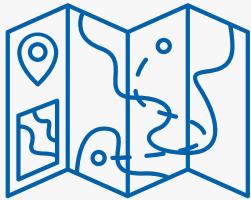
Une autre évolution notable dans le département est celle des agriculteurs, CSP qui a connu différentes phases d'évolution entre 2010 et 2021. Ainsi, si les agriculteurs exploitants étaient 1 203 en 2010, leur nombre était tombé à 892 en 2015. Cependant, en 2021, ce nombre avait augmenté pour monter jusqu'à 962 agriculteurs exploitants. Cette évolution reste faible, mais montre que les Yvelines demeurent aussi un territoire agricole, avec des spécificités particulières.

## B. Des inégalités salariales en hausse ?

Les évolutions précédentes sont à mettre en lien avec les inégalités salariales relevées dans les Yvelines par l'INSEE en 2022. Ces inégalités existent entre les hommes et les femmes, en fonction de l'âge, mais aussi en fonction de la catégorie socio-professionnelle. Les origines géographiques et sociales, si elles ne sont pas prises en compte dans les chiffres suivants, sont également des facteurs d'inégalités. Elles seront ensuite abordées dans la partie consacrée à la pauvreté.

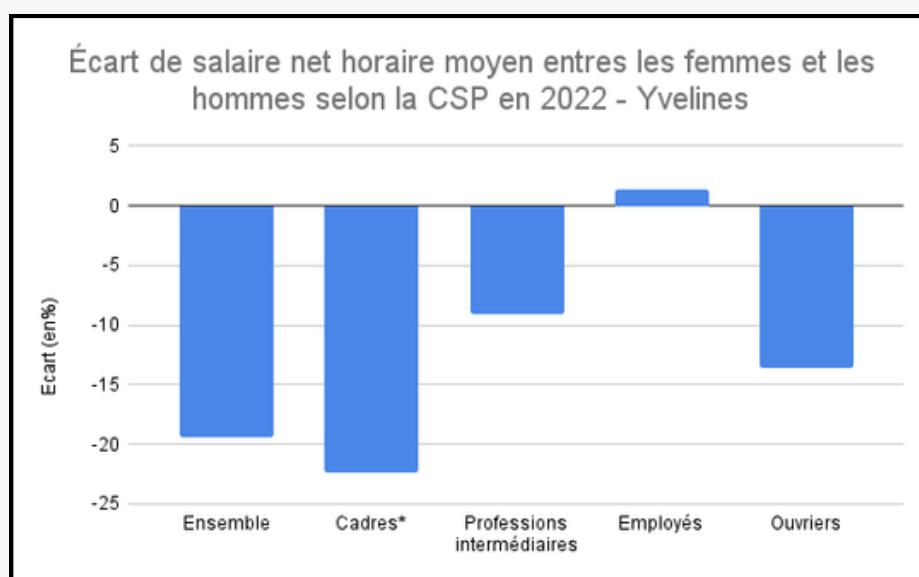


INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)



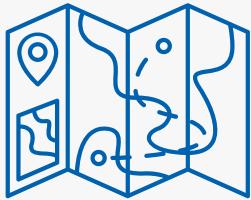
# Diagnostic territorial

Les inégalités salariales sont d'abord marquées entre les hommes et les femmes. En effet, comme le montre le graphique ci-dessus, les femmes perçoivent un salaire horaire net moyen inférieur à celui des hommes, et ce, quelle que soit la tranche d'âge observée. De plus, ces inégalités ont tendance à s'accroître à mesure que l'âge augmente. Ainsi, de 18 à 25 ans, les femmes perçoivent un salaire horaire net moyen 2,3% moins important que les hommes et cet écart atteint 13,2% pour les 26-50 ans. Au-delà de 50 ans, les femmes perçoivent un salaire horaire net moyen 29,6% moins élevé que les hommes. Concrètement, si le salaire a tendance à augmenter de manière régulière au cours d'une carrière professionnelle, cette augmentation est moins rapide pour les femmes que pour les hommes. Les écarts de revenus, pour des postes équivalents, augmentent donc en fonction de l'âge et du sexe.



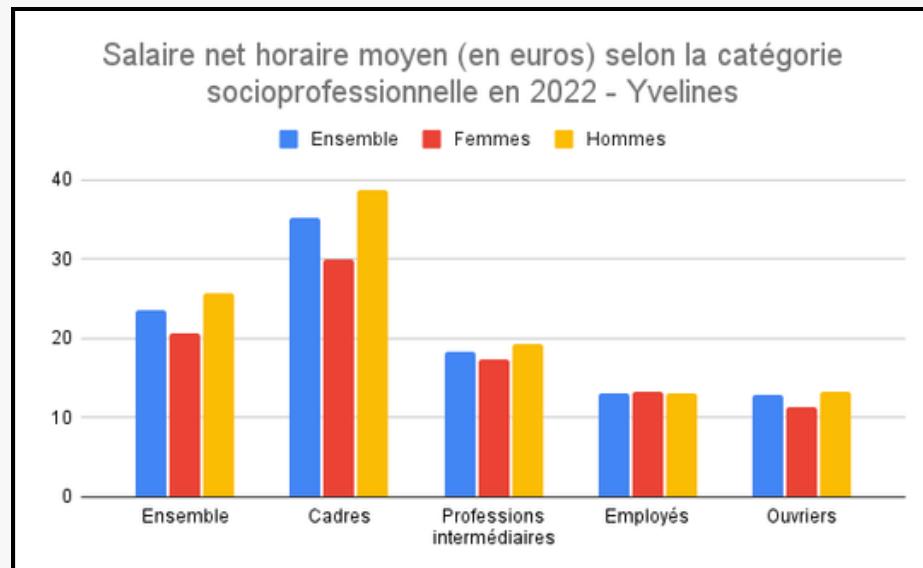
INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

Cependant, les écarts constatés en fonction de l'âge et du sexe dissimulent des différences entre les CSP. En effet, bien que les salaires moyens des différentes CSP soient inégalitaires entre les hommes et les femmes, ces inégalités ne se manifestent pas dans les mêmes proportions. Les écarts de salaires sont d'abord particulièrement marqués chez les cadres. Ainsi, les femmes cadres percevaient en 2021 un salaire horaire net moyen 22,3% inférieur à celui des hommes cadres. Cependant, des écarts défavorables aux femmes existent aussi dans la majorité des autres CSP. Par exemple, en 2021, les femmes exerçant une profession intermédiaire percevaient un salaire horaire net moyen inférieur de 9,1% à celui des hommes exerçant les mêmes postes. Cet écart atteignait 13,6% dans la CSP "Ouvriers". La seule CSP où cet écart est positif est celle des employés. En effet, en 2021, les femmes exerçant ces métiers percevaient un salaire horaire net moyen supérieur d'1,4% à celui des hommes. Cette différence s'explique avant tout par le fait que les métiers couverts par la CSP "Employés" sont principalement occupés par des femmes (environ 40% des femmes actives en France sont des employées). Par ailleurs, bien que l'écart de salaire soit favorable aux femmes dans cette CSP, il demeure modeste en comparaison des écarts observés dans les autres catégories.



# Diagnostic territorial

Il faut cependant préciser que ces écarts sont des moyennes mesurées sur des catégories socio-professionnelles, qui agrègent un grand nombre de professions. Elles peuvent donc masquer des accords de branches ou des secteurs plus précis qui imposent des salaires équivalents entre hommes et femmes à poste égal.

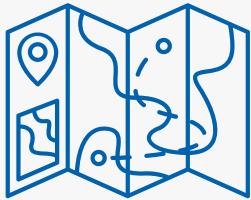


INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

De plus, la mesure des écarts de salaires à l'intérieur d'une CSP ne doit pas faire oublier les écarts qui existent entre les différentes CSP. En effet, si l'écart le plus important à l'intérieur d'une CSP est celui entre les femmes et les hommes cadres (22,3% en 2021), les membres de cette CSP touchent une salaire net horaire moyen supérieur aux autres. Ainsi, en 2021, les cadres yvelinois percevaient un salaire net horaire moyen de 35,3 euros, contre 18,3 euros pour les professions intermédiaires, 13,1 euros pour les employés et 12,9 euros pour les ouvriers. Pour rappel, le salaire net horaire moyen des actifs yvelinois était de 23,6 euros en 2021. Les inégalités existent à l'intérieur des CSP, mais aussi entre les CSP elles-mêmes.

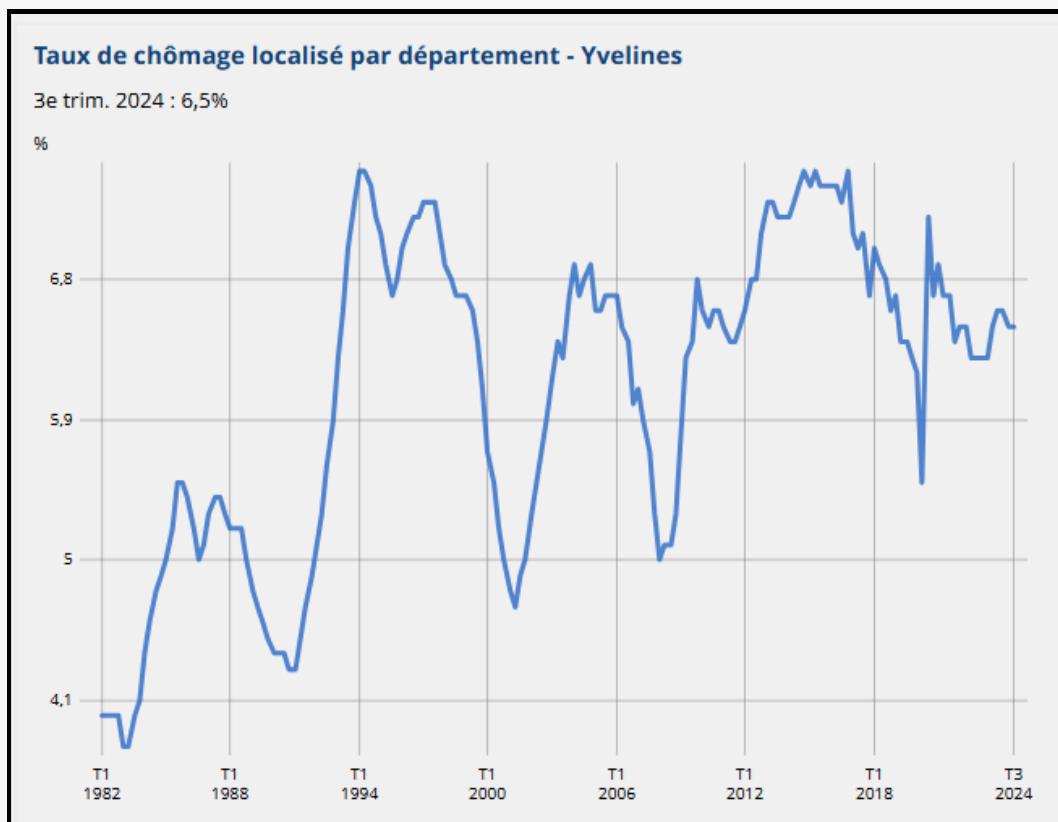
Ainsi, les inégalités salariales dans le département sont toujours fortes entre les hommes et les femmes. Elles sont particulièrement élevées chez les personnes âgées de plus de 50 ans, ainsi que chez les cadres. Les écarts de salaires restent également très importants entre CSP, toujours à la faveur des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS).

Ces inégalités font écho à l'évolution de la structure de l'emploi occupé par des yvelinois, et notamment à la hausse du nombre de cadres (CPIS). C'est la catégorie socio-professionnelle la plus inégale par rapport aux autres. Cela pourrait donc avoir pour conséquence d'accroître les inégalités dans un territoire qui figure déjà parmi les départements français les plus inégaux. C'est une évolution qui peut impacter l'action des acteurs du SDSF-AVS, et qu'il faudra observer dans les années à venir, afin de confirmer une potentielle hausse des inégalités.



# Diagnostic territorial

## C. Evolutions du chômage



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

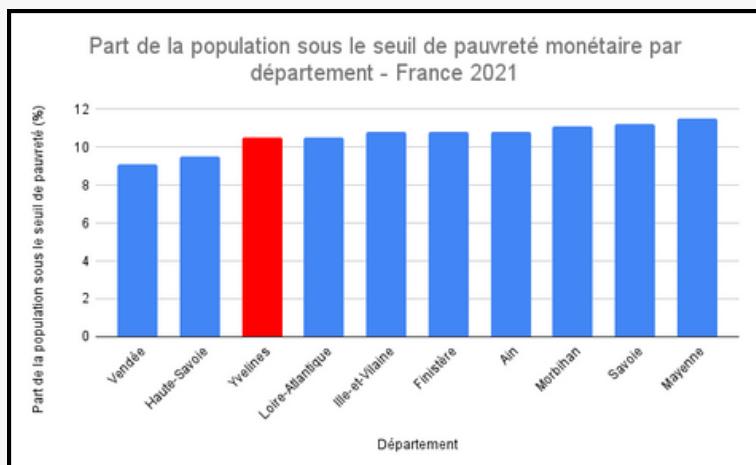
Le taux de chômage yvelinois a connu différentes évolutions ces dernières années, avec un pic à 7,5% atteint sur la période 2014-2018 et une rapide mais forte diminution en 2020 à 5,5%. Néanmoins, le taux de chômage de 2024 est redevenu sensiblement le même qu'en 2010. En effet, si le taux de chômage yvelinois était de 6,6% au dernier trimestre 2010, il était de 6,8% au dernier trimestre 2024.

Ce taux est légèrement inférieur au taux de chômage moyen en Ile-de-France, qui était de 7% au troisième trimestre 2024. Le taux yvelinois est également inférieur à la moyenne nationale, qui est de 7,4%. Ces chiffres évoluent rapidement, et la tendance actuelle sur l'ensemble du territoire national, du fait de la conjoncture économique, est à la hausse. Cette situation nationale pourrait toucher les Yvelines, et augmenter sensiblement le taux de chômage.



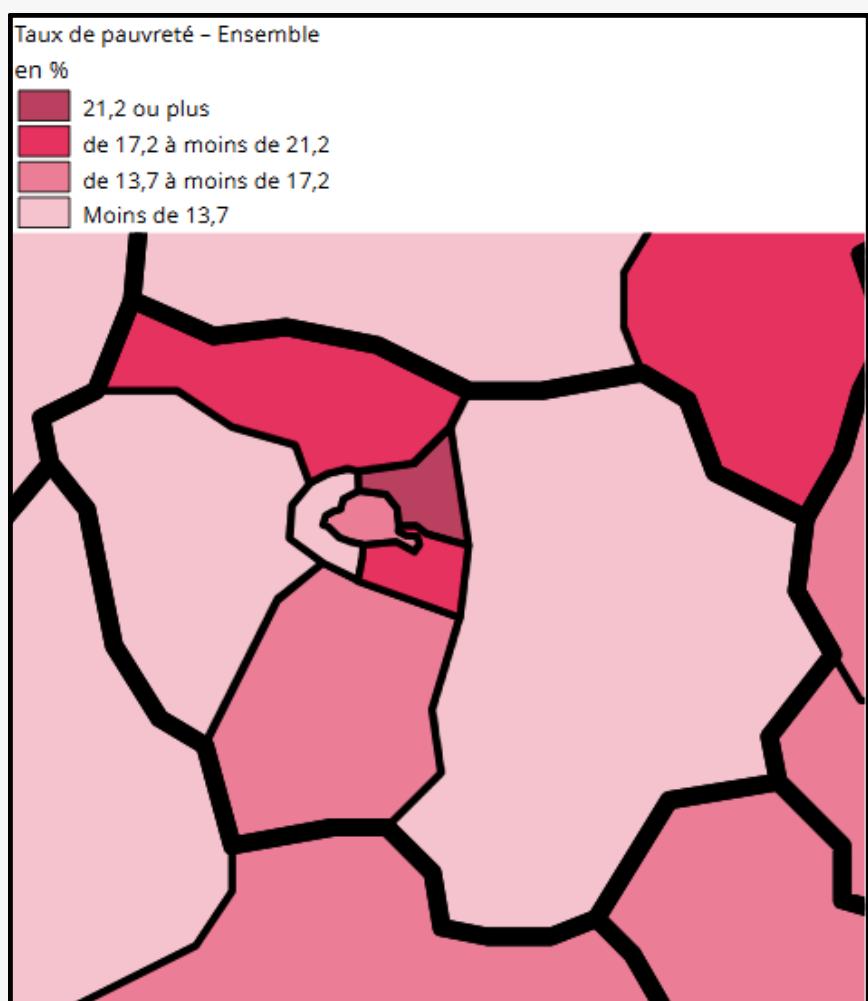
# Diagnostic territorial

## IV. Un territoire peu marqué par la pauvreté ?



Statista (1)

A l'échelle nationale, le département des Yvelines fait figure de territoire peu touché par la pauvreté. Il figure même parmi les 10 départements français les moins touchés par la pauvreté monétaire, selon l'Observatoire des inégalités. Celui-ci le place à la troisième place, avec un taux de pauvreté de 10,5%, au même niveau que la Loire-Atlantique et derrière la Haute-Savoie (9,5%). La Vendée est en tête de ce classement, avec 9,1%.



INSEE - Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal - 2021 (2)

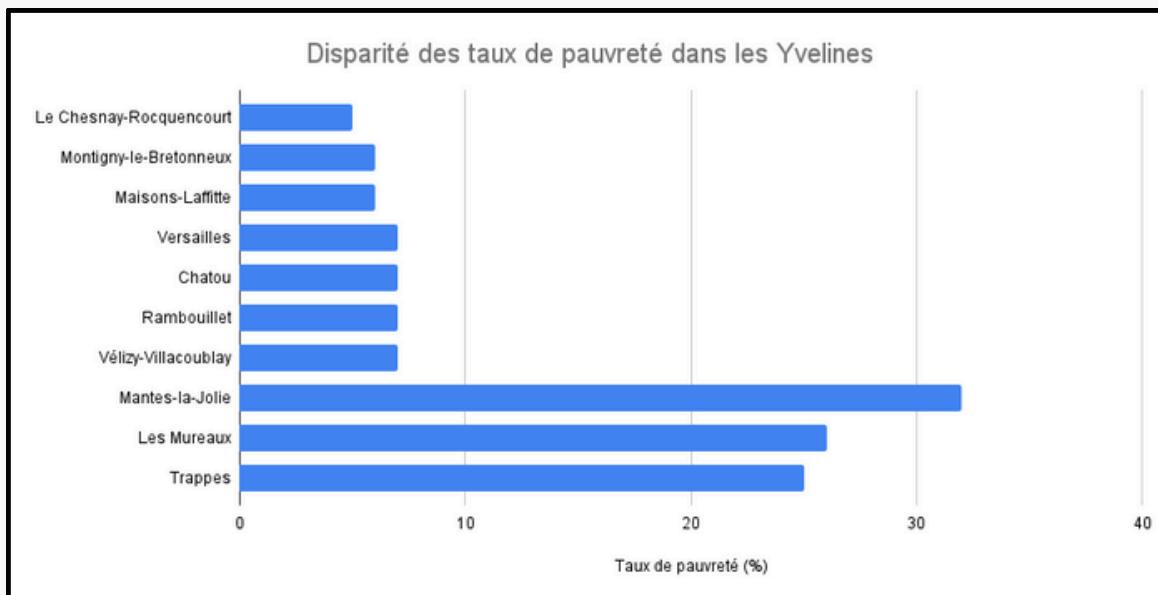
### Sources :

(1) <https://fr.statista.com/statistiques/1260842/taux-de-pauvreté-par-departement-france/>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012803>

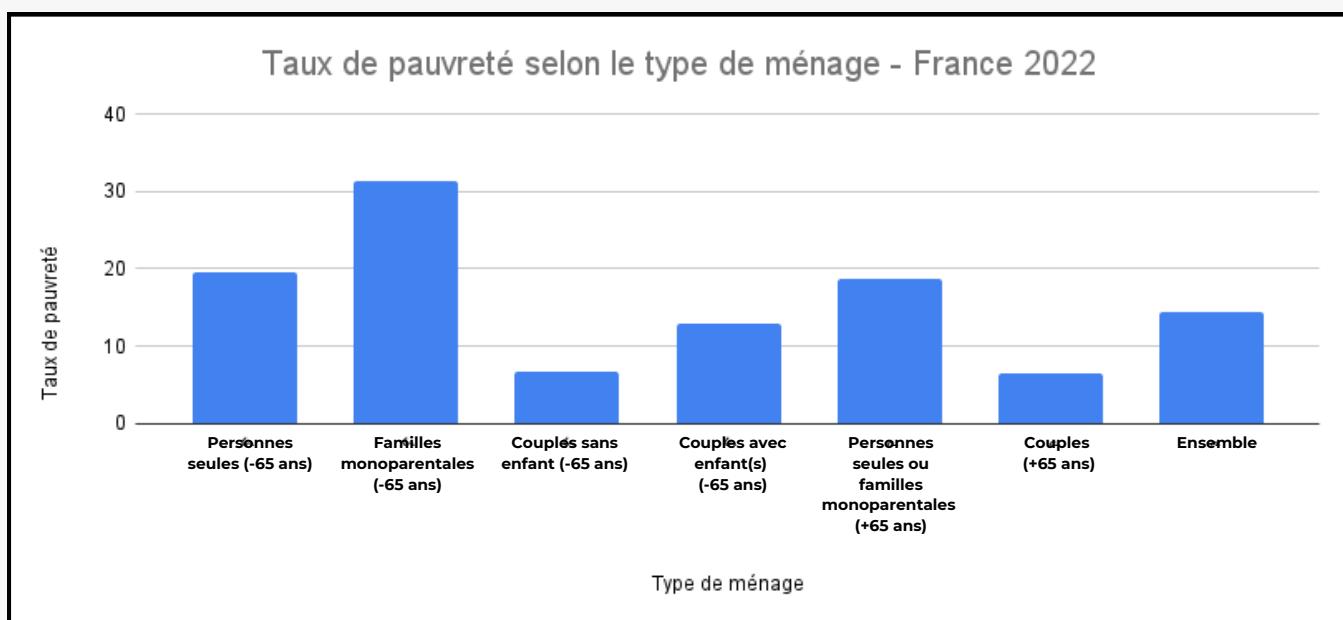


# Diagnostic territorial



## Observatoire des inégalités - 2024 (1)

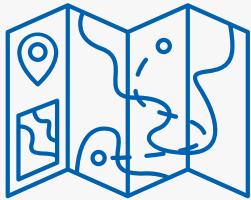
Néanmoins, la présence des Yvelines parmi les départements les moins pauvres de France ne doit pas masquer les fortes disparités territoriales qui y existent. En effet, la pauvreté ne touche pas de manière uniforme les villes yvelinoises. Ainsi, certaines affichent des taux de pauvreté faibles et figurent même parmi les villes les moins pauvres de France. Il s'agit par exemple de Maisons-Laffitte (6%), de Versailles (7%) ou de Rambouillet (7%). Au contraire, certaines villes sont très largement touchées par la pauvreté et figurent parmi les villes les plus pauvres de France métropolitaine. Il s'agit par exemple de Mantes-la-Jolie (32%) ou des Mureaux (26%). Ces disparités sont parfois très fortes entre des villes pourtant proches géographiquement. C'est le cas par exemple de Montigny-le-Bretonneux et de Trappes (distantes d'à peine 5 kilomètres), la première ayant un taux de pauvreté de 6% et l'autre de 25%.



INSEE - DGFiP - Cnaf - Cnav - CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux - 2024 (2)

## Sources :

- (1) <https://inegalites.fr/Les-communes-les-plus-touchees-par-la-pauvrete-2086>
- (2) [https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/30\\_RPC/33\\_PAU/33F\\_Figure6](https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/30_RPC/33_PAU/33F_Figure6)

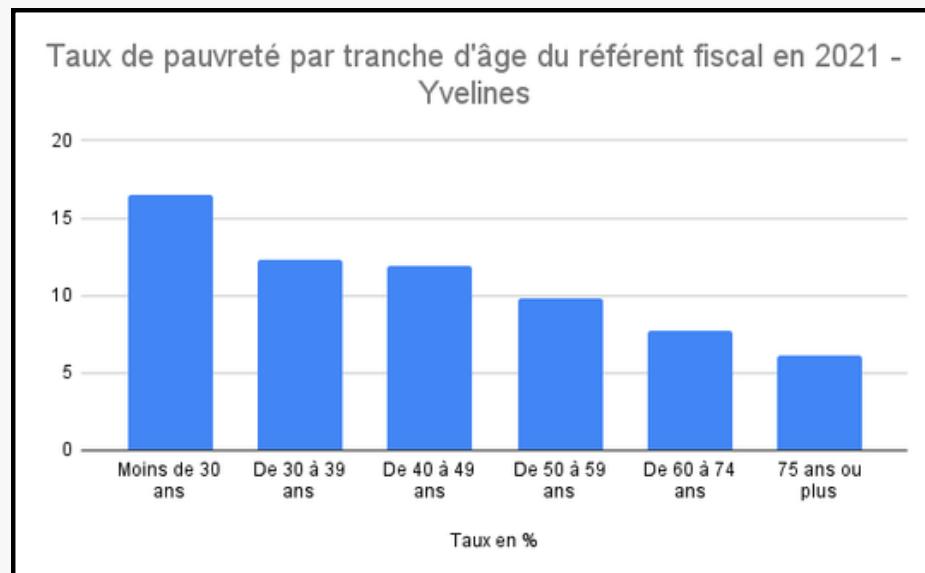


# Diagnostic territorial

Les taux de pauvreté sont disparates en fonction des situations personnelles. En 2022, au seuil de 60 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté en France était de 14,4%. Mais certaines situations exposent davantage les personnes à la pauvreté. C'est notamment le cas des personnes en situation de monoparentalité. En effet, en France en 2022, le taux de pauvreté des personnes de moins de 65 ans en situation de monoparentalité était de 31,4%.

Les personnes seules sont également plus exposées à la pauvreté. En effet, en France, en 2022, le taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans était de 19,5%.

Enfin, le fait d'avoir un enfant accroît sensiblement les chances de se retrouver en situation de pauvreté. Ainsi, en France en 2022, le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans sans enfant était de 6,6%, contre 13% pour ceux ayant au moins un enfant. De plus, plus le nombre d'enfants augmente, plus une famille est exposée à la pauvreté. Ainsi, en France en 2021, l'INSEE a constaté que le taux de pauvreté des couples de trois enfants ou plus a fortement augmenté (+4,8 points) pour atteindre 25,6 %.



INSEE - Dossier complet - Yvelines (1)

Ces situations ne sont pas figées, et ont même tendance à évoluer dans le temps. En effet, le taux de pauvreté moyen diminue selon l'âge du référent fiscal du foyer. Néanmoins, le constat national évoqué précédemment fait écho aux évolutions actuelles de la population yvelinoise, qui voit augmenter le nombre de personnes vivant seules, mais aussi celles en situation de monoparentalité, et dans une moindre mesure les familles nombreuses. La pauvreté touche particulièrement les personnes dans ces situations. Elle pourrait donc être amenée à augmenter sur le territoire yvelinois, impactant davantage les villes les plus touchées, mais aussi celles qui le sont peu jusqu'à présent.

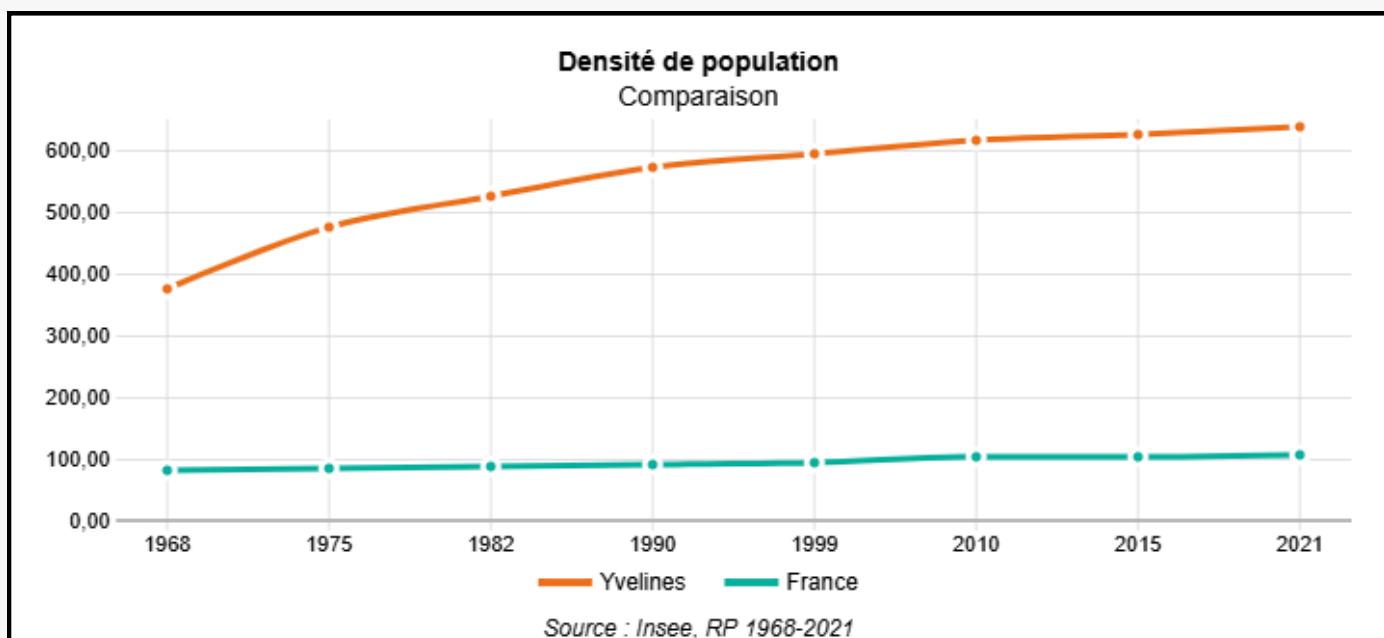


# Diagnostic territorial

## V. Un territoire en évolution

Au-delà des évolutions socio-démographiques citées précédemment, le département des Yvelines connaît également diverses évolutions territoriales.

### A. Une densité forte et en expansion



*Observatoire des territoires - Densité de population - Yvelines (1)*

Le département des Yvelines est un territoire parmi les plus denses, en moyenne, du territoire national métropolitain. Ainsi, selon les chiffres de l'INSEE repris par l'ANCT, la densité de population dans les Yvelines était de 637,5 personnes au kilomètre carré. En comparaison, la densité de population moyenne en France en 2021 était de 106,5 personnes au kilomètre carré. La densité moyenne départementale est donc 6 fois supérieure à la moyenne nationale.

Depuis 1968, la densité moyenne ne cesse de croître dans les Yvelines, au contraire de la moyenne nationale. Ainsi, en 1968, la densité moyenne yvelinoise était de moins de 400 personnes au kilomètre carré, contre 637,5 aujourd'hui. Sur la même période, la densité moyenne de la France métropolitaine est restée stable, malgré une légère augmentation pour dépasser la barre des 100 personnes par kilomètre carré.

**Source :**

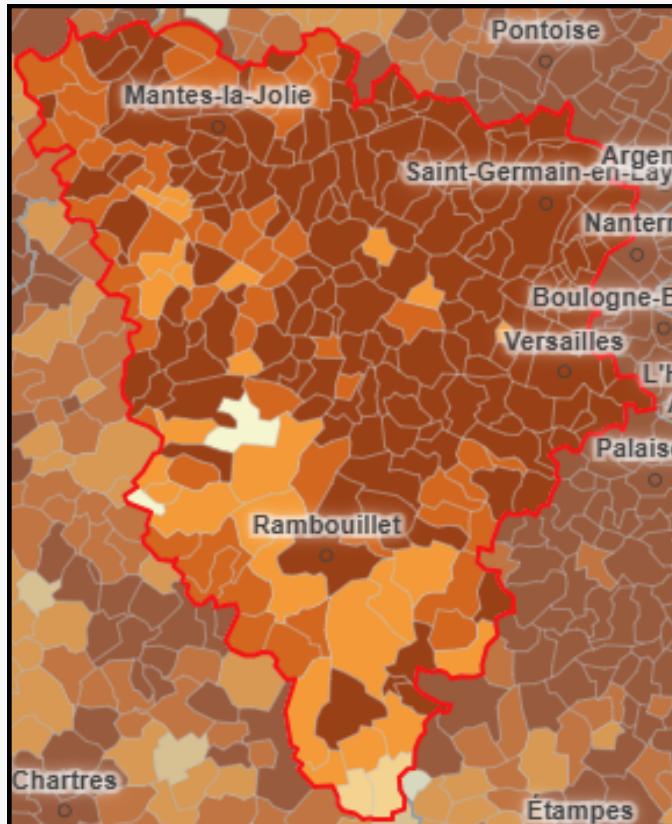
(1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=122454,6296250,90734,51404&c=indicator&i=insee\\_rp\\_hist\\_1968.dens\\_pop&s=2021&selcodegeo=78&view=map9](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=122454,6296250,90734,51404&c=indicator&i=insee_rp_hist_1968.dens_pop&s=2021&selcodegeo=78&view=map9)



# Diagnostic territorial

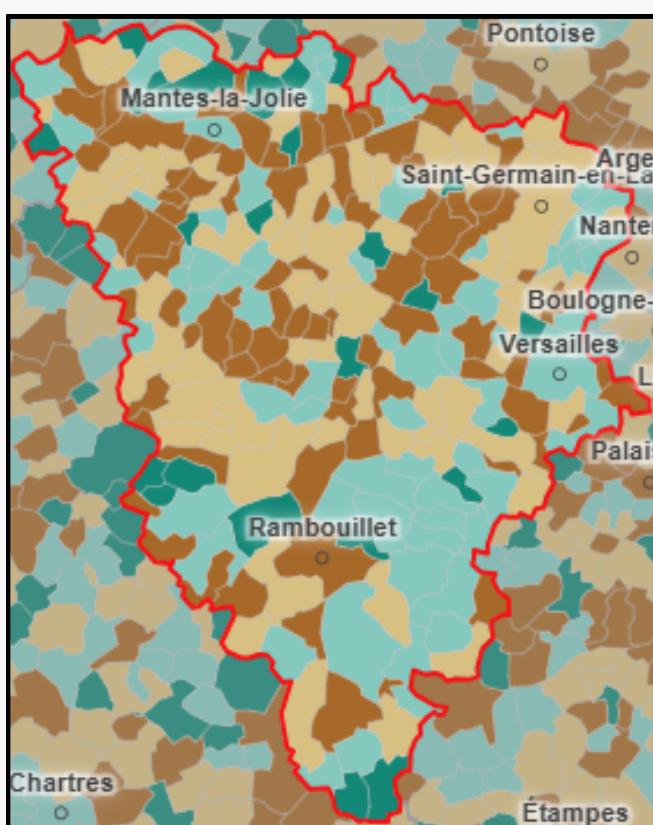
La densification du territoire yvelinois se poursuit encore aujourd’hui, même si elle a tendance à ralentir. En effet, depuis le début des années 2000, où la densité moyenne a franchi le seuil de 600 habitants par kilomètre carré, la densification est moins rapide. Néanmoins, elle continue et ne s'infléchit pas. Le département des Yvelines, comme le montre la carte ci-contre, demeure donc un territoire très dense.

Il faudra observer avec les futurs chiffres de l’INSEE si la densité moyenne par kilomètre carré recule, pour confirmer ou non l’hypothèse avancée par certains acteurs d’un départ de franciliens des zones densément peuplées vers les zones rurales. Les données actuelles ne le permettent pas.



*Observatoire des territoires - Yvelines (1)*

On constate cependant des évolutions concernant la densité de population au sein du département. En effet, de nouveaux espaces se densifient. La carte ci-contre montre les zones qui se sont densifiées entre 2015 et 2021. Les territoires en marron sont particulièrement concernés par une hausse de la densité, contrairement aux territoires en bleu et en vert, dont la densité a tendance à diminuer.



*Observatoire des territoires - Yvelines (2)*

On observe ainsi que les abords des zones très denses, évoquées ci-dessus, continuent de se densifier. C'est notamment le cas de zones déjà urbaines comme l’EPCI de GPS&O dans la zone de Mantes-la-Jolie.

## Sources :

- (1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84490,6302757,240047,135995&c=indicator&i=insee\\_rp\\_hist\\_1968.dens\\_pop&s=2021&view=map72](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84490,6302757,240047,135995&c=indicator&i=insee_rp_hist_1968.dens_pop&s=2021&view=map72)
- (2) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84490,6302757,240047,135995&c=indicator&i=insee\\_rp\\_evol\\_1968.var\\_dens\\_pop&s=2015-2021&view=map72](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84490,6302757,240047,135995&c=indicator&i=insee_rp_evol_1968.var_dens_pop&s=2015-2021&view=map72)



# Diagnostic territorial

Cependant, la densification ne concerne pas que les territoires urbains. En effet, des territoires ruraux sont également concernés. Une augmentation est particulièrement visible au centre du département. Elle correspond en partie aux frontières de la communauté de communes de Cœur d'Yvelines, qui est un EPCI moins urbain que ceux cités précédemment.

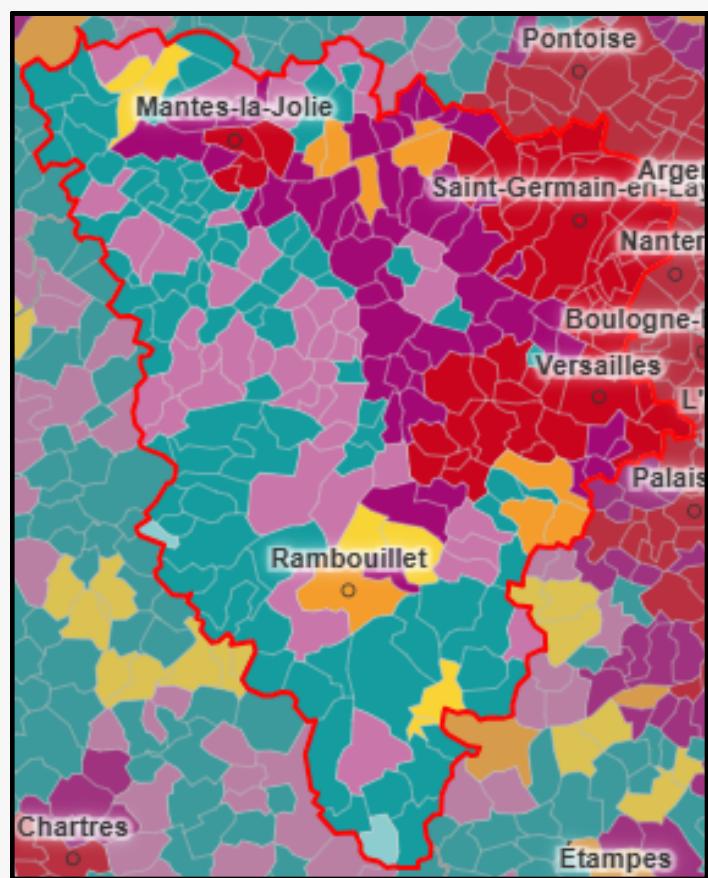
Au contraire, certains territoires ont tendance à perdre en densité. C'est notamment le cas de territoires proches de zones densément peuplées, comme Rambouillet. Mais c'est aussi le cas des zones proches de la petite couronne parisienne, dont la densité de population stagne ou diminue depuis 2015. Ainsi, le département des Yvelines continue de se densifier, mais cela touche de nouveaux territoires. Les populations se concentrent toujours principalement sur les territoires proches de Paris, mais la situation a tendance à changer. En effet, les populations se tournent désormais davantage vers des zones éloignées de la petite couronne. Il faudra continuer à analyser cette évolution, afin de savoir si des zones moins peuplées aujourd'hui vont le devenir. Cela pourra notamment avoir un impact sur l'emplacement des structures des partenaires du SDSF-AVS.

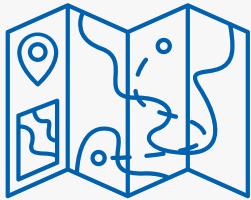
## B. Une densité forte qui cache des territoires ruraux

Le territoire yvelinois demeure un territoire dense, comme le prouvent les chiffres évoqués précédemment. Néanmoins, cette moyenne masque de fortes disparités départementales.

La carte ci-contre permet d'affiner les niveaux de densité des différentes communes des Yvelines. Elle distingue ainsi les grands centres urbains (en rouge), les centres urbains intermédiaires (en orange), les petites villes (en jaune), les ceintures urbaines (en mauve foncé), les bourgs ruraux (en mauve clair), les communes rurales à habitat dispersé (en vert), et les communes rurales à habitat très dispersé (en bleu). Ces territoires sont définis en fonction de la densité de leur population en 2021.

On constate d'abord que les territoires les plus denses se concentrent à l'est et au nord du département. Comme indiqué précédemment, ces territoires sont les plus proches de Paris et de la petite couronne. Ils se concentrent autour des grands centres urbains de Mantes-la-Jolie, de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles.





# Diagnostic territorial

Un quatrième pôle, moins dense, se trouve autour du centre urbain intermédiaire qu'est Rambouillet. Les abords de ces zones sont également denses, et constituent les ceintures urbaines et les petites villes. Cette carte montre donc que la population a toujours tendance à se concentrer autour des grandes villes du département.

Néanmoins, cette carte montre aussi clairement qu'une large partie du territoire est composée de bourgs ruraux et de territoires ruraux à habitat dispersé. Ainsi, malgré les évolutions citées dans la partie précédente, l'ouest, le centre et le sud du département demeurent peu denses. Le département des Yvelines est donc aussi un territoire rural, que la forte densité départementale ne doit pas masquer.

Par ailleurs, une comparaison de la présence des dispositifs financés par les partenaires du SDSF-AVS (évoqués dans les parties suivantes) avec les cartes de la densité du territoire permet de comprendre que la densité de population a guidé leur implantation. Cette logique permet d'offrir des services publics à un maximum de personnes. Le risque est cependant de laisser les territoires les plus ruraux sans dispositifs, et d'augmenter de ce fait les problématiques d'accès aux droits sur ces territoires. Les futures réflexions sur le SDSF-AVS devront donc prendre en compte la densification de nouvelles parties du territoire, ce qui suppose peut-être de nouvelles implantations de dispositifs.

## C. Modification des Quartiers Politique de la Ville

Une autre évolution territoriale notable depuis la signature du dernier SDSF-AVS concerne les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

En effet, en janvier 2024, la Préfecture des Yvelines a annoncé des modifications concernant le dispositif dans le département.

Ainsi, deux quartiers sortent du dispositif QPV. Il s'agit de celui des Petits Prés à Elancourt et de celui du Vieux Pays à Sartrouville. Au contraire, deux nouveaux quartiers sont désormais considérés comme des QPV. Il s'agit de celui des Acacias à Coignières, et de celui de L'Avre aux Clayes-sous-Bois. Ces derniers se situent dans la même zone géographique, au sein de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le département conserve donc 22 QPV sur son territoire. En 2024, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires estime que 106 524 personnes habitent dans des QPV dans les Yvelines, soit environ 7% de la population totale.

Géographie prioritaire dans les Yvelines - 2024	
Mantes-la-Jolie : Val Fourré	Carrières-sur-Seine : Alouettes
Mantes-la-Ville : Merisiers Plaisances	Sartrouville : Plateau
Mantes-la-Ville : Domaine De La Vallée	Plaisir : Valibout
Guyancourt : Pont Du Routoir 2	Maurepas : Fiches
Trappes : Merisiers-Plaine De Neauphle	Poissy : Beauregard
Trappes : Jean Macé	Poissy : Saint Exupéry
La Verrière : Bois De L'Etang	Les Mureaux : Cinq Quartiers
Carrières-sous-Poissy : Oiseaux	Les Mureaux : Cité Renault - Centre Ville
Carrières-sous-Poissy : Fleurs	Vernouillet : Cité Du Parc
Chanteloup-les-Vignes : Noe-Feucherets	Limay : Centre-Sud
Coignières : Les Acacias	Les Clayes-Sous-Bois : L'Avre

Préfecture des Yvelines - 2024 (1)

# Petite enfance



## Rappel des axes du SDSF-AVS 2021-2026 :

- **Axe 1** : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales
- **Axe 2** : Mieux répondre aux besoins spécifiques d'accueil des familles vulnérables ou avec enfants en situation de handicap



# Petite enfance

## I. Bilan du dernier SDSF-AVS

La thématique “petite enfance” du SDSF-AVS rassemble de nombreux acteurs yvelinois. Ils sont réunis au sein d'un COMOP, dont le pilote chargé de l'animation est la CAF des Yvelines.

Cette thématique couvre l'ensemble des enfants âgés de 0 à 6 ans, ainsi que leurs parents. Néanmoins, une large partie des dispositifs s'arrêtent à 3 ans, âge d'entrée obligatoire à l'école en classe de maternelle.

### Liste des partenaires du SDSF-AVS engagés sur la thématique petite enfance :

- Caf des Yvelines (Pilote)
- Conseil Départemental - Service accueil petite enfance
- Préfecture des Yvelines - DDETS
- France Travail
- Activity
- MSA
- UDAF
- Élue : Madame la Présidente de l'Association des élus petite enfance

Le dernier SDSF-AVS a organisé ses actions sur la petite enfance autour de deux axes déclinés en grands objectifs. Les deux axes du SDSF-AVS étaient les suivants :

- Axe 1: Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales.
- Axe 2: Mieux répondre aux besoins spécifiques d'accueil des familles vulnérables ou avec enfants en situation de handicap.

Ces axes ont guidé l'action des membres du COMOP depuis la signature du SDSF-AVS en 2021. Ils posent un cadre de travail de long terme, qui guidera encore l'action des acteurs ces prochaines années. Ils ont toutefois permis de développer des dispositifs déjà existants sur le territoire, et d'en promouvoir de nouveaux.



# Petite enfance

De plus, les membres du COMOP travaillent en fonction de l'actualité et des besoins de court terme du département. Des réflexions ont donc été menées sur divers sujets d'actualité, aboutissant à la création de dispositifs, non prévu initialement. C'est le cas par exemple de l'instance de contrôle commun, créée fin 2023 pour renforcer et coordonner les contrôles dans les lieux d'accueil des enfants en bas âge, elle rassemble de nombreux partenaires du SDSF-AVS.

Cette partie s'attache à montrer les réussites du SDSF-AVS, ainsi que les nouveaux enjeux à prendre en compte pour le prochain schéma. Surtout, cette partie se penche sur les évolutions territoriales des différents modes d'accueil de la petite enfance, afin d'en dresser un état des lieux. Comme indiqué en introduction, les données présentées datent de 2021 ou 2022, et devront donc être confirmées par des études ultérieures. Ces données permettent toutefois de dresser une analyse des différentes évolutions constatées dans les Yvelines.



# Petite enfance

Les différents partenaires du SDSF-AVS, et particulièrement ceux impliqués au sein du COMOP “petite enfance”, proposent une multitude de modes d'accueil pour les enfants ayant jusqu'à 6 ans. Il est nécessaire de les distinguer pour souligner leurs évolutions. Cette partie s'attache à souligner les différences territoriales qui existent quant à l'accueil de la petite enfance.

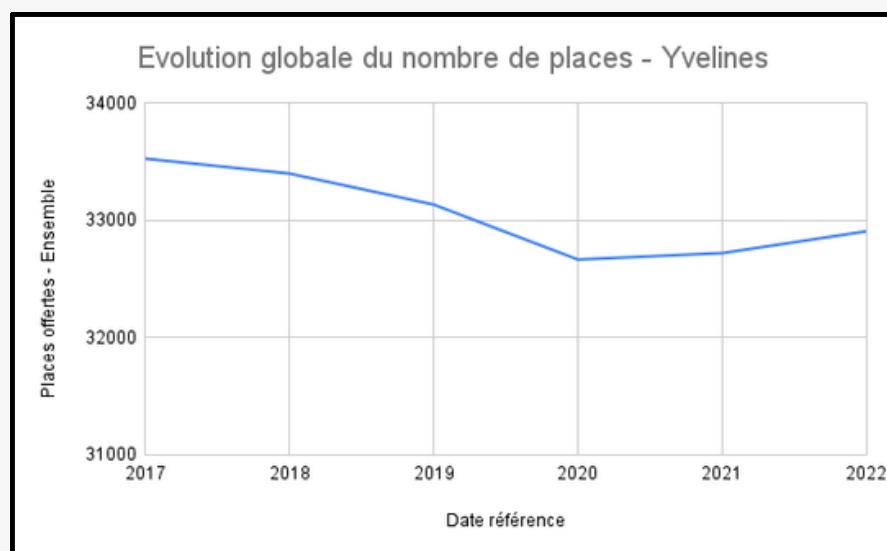
## II. Une offre d'accueil départementale en évolution : vers davantage d'accueil collectif ?

### A. Une couverture globale haute mais soumise à des évolutions

Le taux de couverture d'accueil de la petite enfance dans les Yvelines est actuellement de 58,8%. Ce taux se situe dans la moyenne nationale, et surtout 6 points au-dessus de la moyenne régionale.

Ce taux a tendance à rester stable, même si le nombre de places disponibles dans le département a connu différentes variations ces dernières années. Ainsi, entre 2017 et 2020, le nombre de places disponibles tous dispositifs confondus a fortement diminué, passant de 33 528 places à 32 667 places. Une augmentation du nombre de places a ensuite eu lieu entre 2020 et 2022, passant sur la période de 32 667 places à 32 908 places. Toutefois, cette augmentation n'a pas permis d'atteindre de nouveau en 2022 le niveau de 2017. Enfin, comme le montreront plus précisément les parties suivantes, le nombre de places disponibles pour la petite enfance diminue dans les Yvelines depuis deux ans.

Le département a également connu ces dernières années une évolution des modes de garde. L'accueil collectif offre désormais davantage de places que l'accueil individuel. Ainsi, si l'accueil individuel représentait 16 310 places en 2017, il ne représentait plus que 14 425 places en 2022. Sur la même période, l'accueil collectif est passé de 16 067 places à 17 614 places. Cette évolution a donc principalement conduit à une diminution du nombre total de places, comme nous allons le voir par la suite.

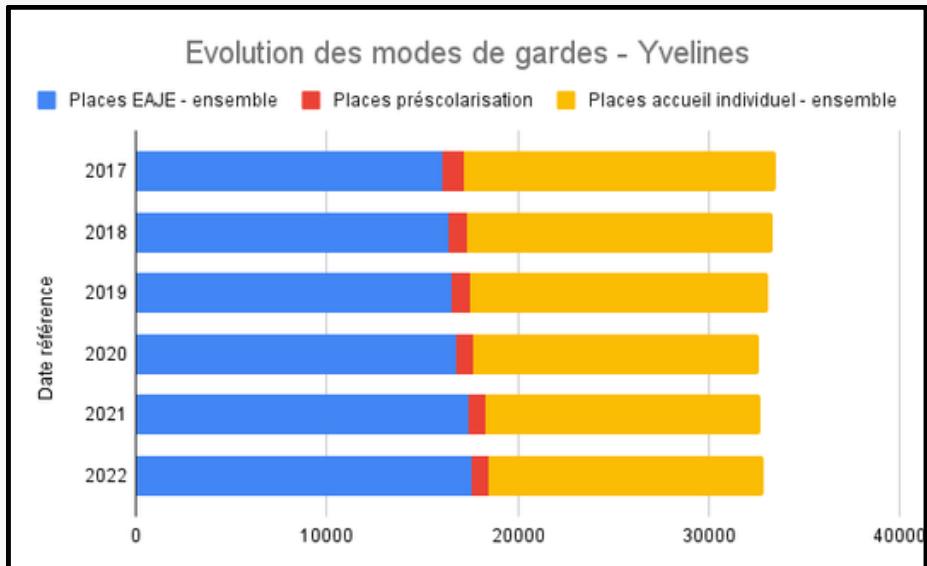


CAF Data (1)



# Petite enfance

Ainsi, si le taux de couverture a tendance à rester stable, ce n'est pas dû à la création de nouvelles places. On peut supposer que ce maintien est dû au phénomène de diminution du nombre de naissances dans le département. Le maintien d'un taux de couverture jugé suffisant devra donc passer par des actions visant à ralentir la diminution du nombre de berceaux disponibles.

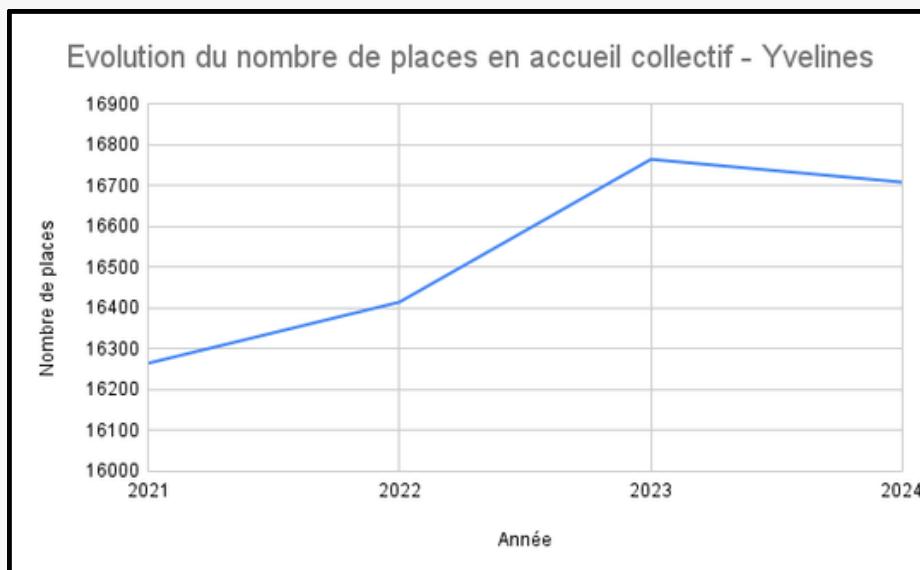


CAF Data (1)

Enfin, comme nous l'évoquerons plus loin, le taux de couverture départemental moyen ne doit pas masquer les disparités territoriales qui existent notamment entre les différents EPCI. En effet, les territoires proches de la petite couronne ont des taux de couverture supérieurs à 65%, alors que les EPCI ruraux, comme Rambouillet Territoires, ont des taux plus faibles que la moyenne nationale. Les chiffres départementaux évoqués dans cette partie ne doivent pas masquer cette réalité.

## B. Vers une diminution structurelle du nombre de places en accueil collectif ?

A l'échelle départementale, le nombre de places disponibles pour l'accueil collectif a connu ces dernières années différentes évolutions.



CAF Data (1)

Source :

(1) [https://data.caf.fr/explore/dataset/nbpla\\_pe\\_dep/table/?disjunctive.annee](https://data.caf.fr/explore/dataset/nbpla_pe_dep/table/?disjunctive.annee)



# Petite enfance

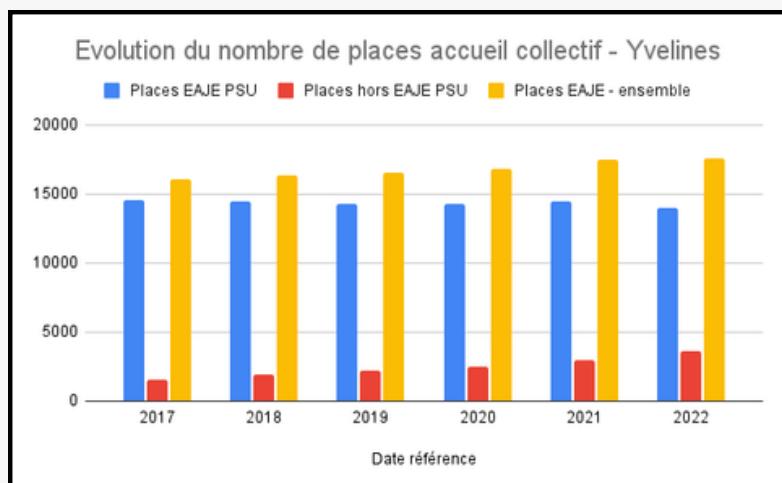
Sure la période 2021-2023, soit celle de la mise en application du SDSF-AVS, le nombre de places a eu tendance à augmenter sur le territoire yvelinois. En effet, si le nombre de places était de 16 265 en 2021, il est passé à 16 765 en 2023, soit une hausse de 500 places d'accueil en 3 ans.

Globalement, le taux de couverture des modes d'accueil collectif a donc augmenté, passant de 28,4% en 2017 à 32,1% en 2022.

Néanmoins, l'année 2024 a connu une dynamique inverse, le nombre de places reculant sur cette période. En effet, le nombre de places d'accueil collectifs disponibles n'est plus que de 16 709, soit une perte de presque 60 places en un an.

Il sera nécessaire d'observer si cette dynamique se poursuit sur l'année 2025. Cette évolution pourrait aussi inverser de nouveau l'évolution des modes de garde dans le département. Comme évoqué précédemment, l'accueil collectif a dépassé récemment l'accueil individuel en termes de places disponibles. Cette situation pourrait s'inverser si le nombre de places collectives continue de diminuer.

Si l'on observe l'évolution du nombre de places en accueil collectif sur un temps plus long, deux tendances sont à distinguer.



*CAF Data (1)*

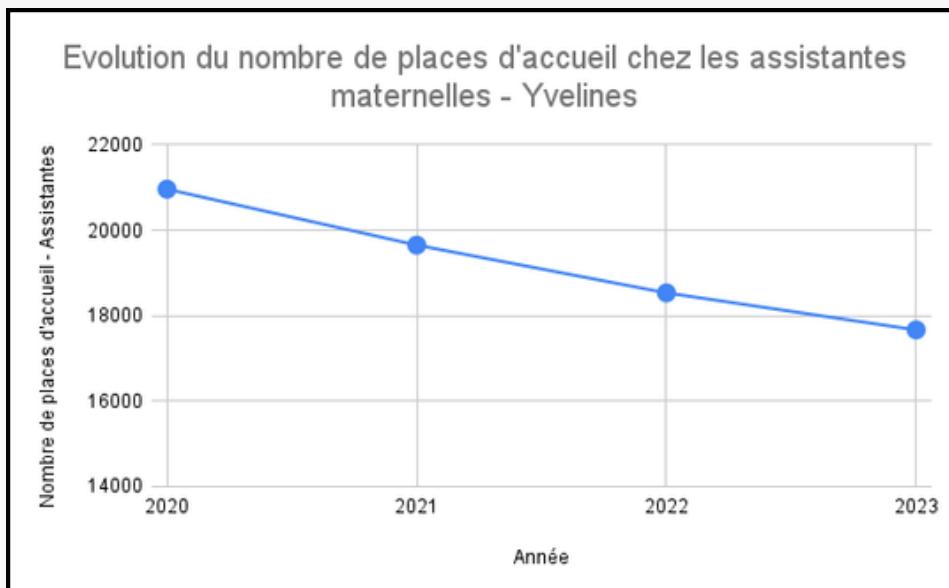
D'abord, entre 2017 et 2022, le nombre de places dans des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) bénéficiant de la Prestation de Service Unique (PSU) a diminué. Dans les Yvelines, le nombre de places disponibles dans ces établissements est passé de 14 525 à 14 013 sur la période. Le nombre d'EAJE PSU a donc diminué, avec une réduction de 500 places environ.

Au contraire, sur la même période, les établissements d'accueil collectifs hors EAJE PSU ont connu une augmentation de leurs capacités. Il s'agit principalement de crèches privées. Dans les Yvelines, entre 2017 et 2022, le nombre de places d'accueil de ces établissements est passé de 1 542 à 3 601, soit une hausse de plus de 2 000 places sur cette période.



# Petite enfance

Le secteur de l'accueil de la petite enfance ne souffre donc pas d'une croissance en perte de vitesse, mais bien d'une diminution de ses capacités d'accueil. Surtout, malgré un nombre de naissances moins élevé dans le département ces dernières années, le taux de couverture de l'accueil individuel est passé de 28,8% en 2017 à 26,3% en 2022.



*CAF, Préfecture et Département des Yvelines - SPPE (1)*

L'accueil individuel de la petite enfance est en grande partie réalisé par les assistantes maternelles. Sur le territoire yvelinois, le nombre de places d'accueil disponibles chez les assistantes maternelles est en forte diminution. Ainsi, si le nombre de ce type de places était d'environ 20 962 en 2020, il est passé à 17 668 en 2023. Soit, en trois ans, une perte de plus de 3 000 places en accueil individuel effectué par des assistantes maternelles.

Cette forte diminution est à mettre en lien avec les spécificités du secteur, confronté à l'avancée en âge de ses professionnels. En effet, dans les Yvelines, 49% des assistantes maternelles partiront à la retraite dans les 15 ans à venir, et 38% ont plus de 50 ans aujourd'hui. Ce secteur risque donc de perdre encore plus de professionnels dans les années à venir. Cette logique est d'ailleurs déjà en marche dans le département, qui est passé de 6 714 assistantes maternelles en 2020 à 5 452 en 2023. De plus, étant donné qu'une assistante maternelle peut s'occuper de 4 enfants au maximum, l'impact sur l'accueil individuel risque d'être important. La diminution du nombre de places en accueil individuel devrait en effet s'accélérer dans les années à venir, impactant le taux de couverture générale du département.

Les partenaires du SDSF-AVS ont néanmoins mis en avant des dispositifs de soutien aux assistantes maternelles. Présents sur le territoire yvelinois, ils permettent d'accompagner les professionnelles du secteur face aux difficultés qui peuvent être rencontrées par la profession (logement, conditions de travail...). Les relais petite enfance (RPE) constituent ainsi des dispositifs intéressants pour accompagner les assistantes maternelles. Présents dans de nombreuses villes du territoire, ces lieux proposent un accompagnement aux professionnelles, mais aussi des activités d'éveil à destination des enfants. Ils constituent donc des lieux de sociabilité, dont le développement pourrait permettre de renouveler en partie l'attractivité du métier.



# Petite enfance

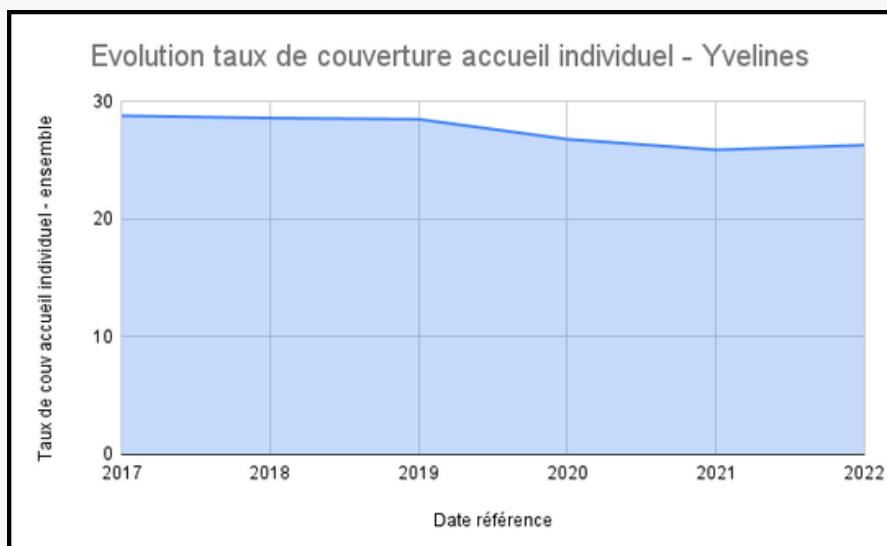
La croissance de l'accueil collectif, au moins jusqu'en 2022, s'explique donc principalement par une forte augmentation des établissements d'accueil hors EAJE PSU, et donc des crèches privées. Cette hausse globale du nombre de places ne doit pas masquer la perte du nombre de places des crèches publiques ou parentales (EAJE PSU). Si ces dernières restent majoritaires sur le territoire, cette évolution pourrait à terme modifier la structure de l'offre d'accueil collective départementale.

Il sera intéressant d'analyser l'impact du nouveau Service Public de la Petite Enfance (SPPE). Entré en vigueur au 1er janvier 2025, ce dispositif permet désormais aux collectivités, devenant autorités organisatrices, de peser davantage dans les décisions en matière d'implantations des établissements d'accueil du jeune enfant, notamment en donnant un avis sur les projets de création de places. La mise en place du SPPE pourrait influer sur les évolutions précédemment évoquées.

## C. Accueil individuel : une forte diminution du nombre de places disponibles

L'accueil individuel est devenu, comme nous l'avons vu précédemment, le deuxième mode de garde en nombre de places disponibles dans le département des Yvelines, derrière l'accueil collectif. Il faut néanmoins comprendre si cette évolution résulte d'une diminution du nombre de places, ou simplement d'une croissance moins rapide que celle de l'accueil collectif.

Si l'on observe les évolutions de ces dernières années, il apparaît clairement que le nombre de places disponibles en accueil individuel connaît une baisse régulière depuis 2019. Ainsi, si le nombre de places de ce type d'accueil, quelle que soit sa forme, était de 16 310 en 2017, il n'était plus que de 14 425 en 2022, soit, sur la période, une perte de presque 2 000 places.

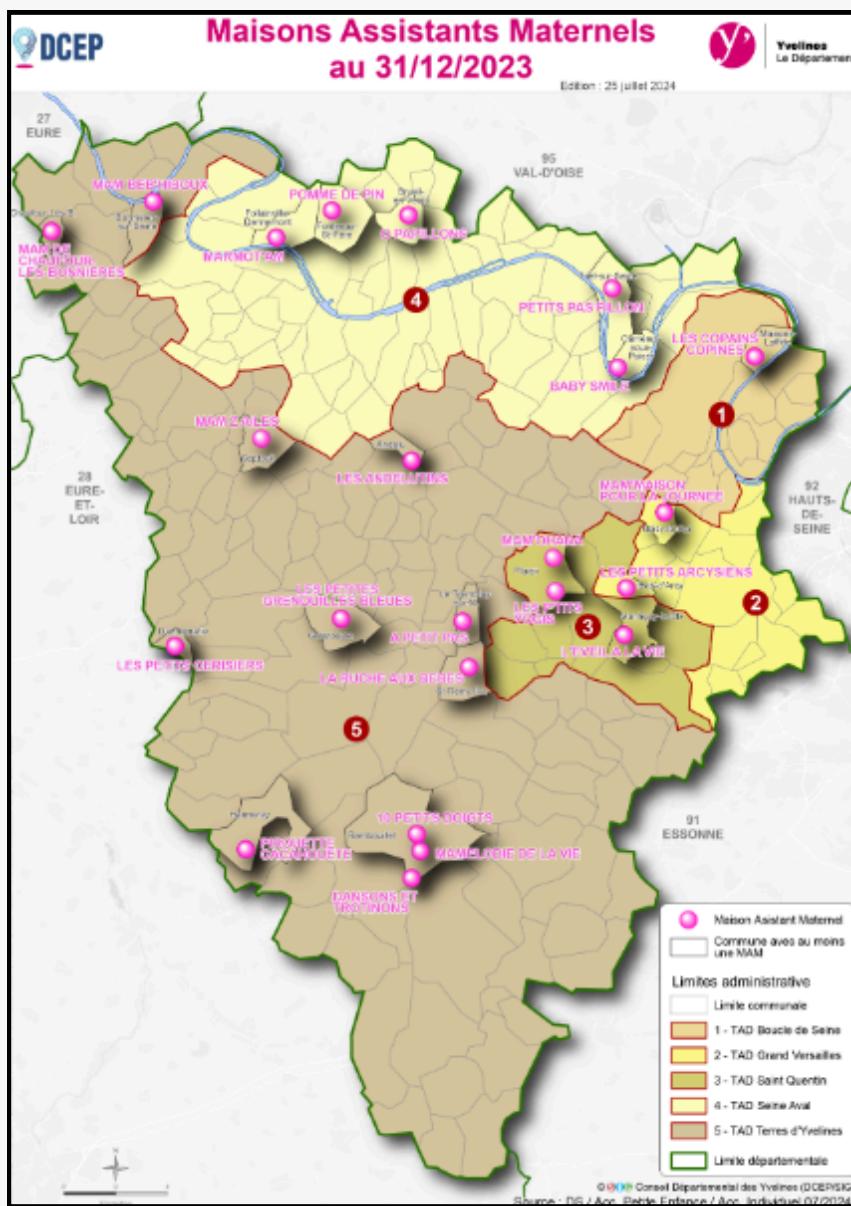


CAF Data (1)



# Petite enfance

Le territoire yvelinois compte également de nombreuses Maisons d'Assistants Maternels (MAM). On compte, en 2024, 23 MAM réparties sur le territoire. Comme le montre la carte ci-dessous, elles sont réparties également entre les territoires urbains et les territoires ruraux. Ouverts aux assistantes maternelles disposant d'un agrément spécifique, les MAM sont des lieux qui permettent à 4 d'entre-elles de se réunir simultanément. Les MAM permettent donc de renforcer les liens sociaux entre les professionnelles du secteur. Tout comme les RPE, leur développement sur le territoire pourrait permettre de revaloriser la profession d'assistante maternelle.



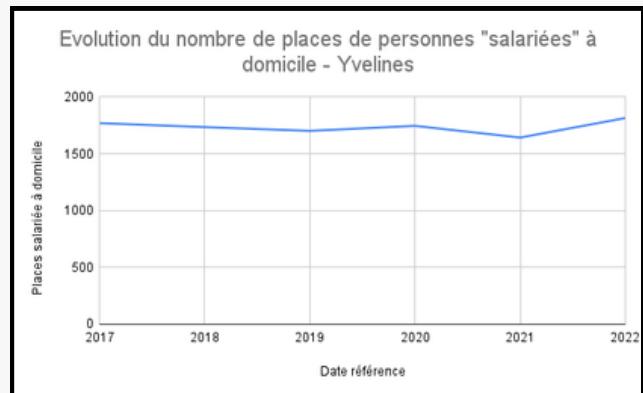
Département des Yvelines - 2024 (1)

L'accueil individuel ne se résume cependant pas à l'accueil dispensé par les assistantes maternelles. En effet, certains parents font le choix d'un mode de garde différent, en employant à domicile des intervenants extérieurs. Ce mode de garde reste, de loin, moins utilisé que le précédent.



# Petite enfance

Entre 2017 et 2022, ce mode de garde individuel a tout de même connu une évolution, que l'on peut mettre en lien avec celle des assistantes maternelles. Ainsi, si ce mode de garde représentait 1 770 places disponibles en 2017, ce chiffre a augmenté pour être de 1 815 en 2022.



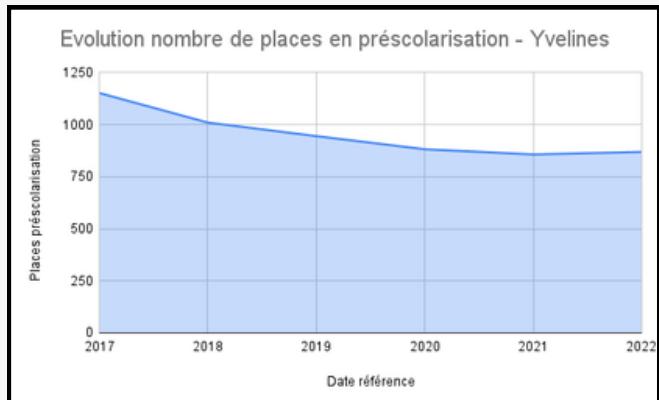
CAF Data (1)

Si cette évolution reste peu importante pour le moment, il faudra l'analyser sur une période plus longue. En effet, si le nombre de places disponibles grâce aux assistantes maternelles venait à poursuivre sa baisse, de plus en plus de parents pourraient se tourner vers ce mode de garde. Une telle évolution poserait alors de nouvelles problématiques aux acteurs du SDSF-AVS, comme par exemple le contrôle de ce mode de garde.

## D. L'accueil préscolaire : un mode de garde particulier peu utilisé et en diminution

Depuis 2019, en France, l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. L'école accueille donc désormais davantage d'enfants compris dans la catégorie "petite enfance". Cette évolution législative a eu pour conséquence de diminuer davantage le nombre de places en accueil préscolaire dans le département. Cette diminution n'est néanmoins pas la cause de la diminution du nombre de places disponibles dans ce mode d'accueil, celui-ci étant en recul au moins depuis 2017 dans les Yvelines. Ainsi, si ce nombre était de 1 152 en 2017, il n'était plus que de 869 en 2022, soit, sur la période, une diminution d'environ 300 places. Depuis 2022 cependant, ce nombre s'est stabilisé.

Ce mode de garde demeure spécifique, et ne concerne qu'un nombre restreint de familles. De plus, il demeure ponctuel, et les parents doivent souvent le compléter par un mode d'accueil individuel ou collectif. Il peut néanmoins être intéressant pour les familles résidant dans des territoires ruraux, où le nombre de places d'accueil est plus restreint que dans les zones urbaines. Les écoles font néanmoins face à une diminution du nombre de places disponibles, ce qui empêche le développement de ce mode d'accueil, qui pourrait constituer un complément intéressant pour de nombreuses familles.



CAF Data (1)



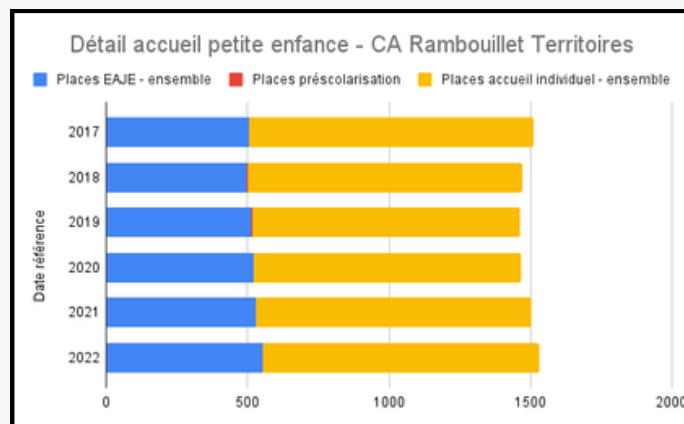
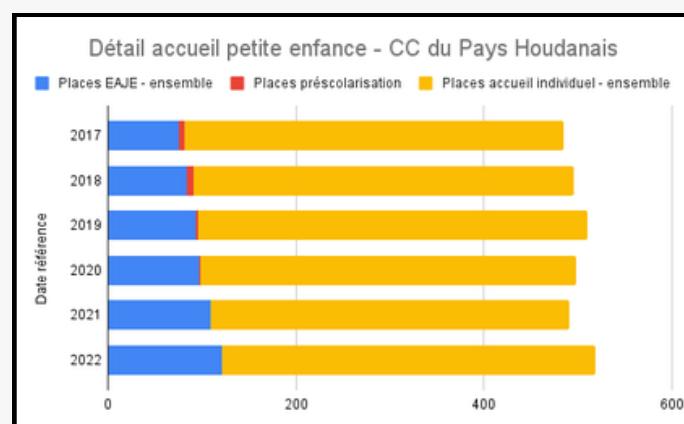
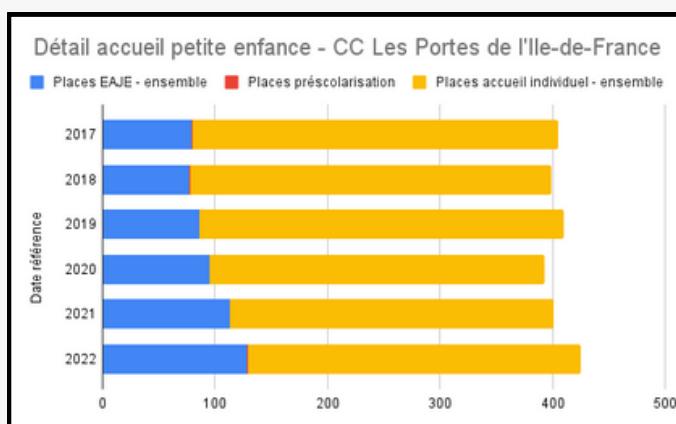
# Petite enfance

## III. L'offre d'accueil dans les EPCI : des différences marquées entre territoires ruraux et urbains

Les chiffres évoqués dans la partie précédente ne doivent pas masquer les disparités territoriales de l'offre d'accueil de la petite enfance. En effet, les territoires proches de la petite couronne ont des taux de couverture supérieurs à 65%, alors que les EPCI ruraux, comme Rambouillet Territoire, ont des taux plus faibles que la moyenne départementale. Il est donc nécessaire d'analyser l'évolution de l'offre dans ces territoires, en différenciant les EPCI urbains et les EPCI ruraux.

### A. Dans les EPCI ruraux, une majorité de places individuelles et une croissance de l'accueil collectif

Dans les parties plus rurales du département, l'offre d'accueil a généralement la même structure. On observe également des évolutions assez similaires entre ces différents EPCI. Le choix est fait pour cette partie de prendre en exemple les cas de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France, de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires et de la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Ces cas sont en effet représentatifs des dynamiques des territoires ruraux sur différentes parties du département.



CAF Data (1)

Source :

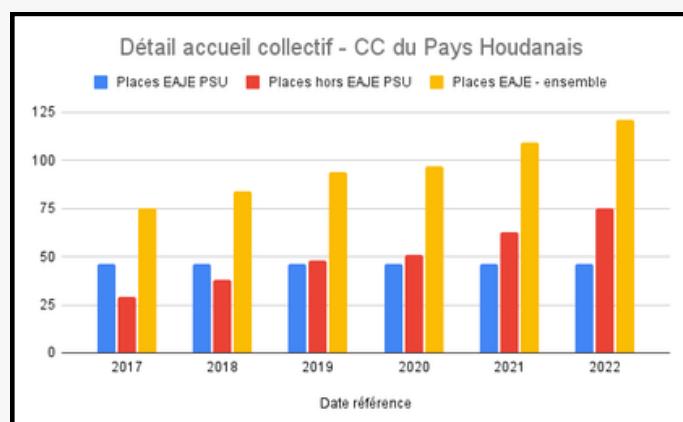
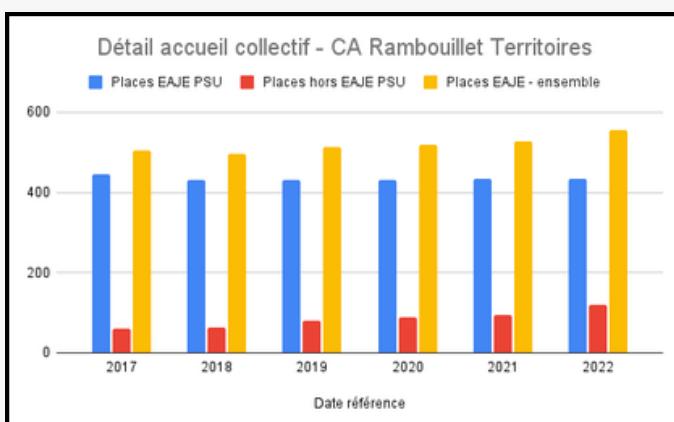
(1) [https://data.caf.fr/explore/dataset/nbpla\\_pe\\_epci/table/?disjunctive.annee](https://data.caf.fr/explore/dataset/nbpla_pe_epci/table/?disjunctive.annee)



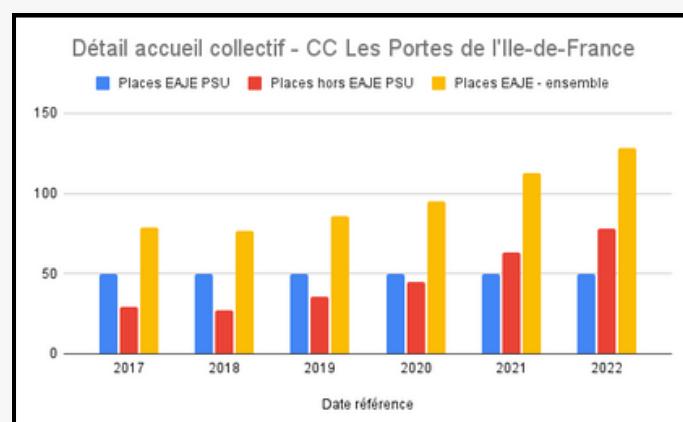
# Petite enfance

Le détail de la structure de l'accueil de la petite enfance dans les territoires ruraux révèle d'abord qu'elle va à l'inverse de la moyenne départementale. En effet, les places en accueil individuel sont largement majoritaires sur ces territoires. Ainsi, en 2022, l'EPCI de Rambouillet Territoires comptait 978 places en accueil individuel, contre 555 places en accueil collectif. Celui des Portes de l'Ile-de-France en comptait 296 en accueil individuel, et 128 en accueil collectif. L'accueil est donc davantage individuel sur ces territoires, à cause notamment d'une présence plus faible de structures d'accueil collectif, concentrées dans les territoires urbains.

Cependant, l'analyse de la structure de l'accueil de la petite enfance dans les territoires ruraux révèle une évolution récente. En effet, le nombre de places d'accueil collectives est en hausse sur ces territoires. Par exemple, entre 2017 et 2022, sur le territoire du Pays Houdanais, le nombre de places d'accueil de ce type est passé de 75 à 121. Sur le territoire de Rambouillet, ce nombre est passé de 504 à 555.



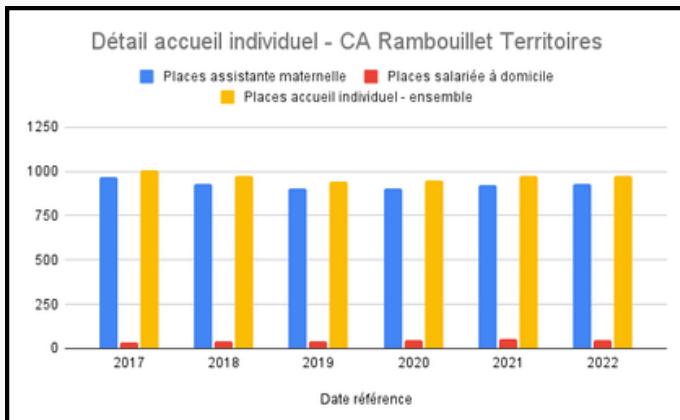
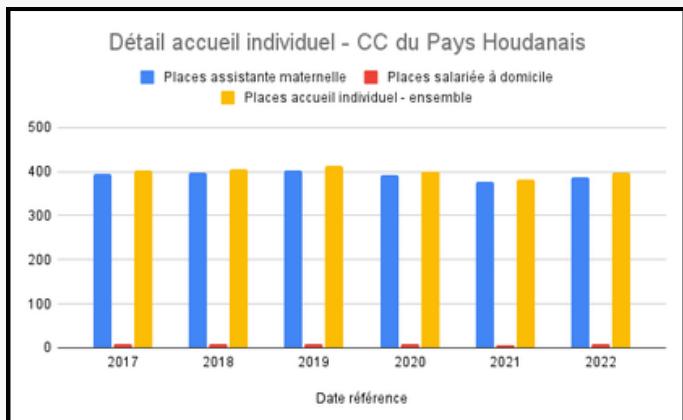
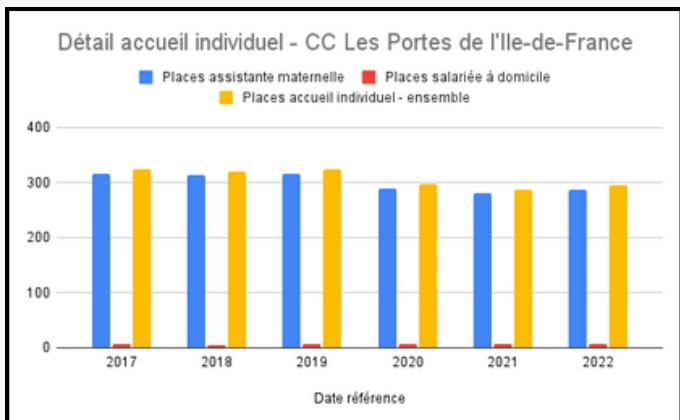
L'accueil collectif est donc globalement en augmentation dans les territoires ruraux. Néanmoins, comme le montrent les graphiques ci-contre, ce développement résulte surtout de la création de structures hors EAJE PSU, et donc privées. Ainsi, entre 2017 et 2022, le territoire des Portes de l'Ile-de-France a vu le nombre de places en EAJE PSU rester stable (50), alors que celui hors EAJE PSU a largement augmenté, passant de 29 à 78. Sur la même période, le Pays Houdanais a connu une augmentation similaire, passant de 29 à 75 places hors EAJE PSU, alors que celles en EAJE PSU sont restées stables (46).



CAF Data (1)



# Petite enfance



CAF Data (1)

En revanche, le nombre de places en accueil individuel a tendance à diminuer, même s'il reste le plus important. Par exemple, dans l'EPCI de Rambouillet Territoires, ce nombre est passé de 1 004 à 978 entre 2017 et 2022. Les autres EPCI pris en exemple dans cette partie connaissent la même réalité. Cette diminution est particulièrement due à la diminution du nombre de places disponibles auprès des assistantes maternelles. Si le recul n'est pas aussi prononcé que dans les EPCI urbains, il existe aussi dans les territoires ruraux et impacte l'offre d'accueil.

Ainsi, même si l'accueil individuel reste l'accueil majoritairement utilisé dans les territoires ruraux du département, des évolutions sont en cours et l'on observe un développement de l'accueil collectif, porté notamment par des acteurs privés.

## B. Dans les EPCI urbains, un accueil collectif majoritaire, marqué par le développement de l'offre privée

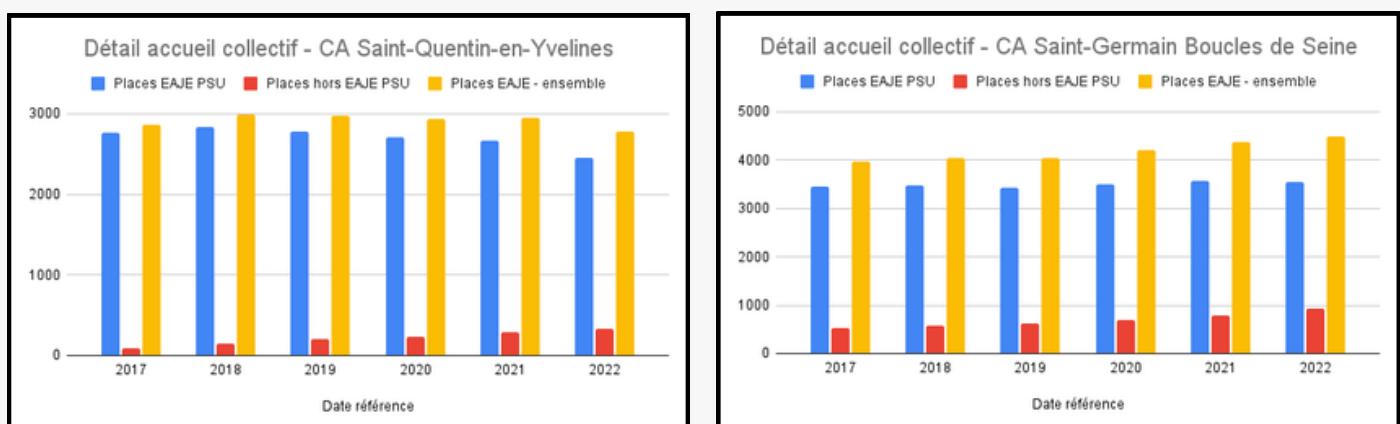
L'offre d'accueil dans les territoires les plus urbains du territoire contraste avec celle des zones rurales. La structure de cette offre se rapproche également de la moyenne départementale, ces territoires regroupant la majeure partie de la population. Le choix est fait ici de prendre les exemples de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS), de celle de Versailles Grand Parc (CA VGP) et de celle de Saint-Quentin-en-Yvelines (CA SQY). Elles sont en effet représentatives de la structure d'accueil de la petite enfance dans les territoires urbains, et permettent de distinguer des évolutions.



# Petite enfance



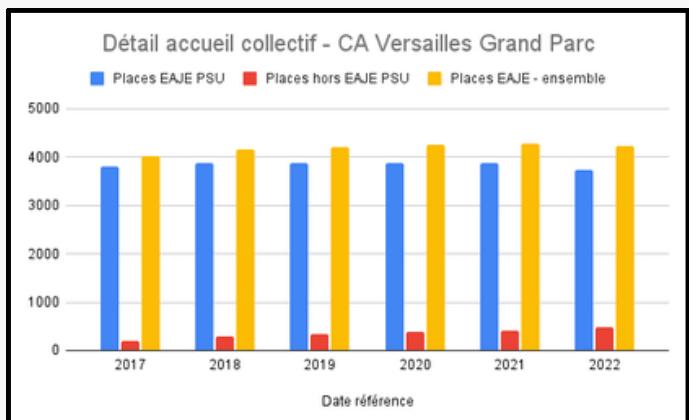
La structure des places d'accueil dédiées à la petite enfance dans les territoires urbains du département se distingue nettement de celle des territoires ruraux. En effet, au contraire de ces derniers, les places en accueil collectif sont majoritaires. Ainsi, en 2022, l'EPCI de Saint-Germain Boucles de Seine comptait 4 489 places en accueil collectif, celui de Versailles Grand Parc 4 232 et celui de Saint-Quentin-en-Yvelines 2 777. Cette différence marquée avec les territoires ruraux s'explique par la présence plus importante de structures d'accueil dans les territoires urbains, qui concentrent une plus grande partie de la population. La même année, ils comptaient respectivement 2 962, 2 250 et 2 434 places en accueil individuel. L'accueil de la petite enfance est donc plus équilibré entre les deux modes d'accueil dans les territoires urbains par rapport aux territoires ruraux.





# Petite enfance

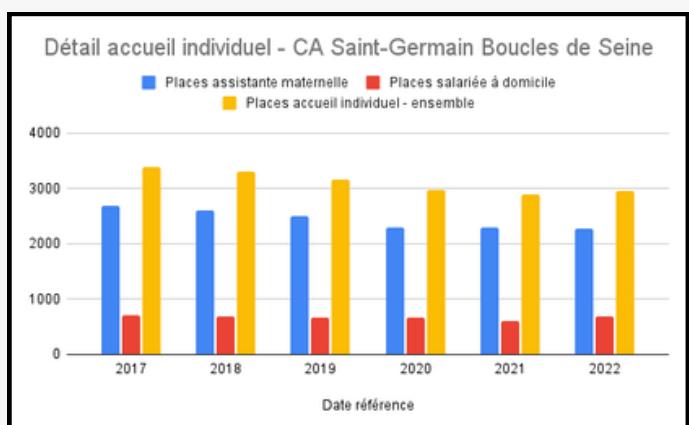
Le nombre de places en accueil collectif dans les territoires urbains a par ailleurs évolué ces dernières années. Ainsi, entre 2017 et 2022, l'EPCI de Saint-Germain Boucles de Seine a vu son nombre de places passer de 3 973 à 4 489, et celui de Versailles Grand Parc de 4 008 à 4 232. Saint-Quentin-en-Yvelines fait cependant figure d'exception parmi les différents EPCI urbains, le nombre de places en accueil collectif y ayant diminué, passant de 2 866 en 2017 à 2 777 en 2022.



CAF Data (1)

Ces différentes évolutions concernant l'offre d'accueil collectif doivent être précisée. En effet, l'offre d'accueil dans des EAJE PSU est soit en diminution, soit en faible croissance dans ces territoires. Ainsi, pour ce type d'accueil, l'EPCI de Versailles Grand Parc est passé de 3 801 places en 2017 à 3 745 places en 2022, et celui de Saint-Quentin-en-Yvelines de 2 769 à 2 447 places. Seul l'EPCI de Saint-Germain Boucles de Seine a connu une légère augmentation, passant de 3 441 à 3 556 places entre 2017 et 2022. Globalement l'offre d'accueil collective en EAJE PSU est donc en diminution sur ces territoires.

Néanmoins, cette diminution est compensée par une dynamique de croissance du mode d'accueil hors EAJE PSU. L'ensemble des EPCI cités dans cette partie ont ainsi connu une hausse du nombre de places de ce type entre 2017 et 2022. Même Saint-Quentin-en-Yvelines, qui voit pourtant son offre globale diminuer, connaît une hausse de ce type d'accueil. Ainsi, sur la période, le nombre de places est passé de 207 à 487 dans l'EPCI de Versailles Grand Parc, de 532 à 933 dans l'EPCI de Saint-Germain Boucles de Seine, et de 97 à 330 dans celui de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces augmentations sont donc à chaque fois fortes, et montrent bien que le développement de l'offre d'accueil collective dans le département résulte d'abord du développement de l'offre hors EAJE PSU, et donc des crèches privées.

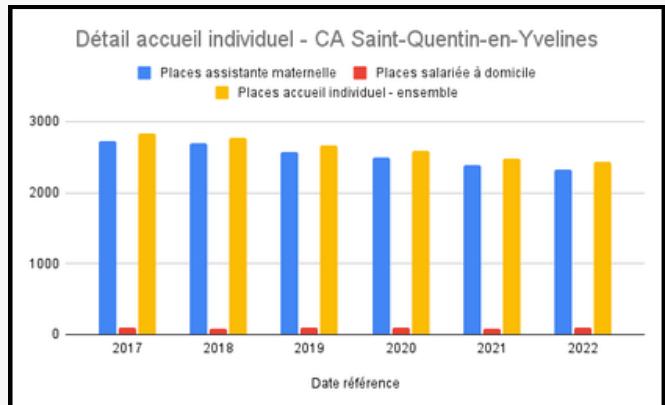


CAF Data (1)



# Petite enfance

L'offre collective est donc globalement en hausse dans les territoires urbains. En ce qui concerne l'offre d'accueil individuelle, la dynamique y est inverse. En effet, sur l'ensemble de ces territoires, le nombre de places de ce type est en diminution, au moins sur la période 2017-2022. Ainsi, le nombre de places est passé de 3 393 à 2 962 dans l'EPCI de Saint-Germain Boucles de Seine, de 2 655 à 2 250 dans celui de Versailles Grand Parc, et de 2 838 à 2 434 dans celui de Saint-Quentin-en-Yvelines.



CAF Data (1)

Dans chaque cas, cette diminution est liée à celle du nombre de places disponibles auprès d'assistantes maternelles. Cette offre, en bleu sur les graphiques précédents, ne cesse en effet de diminuer, confirmant la dynamique départementale.

Ainsi, les territoires urbains connaissent depuis 2017 une stabilisation de leur offre globale d'accueil de la petite enfance. Des changements apparaissent néanmoins, dans la structure de cette offre, une part de plus en plus importante étant couverte par des places d'accueil collectives hors EAJE PSU. Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines fait figure d'exception, avec une diminution marquée du nombre de places globales. Cette situation pose un enjeu pour le futur SDSF-AVS.

## IV. L'axe “petite enfance” du SDSF-AVS : des réussites et de nouveaux enjeux

Le SDSF-AVS a permis à des acteurs de se coordonner, d'échanger sur leurs pratiques, et surtout de monter et porter des projets communs. Cette partie permettra d'évoquer quelques exemples de projets réussis et portés par de multiples acteurs du SDSF-AVS. Elle permettra également de poser de nouveaux enjeux pour les prochaines années concernant la petite enfance.

### A. Un exemple de réussite : le déploiement du label AVIP

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont été officiellement créées en 2016, à la suite de la signature d'un accord entre l'État, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et Pôle emploi, devenu depuis France Travail. L'idée directrice est de proposer une distinction, une reconnaissance à des gestionnaires de crèches qui acceptent de réservé un pourcentage de places pour des personnes qui sont en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

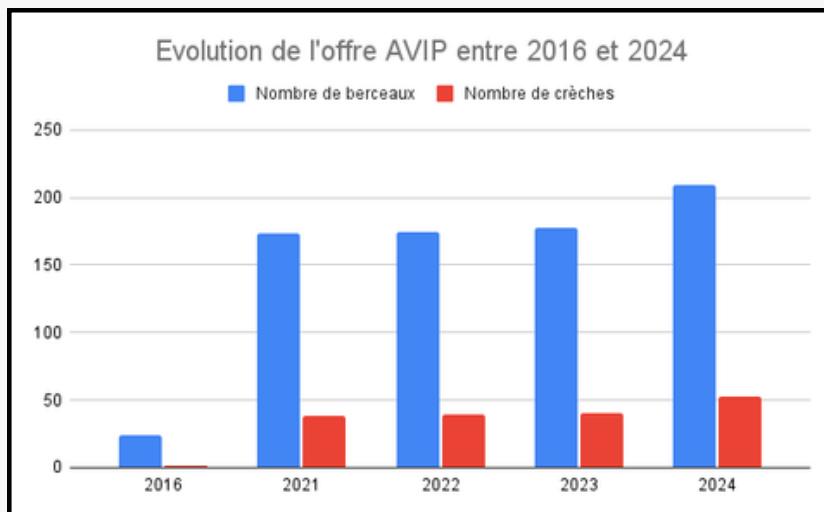


# Petite enfance

Concrètement, lorsqu'un conseiller en insertion ou un conseiller France Travail accueille un demandeur d'emploi, il réalise un premier diagnostic. Si celui-ci indique qu'il est en présence d'une personne ayant un enfant de moins de 3 ans et qui est sans solution d'accueil, il peut alors proposer d'orienter l'enfant vers une crèche labellisée. Cela garantit un accueil rapide à l'enfant, permettant ainsi au demandeur d'emploi de poursuivre ses démarches (préparation à un entretien, prise d'emploi) plus sereinement, avec davantage de temps personnel.

Cet accompagnement s'arrête lorsque la période d'essai du parent est validée. L'arrêt de l'accompagnement ne signifie néanmoins pas l'arrêt de la prise en charge de l'enfant. En effet, soit l'enfant continue à être accueilli dans la crèche labellisée, soit le gestionnaire est dans l'obligation de lui trouver une place dans une autre crèche de manière pérenne jusqu'à l'entrée à l'école. Ce système pose donc la question de la capacité des gestionnaires de crèches à trouver une place non-AVIP une fois la personne en emploi, afin d'assurer la disponibilité des places AVIP.

Ce label mobilise un grand nombre d'acteurs, comme France Travail, les centres sociaux, les missions locales, et plus globalement l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale. Leur coordination est donc nécessaire, ce que le SDSF a permis de faire. C'est en partie ce qui explique la réussite de ce dispositif.



*CAF des Yvelines - France Travail - Préfecture des Yvelines - 2024 (1)*

Depuis 2016, l'offre AVIP s'est particulièrement bien développée dans le département yvelinois, au contraire d'une grande partie des départements français. Ainsi, le nombre de crèches labellisées est passé de 1 en 2016 à 53 en 2024. Surtout, le nombre de berceaux, soit le nombre de places disponibles, est passé de 24 en 2016 à 209 en 2021. Il est à noter l'influence du dernier SDSF-AVS sur cette évolution. En effet, il n'y avait qu'une seule crèche AVIP dans les Yvelines jusqu'en 2021. Le dispositif a été défini par le schéma comme un objectif prioritaire, ce qui a permis d'augmenter largement le nombre de berceaux et de bénéficiaires.



# Petite enfance

Parmi les publics cibles du dispositif AVIP figurent les habitants des quartiers prioritaires. Le déploiement du label a été particulièrement efficace dans les QPV. Ainsi, en 2023, 69% des communes comptant des QPV étaient couvertes par au moins une solution d'accueil à vocation d'insertion professionnelle, et 64% des berceaux étaient situés dans ces communes. Ce déploiement s'est poursuivi en 2024, quatre gestionnaires de crèches ayant accepté d'augmenter le nombre de berceaux disponibles dans certains QPV. Il y a désormais 156 berceaux AVIP disponibles en QPV, contre 134 en 2023. Cependant, l'ensemble des QPV ne sont pas encore couverts par cette offre. En effet, cinq villes (Coignières, Carrières-sur-Seine, Poissy, Les Clayes-sous-Bois et Vernouillet) ne comptent encore aucun berceau AVIP.

Cependant, malgré la bonne couverture des quartiers prioritaires, l'offre AVIP est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. Ainsi, 86% des crèches à vocation d'insertion professionnelle du département se concentrent sur deux EPCI (GPS&O et Saint-Quentin-en-Yvelines). L'offre demeure en cours de développement, et de nombreux EPCI sont en faveur de l'implantation de telles crèches sur leurs territoires. Néanmoins, la couverture actuelle ne permet pas de proposer ce dispositif aux autres publics cibles (demandeurs d'emplois, publics vulnérables) disséminés sur l'ensemble du département.

Une évaluation du dispositif conduite par la CAF montre que la labellisation permet de valoriser des pratiques préexistantes dans certaines crèches. Néanmoins, les effets de cette labellisation sur l'emploi sont plus nuancés. En effet, les trajectoires des personnes ayant recours à ce dispositif restent précaires sur le marché du travail (contrats précaires, faibles rémunérations). Il est donc nécessaire d'accentuer le suivi et le soutien apporté aux personnes bénéficiaires de ces dispositifs, par exemple en allongeant la période de suivi après l'accès à un emploi durable.

Enfin, le label AVIP est un exemple d'interconnaissance et de coordination entre des acteurs différents. Les entretiens réalisés nous ont cependant permis de noter que les objectifs des acteurs impliqués ne sont pas toujours les mêmes, du fait notamment d'objectifs chiffrés à atteindre différents entre institutions.

Le dispositif AVIP est donc une réussite de la partie "Petite Enfance" du SDSF-AVS. Fruit d'une collaboration active entre acteurs de la petite enfance et acteurs de l'insertion professionnelle, il permet de toucher en grande partie les publics identifiés. Sa répartition territoriale peut cependant être améliorée, ce que doit permettre la nouvelle stratégie élaborée en 2024 par les acteurs concernés.



# Petite enfance

Néanmoins, cette réflexion pose question quant à l'avenir de la prise en charge de la petite enfance sur le territoire, et de l'accès de toutes les familles à ce service. C'est donc un enjeu central pour le prochain SDSF-AVS, qui est une instance pertinente pour apporter des réponses à cette problématique.

## 3. Pérenniser l'instance de contrôle commun

L'évolution des modes d'accueil constatée dans les Yvelines est assez similaire à celle que connaît la France métropolitaine, où l'offre de places en crèches privées a tendance à augmenter ces dernières années (hausse de 32 000 places entre 2017 et 2021, pour un total 68 000 places). Cette évolution a lieu dans un contexte de révélations de scandales autour de certains groupes privés, notamment par le journaliste Victor Castanet dans son livre *Les Ogres* paru en 2024. Le sujet a été particulièrement bien pris en compte par les acteurs du SDSF-AVS, comme cela a été souligné à de nombreuses reprises lors des entretiens. Ainsi, une instance de contrôle commun, réunissant différents acteurs de la petite enfance, a été créée dans le département. Instance originale au niveau départemental, elle permet de mettre en commun des informations, et donc de rendre plus efficace le contrôle de l'accueil des enfants en bas âge. Si elle est efficace, cette instance reste récente, et sa consolidation est un enjeu du prochain schéma départemental des services aux familles. C'est en tout cas une réussite du dernier schéma et de la collaboration des acteurs.

## 4. Adapter les dispositifs aux évolutions des ménages et aux nouvelles problématiques rencontrées par les familles

Enfin, comme indiqué précédemment, le territoire des Yvelines et sa population connaissent des évolutions. La structure des familles notamment a évolué ces dernières années, les familles monoparentales ayant par exemple tendance à augmenter. La natalité est également en forte baisse sur le territoire, même si le nombre de familles nombreuses a tendance à augmenter. L'offre actuelle de places d'accueil de la petite enfance pourrait donc à terme ne plus être en phase avec la réalité territoriale. Le prochain schéma doit donc prendre en considération ces évolutions. Il devra également prendre en compte les nouvelles problématiques qui touchent actuellement les très jeunes enfants. En effet, de nombreux partenaires nous ont fait remonter au cours des entretiens certaines problématiques amenées à se développer ces prochaines années. Par exemple, les services de la PMI et de l'ARS s'inquiètent du développement de l'addiction aux écrans chez les plus jeunes, mais aussi des troubles du neurodéveloppement et du langage (sans qu'un lien ne soit systématiquement établi entre ces phénomènes). Ces préoccupations constituent des enjeux pour les années à venir et pour le prochain SDSF-AVS.



# Petite enfance

## B. Prochain SDSF : des actions à poursuivre et de nouvelles thématiques à prendre en considération

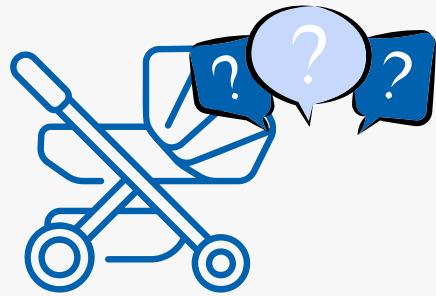
Les nombreux entretiens menés avec des acteurs de la petite enfance dans le département nous ont permis d'identifier des enjeux centraux pour le futur SDSF-AVS. Ces recommandations résultent également de constats que nous tirons de notre expérience de diagnostic du territoire et des résultats du SDSF-AVS. Cette liste n'est pas exhaustive, et pointe des enjeux que les acteurs ont particulièrement mis en avant au cours des multiples entretiens que nous avons réalisés avec eux.

Ces nouveaux enjeux s'inscriront dans un cadre institutionnel renouvelé. En effet, un nouveau Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Prévu par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, le SPPE vise à garantir un accueil de qualité pour tous les enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble du territoire. Les communes et les intercommunalités sont désormais les autorités organisatrices de l'accueil des jeunes enfants, avec pour missions de planifier le développement des places d'accueil et de soutenir l'offre actuelle. Il sera intéressant d'analyser comment ce nouveau cadre influencera le développement des différents modes d'accueil.

### **Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance**

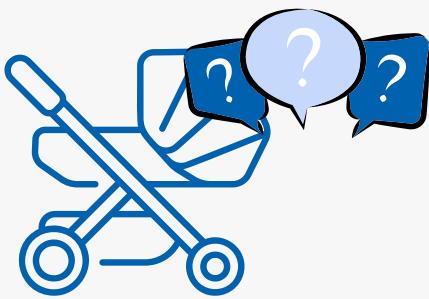
Le premier enjeu est de renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance. Si le manque de moyens humains a été souligné par l'ensemble des acteurs des différents COMOP, il est particulièrement important dans le domaine de la petite enfance. En effet, le nombre de professionnels a tendance à diminuer dans le secteur. C'est particulièrement vrai chez les assistantes maternelles, dont le nombre ne cesse de diminuer chaque année dans les Yvelines. La profession est vieillissante : un grand nombre d'assistantes maternelles partiront à la retraite dans les dix prochaines années. Cette problématique, qui touche l'ensemble du territoire national, est importante dans les Yvelines, dans les territoires urbains comme dans les territoires ruraux. L'enjeu est d'autant plus central dans les territoires ruraux, dont l'offre d'accueil de la petite enfance repose d'abord sur l'offre d'accueil individuel. L'un des enjeux du prochain SDSF-AVS est donc de promouvoir et de renforcer l'attractivité de ces métiers, en renforçant notamment la formation.

# Parentalité



**Rappel de l'axe du SDSF-AVS 2021-2026 :**

- **Axe 1** : Soutenir les parents dans leur rôle et face aux difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.



# Parentalité

## I. Bilan du dernier SDSF-AVS

La thématique “parentalité” du SDSF-AVS rassemble de nombreux acteurs yvelinois. Ils sont réunis au sein d'un COMOP, dont le pilote est la CAF des Yvelines. La CAF est donc chargée de l'animation de ce réseau d'acteurs.

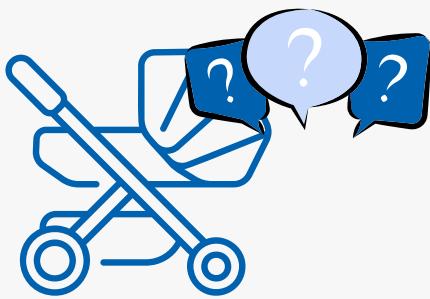
Cette thématique couvre un champ d'action très important. En effet, des dispositifs existent pour les parents d'enfants en bas âge, mais aussi pour ceux d'adolescents et de jeunes adultes. Ces dispositifs sont généralement ouverts à l'ensemble des familles. Les Yvelines sont, selon les acteurs interrogés, un département doté d'un nombre important de dispositifs. L'objectif était donc de les développer et de les adapter aux situations que peuvent rencontrer les familles. C'est le sens de l'axe défini par le dernier SDSF-AVS :

- Axe 1 : Soutenir les parents dans leur rôle et face aux difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

### Liste des partenaires du SDSF-AVS engagés sur la thématique parentalité :

- CAF des Yvelines (Pilote)
- Conseil Départemental - Direction Insertion
- Conseil Départemental - Protection Maternelle et Infantile
- Préfecture des Yvelines
- Fédération des Centres Sociaux
- ARS
- CPAM
- MSA
- UDAF

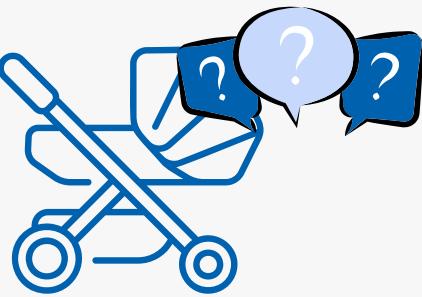
La parentalité est un axe majeur du Schéma départemental des services aux familles. En effet, c'est une question transverse à l'ensemble des thématiques, et notamment aux enjeux et dispositifs évoqués dans les parties “petite enfance” et “enfance jeunesse”. L'idée n'est donc pas de revenir de nouveau sur les problématiques de ces classes d'âges dans cette partie, bien qu'elles concernent directement les parents yvelinois.



# Parentalité

Cette partie n'a pas non plus pour objet de revenir sur les évolutions importantes des modes de parentalité qui existent dans le département, évoquées précédemment dans le diagnostic territorial actualisé. Cependant pour rappel, le contexte yvelinois de la parentalité a évolué ces dernières années. Ainsi, la part des familles monoparentales est en augmentation depuis les 15 dernières années. Celles-ci existent sous différentes formes, et la monoparentalité peut être subie ou choisie. Elle implique dans tous les cas de nouvelles problématiques et de nouvelles réponses à apporter par les partenaires du SDSF-AVS. Néanmoins, cette évolution ne doit pas masquer l'augmentation des familles nombreuses sur le territoire départemental sur la même période. Si elles restent moins nombreuses en nombre, cette hausse doit également être prise en compte pour définir les nouveaux enjeux du SDSF-AVS.

Le contexte départemental ayant déjà été posé, cette partie s'attachera avant tout à revenir sur les dispositifs à disposition des parents, et plus largement des familles sur le territoire. Les partenaires du SDSF-AVS en proposent effectivement une grande diversité, qui n'est pas présente sur l'ensemble du territoire départemental. Cette partie s'attachera également à analyser la couverture territoriale des dispositifs existants, afin de définir si la multitude de dispositifs existants permet une couverture globale du territoire.



# Parentalité

## II. Des dispositifs consacrés à de très nombreuses problématiques

Le SDSF-AVS 2021-2023 donnait aux acteurs pour grand objectif de “soutenir les parents dans leur rôle et face aux difficultés rencontrées avec ou par les enfants”. L'idée centrale du SDSF-AVS était surtout de capitaliser sur les dispositifs déjà mis en place dans le département, depuis le début des années 2000 pour la plupart. Ces structures et dispositifs permettent de toucher une large partie des problématiques identifiées lors de la rédaction du dernier SDSF-AVS.

### A. Des dispositifs transversaux

Certains dispositifs permettent d'abord d'apporter un appui aux familles sur de multiples sujets, en prenant d'abord en considération les différentes étapes de la vie d'un enfant. Ces dispositifs permettent à des professionnels d'apporter des réponses sur des sujets précis aux parents, mais aussi à leurs enfants.

#### 1. Les lieux d'accueil enfants-parents

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) constituent le premier dispositif dont les parents disposent pour faire face aux questionnements entraînés par la parentalité. Gérés par les communes, les intercommunalités ou des associations, ce sont des lieux de rencontres et d'échanges dédiés aux parents accompagnés de leurs enfants de 0 à 6 ans. Ils permettent à des parents d'échanger, de manière confidentielle avec des professionnels formés mais aussi des parents qui vivent les mêmes situations. Dans le même temps, les enfants peuvent y poursuivre leur éveil. Ce sont donc des lieux hybrides, salués par de nombreux acteurs lors de différents entretiens. Ils permettent en effet de soutenir les parents tout en maintenant le lien parent-enfant. Par ailleurs, comme souligné par de nombreux partenaires du SDSF-AVS, il est parfois difficile pour certains parents de couper le lien qu'ils ont avec leurs enfants, ce qui les empêche de faire certaines activités. Les LAEP constituent une première réponse efficace à cette problématique.

#### 2. Les points d'accueil écoute jeunes

Le soutien apporté par les LAEP ne s'arrête pas lorsque l'enfant sort de la petite enfance. En effet, des points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) existent dans les Yvelines. Destinés d'abord aux adolescents et aux jeunes (âgés de 12 à 25 ans), ces lieux accueillent également les parents. Accessibles de manière confidentielle, ils rassemblent des professionnels et des psychologues, formés à écouter les préoccupations pour y apporter des réponses. L'intérêt de ce dispositif réside donc dans la prise en compte de la période particulière de l'adolescence, en acceptant d'accueillir les jeunes seuls ou avec leurs familles.



# Parentalité

## 3. Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Yvelines

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Yvelines (REAAPY) permet de poursuivre la mission d'information des parents sur des sujets transversaux. L'objectif affiché est de soutenir les parents dans leurs projets éducatifs. Concrètement, ce réseau met à disposition des parents des lieux d'accueil, d'écoute et de conseil. Le REAAPY a un objectif transversal, et propose des solutions aux parents quel que soit l'âge des enfants. On peut comparer son action en partie avec celle des centres sociaux (sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans la partie "animation de la vie sociale"), ces structures étant également des lieux ressources de proximité sur un grand nombre de thématiques. En 2025, le REAAP devient l'axe 1 du Fonds National Parentalité "Implication et participation des parents à travers des modalités d'interventions collectives".

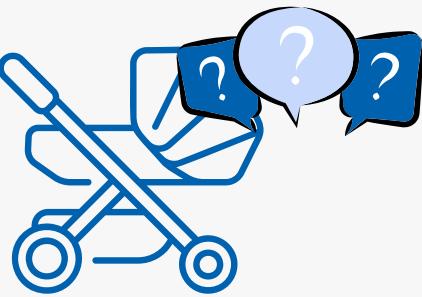
L'ensemble de ces dispositifs permet de traiter l'ensemble des problématiques que peuvent rencontrer des familles. Ils permettent d'apporter une écoute et des conseils. Surtout, ils ont été pensés pour accompagner les enfants et les parents tout au long des différentes étapes de la jeunesse. C'est donc un exemple de dispositif pensé selon le "parcours de vie", ce qui est mis en avant par certains acteurs du SDSF-AVS. Ceux-ci encouragent ainsi au déploiement de cette logique de "parcours de vie" de l'usager, pour les aider concrètement à chaque étape.

## B. Des dispositifs centrés sur des problématiques spécifiques

Si les dispositifs précédemment évoqués permettent de répondre à un grand nombre de problématiques que rencontrent les familles, certains sujets nécessitent une attention particulière. Le SDSF-AVS 2021-2023 a d'ailleurs posé différents objectifs plus précis concernant la parentalité. Certains dispositifs ont donc été conçus pour répondre uniquement à ces problématiques que rencontrent une partie des parents sur le territoire.

### 1. Accompagnement dans la gestion des relations familiales

Le SDSF-AVS pose comme premier objectif des acteurs de la parentalité de "valoriser le rôle des parents : favoriser et encourager le lien familial", et comme second "d'accompagner et prévenir les ruptures familiales". L'idée majeure ici est d'accompagner l'ensemble des membres d'une famille dans la gestion de leurs relations, pour tenter de maintenir les liens. De nouveau, cette idée fait particulièrement écho à un objectif cité de manière récurrente par les acteurs du soutien aux familles : celui du maintien des liens parent-enfant. Cette idée semble commune à l'ensemble des acteurs du schéma départemental, et montre que l'interconnaissance a permis de faire émerger des valeurs communes sur ce sujet. Ainsi, de nombreux dispositifs traitent la question du maintien des relations familiales.



# Parentalité

D'abord, des acteurs agissent dans les Yvelines dans le but de prévenir la rupture des liens familiaux. Par exemple, 57 conseillers conjugaux et familiaux sont présents dans le département, notamment dans les centres de santé (Centres de planification et d'éducation familiale, Protection Maternelle et Infantile, Centres de planification et d'éducation familiale) ou dans des établissements d'information, de consultation et de conseil conjugal (EICCF). Portés par l'association nationale des conseillers conjugaux et familiaux, ce dispositif propose un accompagnement aux familles connaissant une situation difficile. Il s'agit donc davantage d'un système de prévention, tout comme celui de la médiation familiale, proposé par la CAF ou la MSA. Ces dispositifs permettent de prendre en compte les avis de chacun, afin d'apaiser les tensions et de maintenir le cadre familial.

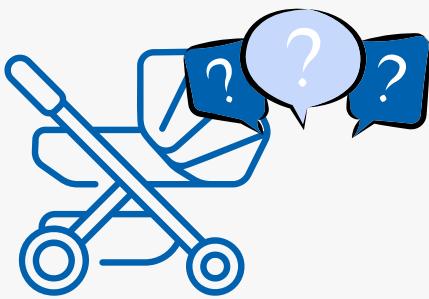
Néanmoins, les actions de prévention ne suffisent pas toujours, et des structures ont donc été mises en place pour accompagner les ruptures familiales. En ce sens, des espaces rencontres existent, portés par des communes ou des associations. Ces lieux neutres permettent à un enfant de voir l'un des parents avec lequel il est séparé au quotidien, notamment lors de ruptures particulièrement conflictuelles. Ce dispositif permet d'apaiser les tensions, tout en maintenant le lien parent-enfant. De plus, les parents sont accompagnés à la suite de leur séparation, notamment par l'action de travailleurs sociaux de la CAF ou de la MSA, mais aussi celle d'associations spécialisées. Cet accompagnement permet par exemple d'informer sur les droits dont ces personnes peuvent bénéficier. L'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA) est un autre exemple de cet accompagnement post-rupture. Porté par la CAF et la MSA, ce dispositif se propose d'être un "intermédiaire pérenne entre les parents pour le paiement des pensions alimentaires". Il permet donc de faire appliquer les décisions de justice, tout en évitant de possibles tensions au sein d'une famille.

Un nombre important de dispositifs permettent donc de répondre au premier objectif du SDSF-AVS.

## 2. Accompagnement dans la scolarité

Le SDSF-AVS fait également émerger un sujet majeur du soutien aux familles, celui de l'accompagnement dans la scolarité. Ainsi, la partie parentalité pose comme troisième objectif de "soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment des adolescents". Deux dispositifs répondent particulièrement à cet enjeu sur le territoire yvelinois.

Un contrat local d'accompagnement dans la scolarité (CLAS) est d'abord proposé aux enfants et aux jeunes. Le CLAS propose un appui aux élèves dans leur parcours scolaire, dispensé par des professionnels mais aussi des bénévoles. C'est aussi un moyen pour les parents de trouver des réponses aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Le CLAS est décrit par les acteurs qui le portent comme un outil efficace et important pour de nombreuses familles. Certains acteurs pointent toutefois des problématiques actuelles de financement du dispositif, qui ne permet pas d'assurer la formation de professionnels. Surtout, ce dispositif repose en partie sur des bénévoles, dont le nombre a tendance à baisser selon les propos recueillis lors de différents entretiens.



# Parentalité

Le CLAS est un outil pertinent pour répondre à cet objectif du SDSF-AVS, mais dont la gouvernance et les priorités pourraient être revues pour accroître son efficacité.

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement des parents existe spécifiquement pour les primo-arrivants sur le territoire. Baptisé OPERE (“Ouvrir l’école aux parents pour la réussite des enfants”), ce dispositif permet de former ces parents au fonctionnement de l’école en France, mais aussi de dispenser des cours de français. Ce dispositif se situe à Versailles, au centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV). Si peu d’acteurs l’ont évoqué au cours des entretiens, il apparaît que ce dispositif reste essentiel, le public cible nécessitant un accompagnement plus important.

Ces deux dispositifs permettent de compléter l’offre de soutien dans le parcours scolaire dispensé par les PAEJ et les actions du Fonds national parentalité, et de répondre efficacement à l’objectif posé par le SDSF-AVS.

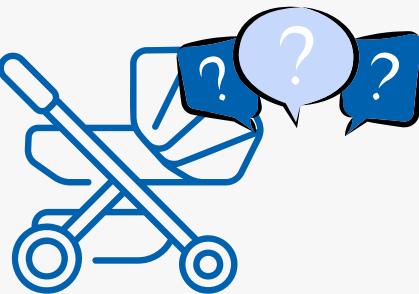
## 3. Accompagnement face aux situations difficiles

Le SDSF-AVS ne posait pas d’objectif précis concernant cette thématique. Néanmoins, il est important de préciser que des dispositifs pour aider les parents lors de situations difficiles existent dans les Yvelines. Ceux-ci sont d’ailleurs bien structurés dans le département, portés par différents acteurs du schéma, comme la CAF, la MSA ou encore l’UDAFA, qui fédère de nombreuses associations.

Ces dispositifs couvrent un champ très large de problématiques que peuvent rencontrer les familles. Il existe par exemple l’aide à domicile (AAD), qui permet de proposer aux familles un soutien temporaire dans certaines tâches, pour faire face à un événement à même de perturber l’équilibre familial (naissance, séparation). L’appui peut aussi parfois se faire sur du plus long terme. Par exemple, pour aider certains parents dans la gestion de leur budget, l’UDAFA a mis en place un point conseil budget (PCB). Les conseils de professionnels permettent de traiter ces situations difficiles.

Le département yvelinois dispose donc de nombreux dispositifs pour accompagner les familles dans des situations imprévues et difficiles, à même de rendre précaire une situation.

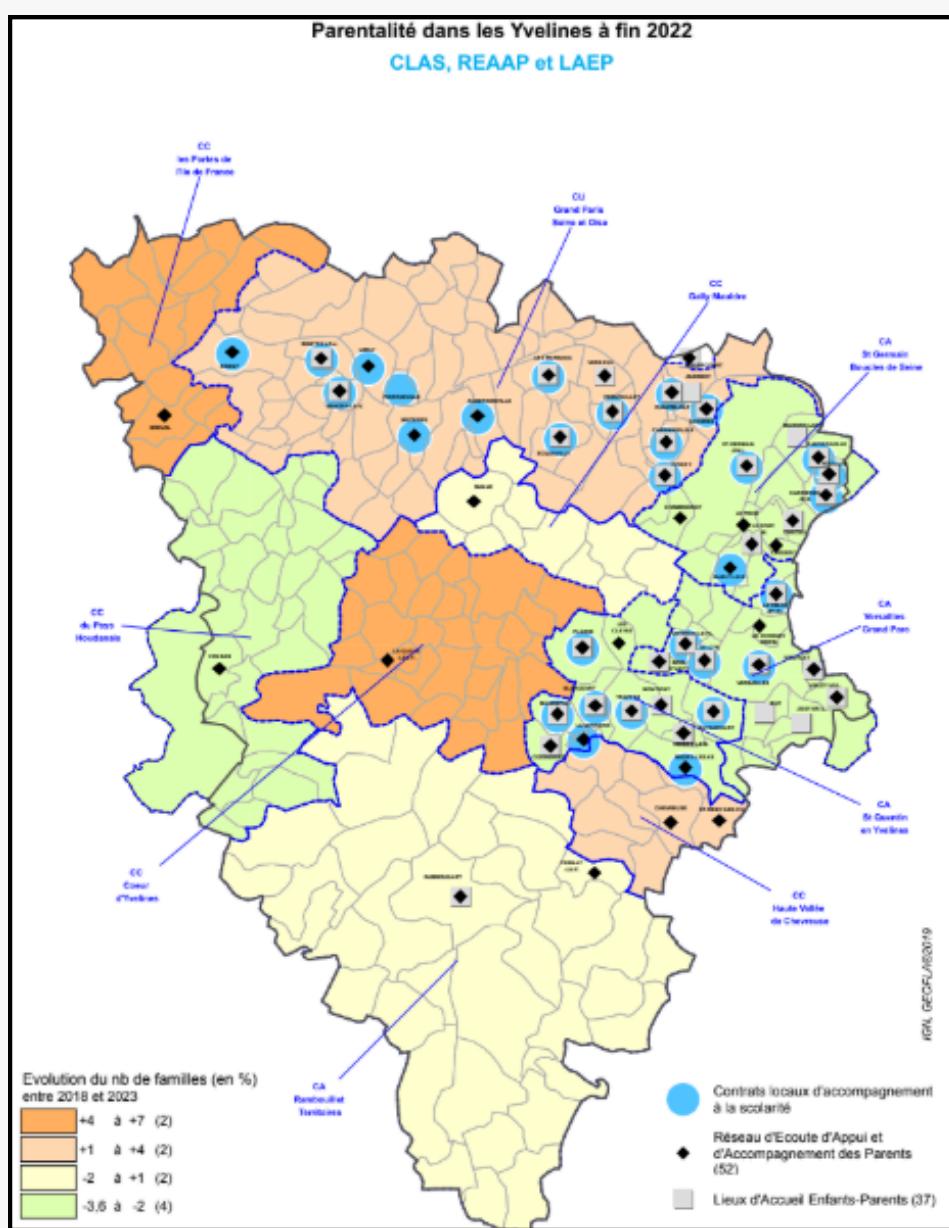
Ces dispositifs continuent par ailleurs de se développer, en fonction des problématiques actuelles. Par exemple, les cas de violences familiales ou intra-familiales sont davantage pris en compte ces dernières années. En effet, de nombreuses personnes interrogées au cours de ce diagnostic ont mis en avant ces avancées, notamment dans la formation des professionnels potentiellement confrontés à de telles situations. Elles ont aussi souligné la hausse récente de cas de violence déclarés, ce qui nécessite d'accroître le nombre de professionnels formés et de structures d'accueil des victimes.

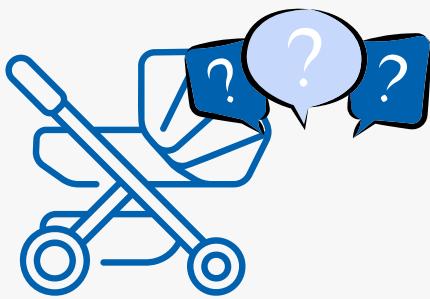


# Parentalité

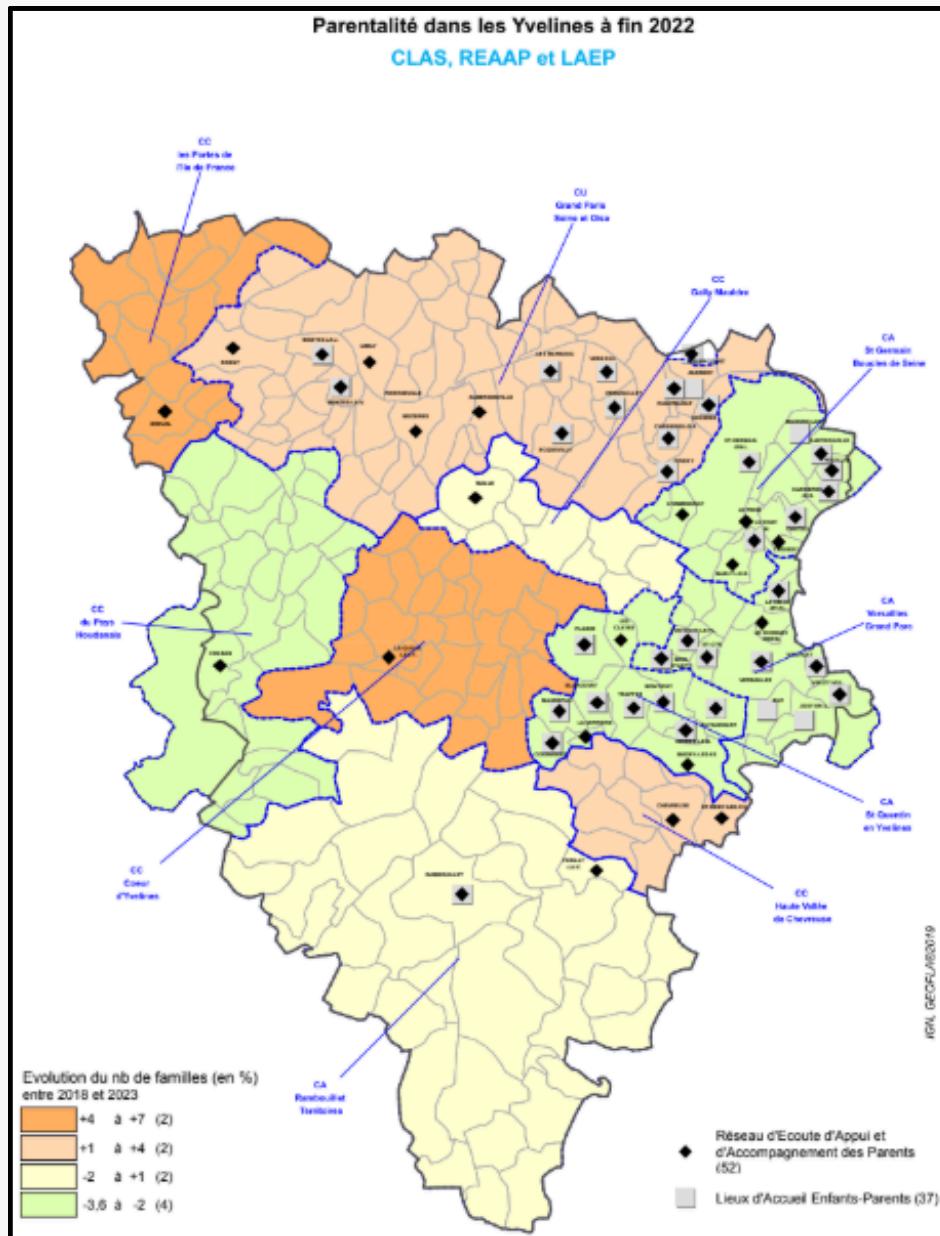
## III. Une répartition territoriale des dispositifs inégale ?

Les dispositifs de soutien aux familles et aux parents sont donc nombreux sur le territoire yvelinois. Certains sont disponibles sur l'ensemble du territoire, parce qu'ils sont portés par de nombreuses associations, mais aussi parce qu'ils sont désormais davantage dématérialisés. Néanmoins, la répartition de certaines structures n'est toujours pas égale sur l'ensemble du département. En effet, comme c'est souvent le cas pour différents dispositifs du SDSF-AVS, l'implantation a été pensée en fonction de la densité de population sur certains territoires. En conséquence, les territoires ruraux et les populations qui y résident n'ont pas toujours accès à certains services de soutien à la parentalité et aux familles.





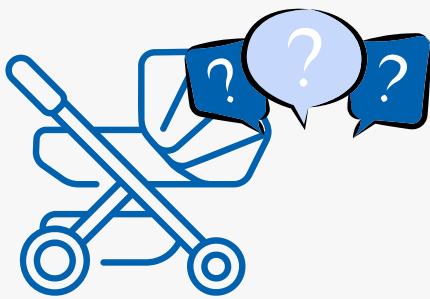
# Parentalité



CAF des Yvelines (1)

Ces deux cartes montrent la répartition géographique actuelle des dispositifs de soutien à la parentalité. Ainsi, elles mettent en avant le fait que les territoires urbains, situés au nord et à l'est du département, sont les mieux dotés par ces dispositifs.

L'implantation forte de dispositifs dans ces territoires fait d'abord sens au vu de la situation particulière des Yvelines. En effet, la population yvelinoise se concentre en grande partie dans les territoires urbains du département. Ce sont également sur ces territoires que se concentrent les QPV yvelinois. Les besoins en termes de soutien à la parentalité et aux familles sont donc plus importants sur ces territoires. L'implantation des dispositifs de soutien à la parentalité des partenaires du SDSF-AVS a donc suivi la concentration des populations, pour toucher une part majeure de la population.

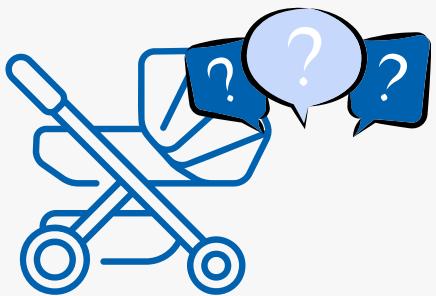


# Parentalité

En conséquence, les différents dispositifs évoqués précédemment existent sur chaque EPCI urbain (Saint-Germain Boucles de Seine, Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines...). On constate ainsi une concentration des dispositifs transversaux, comme les LAEP, et des actions du REAAPY devenu le fonds national parentalité, dans le nord du département. Des dispositifs portant sur des sujets plus spécifiques, comme le CLAS (accompagnement dans la scolarité) ou les espaces rencontres et les lieux de médiation familiale (maintien des liens familiaux), sont également largement présents sur ces territoires. Par ailleurs, comme l'ont confirmé de nombreux acteurs au cours des entretiens, ces dispositifs permettent de répondre concrètement à des problématiques rencontrées par les familles sur ces territoires, et doivent donc être maintenus.

Néanmoins, ces cartes montrent aussi clairement que les espaces ruraux du département sont largement sous-dotés par rapport aux espaces urbains en termes de dispositifs de soutien à la parentalité. Ainsi, en 2024, les EPCI couvrant en grande partie des territoires ruraux (Rambouillet Territoires, Cœur d'Yvelines, les Portes de l'Ile-de-France...) n'étaient concernés que par une ou deux actions du fonds national parentalité. Surtout, un seul LAEP est disponible dans l'ensemble de ces territoires, mais à Rambouillet, soit un territoire urbanisé. Les territoires ruraux disposent donc de peu de structures consacrées à des problématiques transversales que peuvent rencontrer les parents. De plus, peu de structures sont directement disponibles sur ces espaces pour traiter de problématiques plus précises. Ainsi, en ce qui concerne le soutien à la scolarité, peu de dispositifs CLAS couvrent des territoires ruraux. Concernant l'enjeu de maintien des liens familiaux, les structures de médiation familiale sont peu nombreuses et les espaces rencontres inexistant. Certains besoins des populations vivant dans ces territoires ne sont donc pas pris en charge, faute de structures adaptées.

Enfin, ces cartes montrent l'évolution du nombre de familles par EPCI. Ceux qui tendent vers l'orange connaissent une augmentation du nombre de familles, au contraire de ceux en vert. Or, si l'on compare ces évolutions au nombre de structures de soutien à la parentalité présentes sur ces territoires, on constate que l'offre actuelle n'est plus pleinement cohérente avec la réalité de la répartition des familles sur le département. Ainsi, on observe dans les EPCI de Cœur d'Yvelines et des Portes de l'Ile-de-France une augmentation du nombre de familles entre 2018 et 2023. Pourtant, ces territoires figurent parmi les moins bien dotés en structures de soutien à la parentalité. Au contraire, les territoires où le nombre de familles est en diminution sur la même période, comme Saint-Germain Boucles de Seine ou Versailles Grand Parc, conservent un nombre important de structures de soutien à la parentalité.



# Parentalité

## IV. Un impact direct du SDSF-AVS : la construction d'une stratégie de communication

Le SDSF-AVS posait, pour les acteurs du soutien à la parentalité, un quatrième objectif : celui de “renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs”. Le SDSF-AVS, et les COMOP qui en découlent, constituent un bon moyen de mise en cohérence des dispositifs portés parfois depuis de nombreuses années par des acteurs. C'est d'ailleurs un aspect positif du SDSF-AVS qui revient à chaque entretien mené dans le cadre de ce diagnostic : le schéma permet une meilleure interconnaissance des acteurs, et donc une mise en cohérence de l'offre de services.

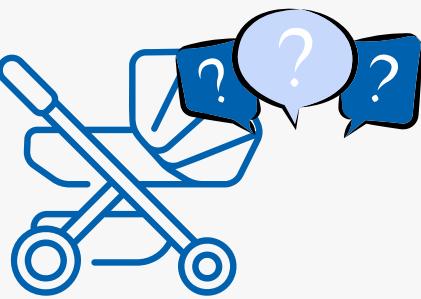
Néanmoins, cette dernière est parfois floue pour le grand public. En effet, les professionnels du secteur ont souvent tendance à utiliser des acronymes, afin de gagner en efficacité et de parler le même langage. Cela permet de coordonner davantage les actions mises en place. En revanche, l'utilisation d'acronymes est plus difficilement compréhensible par le grand public. Le risque est donc de voir des personnes ne pas se saisir de dispositifs qui leur seraient pourtant utiles, ce qui impacterait le travail des partenaires du SDSF-AVS.

Ce questionnement renvoie aux enjeux de l'accès aux droits, sur lequel nous reviendrons ensuite. Il se pose particulièrement dans les actions de soutien à la parentalité. En effet, au vu de l'offre importante de dispositifs de soutien, il apparaît essentiel de rendre l'offre plus lisible pour ne pas perdre le public parmi les multiples services à disposition. Un effort de communication était donc nécessaire.



Partenaires du SDSF-AVS (1)

Cet effort a été réalisé dans les Yvelines dans le cadre du SDSF-AVS, sous l'impulsion des acteurs du soutien à la parentalité. Ainsi, en 2022, un livret de communication a été constitué, signé par la Préfecture, la CAF des Yvelines, le Conseil Départemental, la MSA, la Fédération des centres sociaux et l'UDAF. Il y est répertorié l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité existant sur le territoire des Yvelines. Chaque dispositif est expliqué, par rapport aux services proposés mais aussi aux publics qui peuvent les utiliser. Synthétique, cette plaquette de communication renvoie à des ressources complémentaires et des contacts utiles à destination des parents et de leurs familles.



# Parentalité

Ce travail, résultat de la collaboration des acteurs signataires du SDSF-AVS, permet de renforcer la compréhension des différents dispositifs par les publics cibles, ce qui permettra sûrement à terme d'accroître leur utilisation. De plus, ce travail de communication, diffusé sous format papier et numérique, donne une plus grande visibilité aux multiples dispositifs et structures d'accueil, ce qui peut favoriser leur utilisation par de nouvelles personnes qui n'en bénéficient pas actuellement alors qu'elles en ont besoin. Une étude plus poussée de la réception de la bonne compréhension des dispositifs de soutien à la parentalité par les publics cibles peut être pertinente, afin de savoir à quel point les dispositifs sont compris et connus dans les Yvelines.

## V. Prochain SDSF-AVS : capitaliser sur l'existant en prenant en considération de nouveaux enjeux

Les nombreux entretiens menés avec des acteurs du soutien à la parentalité dans le département nous ont permis d'évoquer le futur SDSF-AVS et les sujets qu'ils souhaitent y voir figurer. Ces recommandations résultent également de constats que nous tirons de notre expérience de diagnostic du territoire et des résultats du SDSF-AVS. Cette liste n'est pas exhaustive, et pointe des enjeux que les acteurs ont particulièrement mis en avant au cours des entretiens que nous avons réalisés.

### A. Adapter l'implantation des dispositifs de soutien aux familles aux évolutions du territoire

Le premier enjeu est d'adapter la répartition actuelle des dispositifs de soutien à la parentalité aux différentes évolutions que connaît la population yvelinoise. Comme évoqué précédemment, les structures de soutien aux familles et à la parentalité sont réparties en fonction de la densité de population. Ainsi, plus la population est importante, plus le nombre de structures est important. Cette approche logique a néanmoins une conséquence négative : les territoires ruraux, moins denses, sont peu dotés de structures de soutien. Or, la densité de population évolue dans le département yvelinois. Ainsi, les territoires sur lesquels une augmentation du nombre de familles est constatée figurent parmi les territoires ruraux, comme l'EPCI de Cœur d'Yvelines ou celui des Portes de l'Ile-de-France. Au contraire, sur de nombreux territoires urbains, comme l'EPCI de Versailles Grand Parc ou de Saint-Germain Boucles de Seine, on constate une diminution du nombre de familles. Ainsi, il apparaît nécessaire de repenser la répartition géographique des dispositifs de soutien à la parentalité, notamment ceux traitant de sujets transversaux (LAEP). Les territoires ruraux doivent être mieux dotés, afin de répondre aux besoins croissants des familles sur ces territoires. Il ne s'agit cependant pas de diminuer le nombre de structures dans les territoires urbains, qui concentrent toujours la majorité des familles. Cette répartition apparaît donc comme un enjeu du futur SDSF-AVS, même si les budgets restreints actuels peuvent constituer un frein au développement de l'offre dans les territoires ruraux.



# Parentalité

## B. Capitaliser sur les dispositifs existants

Globalement, les acteurs de la petite enfance interrogés au cours de ce diagnostic indiquent que les dispositifs actuels de soutien à la parentalité couvrent un champ très large des problématiques que peuvent rencontrer les familles. Une idée commune ressort de ses échanges, comme sur d'autres parties du SDSF-AVS : il est nécessaire de capitaliser sur l'existant. Les acteurs jugent qu'il faut maintenant développer les services existants, ce qui est possible à tous les âges. Par exemple, en ce qui concerne l'offre à destination des parents d'enfants en bas âge, les acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité ont mis en avant la stratégie des 1000 premiers jours. Cette stratégie nationale créée en 2021 couvre de nombreux dispositifs, comme la création de Maisons des 1000 premiers jours ou la mise en place d'un service adapté aux parents d'enfants en situation de handicap. Dans les Yvelines, cette stratégie a été expérimentée avec la mise à disposition d'un "sac des 1000 premiers jours" dans les maternités des hôpitaux de Trappes et Mantes. Les acteurs de la petite enfance ont évoqué cette stratégie comme une réussite, qu'il faut désormais développer dans le département. Cette stratégie est un exemple, et divers acteurs ont évoqué le besoin de développer d'autres offres à destination des parents, comme par exemple le renforcement de dispositifs d'accompagnement durant la période de l'adolescence. L'enjeu n'est donc pas de créer de nouvelles structures, mais de les développer pour améliorer l'offre et l'adapter aux besoins actuels de la population.

## C. Améliorer la prise en charge des victimes de violences familiales

Un sujet en particulier doit être mieux pris en considération selon les acteurs interrogés : celui des violences familiales et intra-familiales. En effet, chaque acteur interrogé sur le sujet nous a fait part de la hausse récente du nombre de cas de violences, même s'il est difficile d'en donner la cause (conséquence des confinements liés à la pandémie de Covid-19, libération de la parole,...). Des structures de soutien, comme évoqué précédemment, existent déjà sur le sujet. Néanmoins, cette offre apparaît insuffisante au vu de la situation actuelle, qui pourrait s'aggraver dans les années à venir. Ce sujet constitue donc un enjeu fort du prochain schéma départemental des services aux familles, afin de le traiter au mieux et d'éviter au maximum le développement de ces situations de violences.

## D. Poursuivre la stratégie de communication

Ce développement, comme le dernier SDSF-AVS le mettait en avant, passe par une meilleure promotion des dispositifs à destination des publics cibles. Ils sont en effet parfois méconnus, alors qu'ils permettent de traiter concrètement de nombreuses problématiques. Une stratégie de communication a donc été mise en place ces dernières années, par l'élaboration concertée d'un support de communication à destination des familles. Si son impact réel reste à mesurer, ce support met en avant de nombreux dispositifs, et constitue un premier pas dans la compréhension par le grand public de l'offre de soutien existante. Pour que cette stratégie soit payante, il apparaît donc nécessaire de continuer à la développer. Elle doit donc figurer de nouveau comme l'un des enjeux du nouveau SDSF-AVS dans la partie "parentalité".

# Enfance-jeunesse



## Rappel des axes du SDSF-AVS 2021-2026 :

- **Axe 1** : Soutenir et valoriser l'engagement des jeunes dans une logique de parcours citoyen et républicain
- **Axe 2** : Contribuer à promouvoir une offre éducative et de loisirs de qualité et assurer une continuité éducative autour de l'enfant et de l'adolescent
- **Axe 3** : Favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes et garantir l'accès aux droits et à l'information, avec une attention particulière pour les publics vulnérables
- **Axe 4** : Renforcer la prévention auprès des publics les plus vulnérables afin de s'inscrire dans une démarche préventive et non curative



# Enfance-jeunesse

## I. Bilan du dernier SDSF-AVS

La thématique enfance-jeunesse du SDSF-AVS est constituée autour du partenariat entre le conseil départemental des Yvelines et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) qui en sont les copilotes. Ces deux acteurs sont donc chargés de l'animation du COMOP et de la coordination entre les acteurs partenaires de cet axe.

La partie enfance-jeunesse du schéma couvre une catégorie large de la population puisque, selon les dispositifs et les acteurs, elle peut concerner les enfants à partir de 3 ans, jusqu'aux jeunes adultes de 25 voire 30 ans dans certains cas. De cela découle une multitude d'enjeux, d'actions et d'acteurs impliqués, ce qui peut entraîner une certaine complexité dans la coordination du COMOP.

### Liste des partenaires du SDSF-AVS engagés sur la thématique enfance-jeunesse :

- CAF des Yvelines
- SDJES (Co-pilote)
- Conseil Départemental (Co-pilote)
- Education Nationale
- Union des Missions Locales
- Ligue de l'enseignement - Fédération des Yvelines
- Réseau Yvelines Infos Jeunes
- Fédération des Centres Sociaux des Yvelines
- Union Départementale des Services aux Familles (UDAF)
- MSA
- Préfecture des Yvelines
- ARS

Les entretiens menés au cours de notre travail ont mis en évidence des difficultés de mise en œuvre de ce comité de pilotage, principalement dues à des rotations importantes de personnel au sein des instances participantes. Ainsi, au cours de l'année 2024, 2 COMOP ont été organisés.

Les échanges réalisés avec les partenaires ont ainsi mis en évidence un besoin d'amélioration de la gouvernance du COMOP qui permettrait de favoriser le travail en commun et d'accroître l'interconnaissance des acteurs. Cela constitue donc un enjeu à prendre en compte pour le nouveau schéma à venir.

Par ailleurs, le contexte de ces dernières années a été marqué par des événements dont les répercussions ont particulièrement touché les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.



# Enfance-jeunesse

## A. Pandémie de COVID 19

En 2021, le début du schéma fut marqué par la sortie de la pandémie de Covid 19 dont les multiples conséquences pour les jeunes sont à considérer. Une étude internationale publiée en 2021 (1) a permis de mettre en avant certains des impacts du confinement et de l'enseignement à distance sur les enfants et leur scolarité au regard des inégalités sociales. Elle a notamment mis en évidence l'existence d'une triple fracture numérique pour les familles défavorisées (en termes d'équipement, de compétences et d'usage du numérique). Une note du Trésor publiée en août 2020 indiquait également que "Les enfants des ménages les plus modestes sont d'ailleurs 3,5 fois plus nombreux à ne pas disposer d'une connexion à Internet que ceux du quintile supérieur de revenu" (2). De nombreux articles et études ont été publiés au sujet des impacts de la pandémie sur la scolarité et les inégalités scolaires. L'accompagnement plus ou moins renforcé selon les établissements, le rôle de l'environnement familial et du logement, ou encore la possibilité de poursuivre une activité physique sont autant de paramètres qui ont pu jouer sur l'accroissement des inégalités scolaires (3). Un rapport parlementaire s'intéressant aux incidences de la pandémie sur les jeunes soulignait des impacts non négligeables sur leur santé psychologique, un accroissement de la précarité et du non-recours aux droits ou encore un usage accru des écrans (4). Sur ce dernier point, l'expérimentation en 2024 du label "P@rents, parlons numérique" a visé à développer des actions locales de soutien à la parentalité numérique et à les rendre visibles pour permettre aux parents de bénéficier de ressources dans le but de protéger leurs enfants face aux dangers du numérique.

## B. Émeutes urbaines de 2023

Ensuite, les émeutes urbaines qui ont débuté en juin 2023 à Nanterre ont permis de mettre en exergue l'importance des inégalités territoriales constatées entre les Quartiers Politique de la Ville (QPV) et le reste du territoire. Incarnées par une population particulièrement jeune, ces émeutes invitent à se questionner sur les sentiments et le vécu des jeunes des QPV et sur l'efficacité des dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés. Selon le rapport sénatorial publié en 2023, ces émeutes ont été caractérisées par la jeunesse des participants et le rôle clé qu'ont pu jouer les réseaux sociaux dans la propagation des violences. Dans les Yvelines, une vingtaine de villes ont été touchées avec notamment divers lieux publics pris pour cibles (mairies, écoles, poste de police municipale...). Malgré ces répercussions, principalement matérielles, les acteurs interrogés au cours des entretiens nous ont indiqué ne pas avoir perçu d'évolutions notables à la suite de ces événements. La Fédération des centres sociaux des Yvelines s'est emparée du sujet en organisant, le 4 avril 2024, une journée intitulée "Colères et révoltes urbaines : Voir-comprendre-agir". Celle-ci, coorganisée avec la communauté urbaine de GPS&O et le Pôle Ressources a réuni une cinquantaine de participants (salariés, bénévoles, habitants,...) pour échanger sur les émeutes en présence d'un sociologue expert de la jeunesse.

### Sources :

- (1) <https://www.cnrs.fr/fr/presse/comment-la-crise-du-covid-19-aggrave-les-ecarts-de-reussite-scolaire>
- (2) <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/8cf6744c-5c25-4260-a498-1c3c7c737eca/files/6d35383a-f754-4951-80ce-9bdac142b362>
- (3) <https://theconversation.com/inegalites-scolaires-des-risques-du-confinement-sur-les-plus-vulnerables-135115>
- (4) [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cecovidj/l15b3703\\_rapport-enquete](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cecovidj/l15b3703_rapport-enquete)



# Enfance-jeunesse

## C. Organisation de la thématique enfance-jeunesse au sein du SDSF-AVS 2021-2023

Le dernier SDSF-AVS a organisé ses actions sur l'enfance-jeunesse autour de quatre axes se déclinant par la suite en grands objectifs. Cela a donné lieu à la promotion de divers dispositifs, qu'ils soient nouveaux ou bien préexistants. Ceux-ci portent sur différents aspects de la vie des jeunes : l'orientation et la scolarité, les activités péri et extrascolaires, la santé mentale et physique et leur bien-être en général.

Pour rappel, les quatre axes du SDSF étaient les suivants :

- Axe 1 : Soutenir et valoriser l'engagement des jeunes dans une logique de parcours citoyen et républicain
- Axe 2 : Contribuer à promouvoir une offre éducative et de loisirs de qualité et assurer une continuité éducative autour de l'enfant et de l'adolescent
- Axe 3 : Favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes et garantir l'accès aux droits et à l'information, avec une attention particulière pour les publics vulnérables
- Axe 4 : Renforcer la prévention auprès des publics les plus vulnérables afin de s'inscrire dans une démarche préventive et non curative

L'analyse des données et des entretiens réalisés met en évidence des disparités fortes au sein du département entre les jeunes. Les données utilisées, principalement issues de l'INSEE, de l'Observatoire des Territoires ainsi que des différents sites des partenaires interrogés révèlent en effet des inégalités persistantes sur l'ensemble des dimensions de la vie des enfants et des jeunes que nous allons étudier.

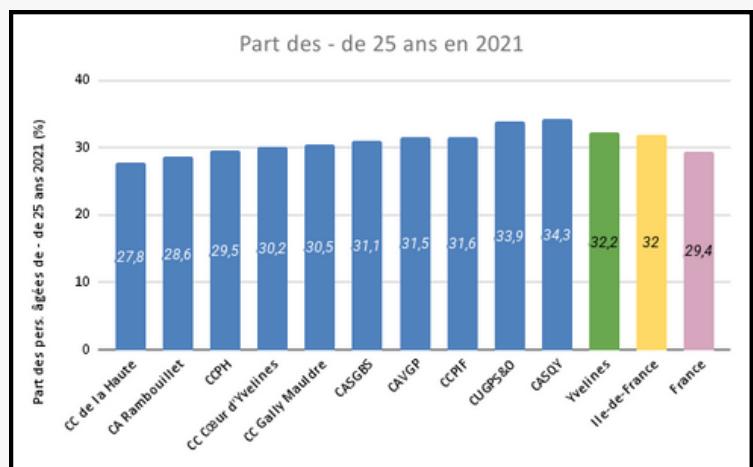
Cependant, comme mentionné en introduction, il est important de rappeler qu'une partie des données étudiées datent de 2021 et que par conséquent, elles ne permettent pas de visualiser les évolutions les plus récentes et les éventuels effets du SDSF-AVS (signé en 2021) et des dernières politiques publiques menées en la matière.

## II. Une population jeune, concentrée dans les territoires urbains mais en croissance dans les territoires ruraux

### A. Une part importante de jeunes dans les intercommunalités les plus urbaines

Le département des Yvelines est particulièrement jeune, notamment en comparaison avec le reste du territoire français. En effet, la part des moins de 25 ans y est de près de 32% quand elle atteint environ 29% à l'échelle nationale. Pour ce qui est des moins de 15 ans, ils représentent 20,2% de la population départementale contre 17,6% en France.

En 2021, on compte ainsi 293 800 jeunes de moins de 15 ans dans le département et près de 388 800 jeunes de moins de 20 ans.



INSEE - Part des moins de 25 ans au sein de la population - Statistiques locales - 2021 (1)

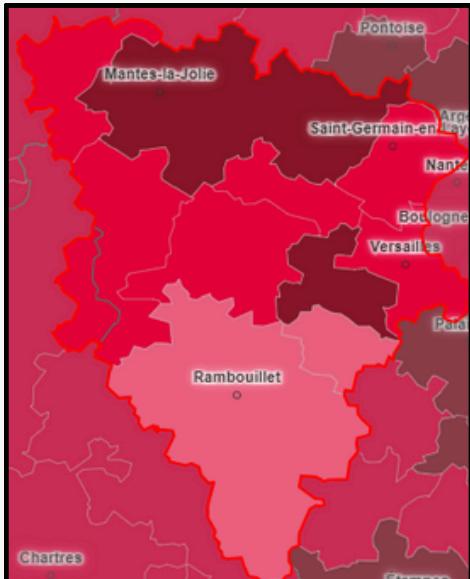
Toutefois, comme le montrent les cartes qui suivent, la répartition de cette population jeune est inégale au sein du département et tous les territoires ne suivent pas les mêmes dynamiques démographiques (plus une zone géographique est foncée, plus la part des moins de 25 ans en son sein est élevée).

Tout d'abord, les intercommunalités les plus urbaines qui correspondent à la communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) et aux communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CA SQY), Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS) et Versailles Grand Parc (CAV GP) tendent à se démarquer par une part et un nombre plus importants des moins de 25 ans dans leur population. Cela est particulièrement vrai pour GPS&O et SQY qui dépassent la moyenne départementale. Ainsi, les 4 EPCI cités concentrent près de 88% des jeunes âgés de moins 25 ans du territoire et 86% des jeunes de moins de 15 ans.

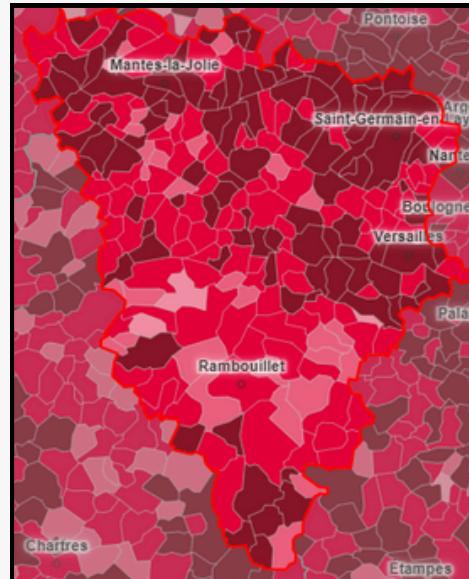
Il convient toutefois de ne pas oublier les territoires ruraux puisqu'on remarque notamment que la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France (CC PIF) est la troisième intercommunalité où la part de jeunes de moins de 25 ans est la plus importante dans les Yvelines (31,6%). Par ailleurs, l'analyse de ces données à partir d'une cartographie communale permet de mettre en évidence de manière plus précise certaines zones où la part des jeunes est particulièrement importante.



# Enfance-jeunesse



INSEE - Part des moins de 25 ans par EPCI - Statistiques locales - 2021 (1)

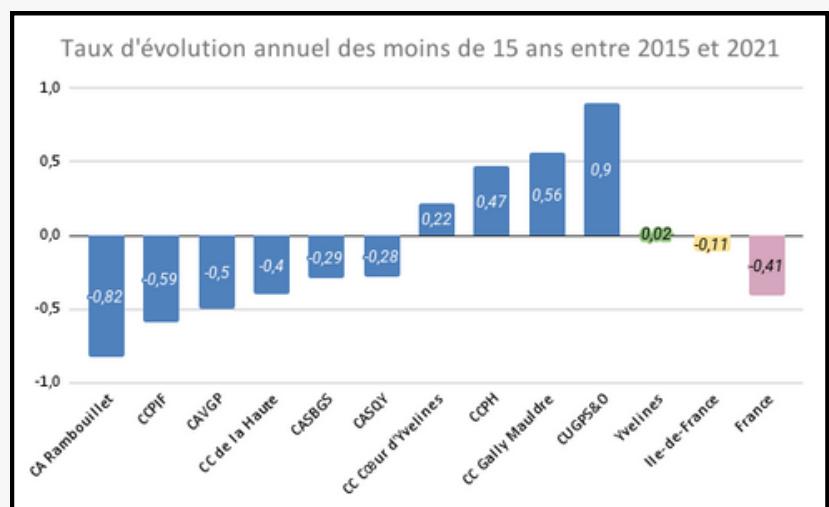


INSEE - Part des moins de 25 ans par commune - Statistiques locales - 2021 (2)

## B. Une présence en hausse dans les territoires les plus ruraux et GPS&O et en baisse dans le reste du département

Si l'on s'intéresse aux évolutions démographiques, on constate que, dans l'ensemble, la population âgée de moins de 15 ans dans les Yvelines augmente très légèrement avec un taux d'évolution annuel de 0,02% entre 2015 et 2021.

Cependant, si l'on regarde ces évolutions à l'échelle infra-départementale, celles-ci semblent montrer une tendance à la baisse du nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans dans les territoires urbains à l'exception de GPS&O. En effet, sur les 10 EPCI du département, seuls 4 voient leur population de jeunes de moins de 15 ans augmenter entre 2015 et 2021 tandis que les autres la voient diminuer.



Observatoire des territoires - Taux d'évolution annuel des moins de 15 ans (2015-2021) par EPCI (3)

### Sources :

(1) [https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=36086,6290811,318249,178137&c=indicator&i=rp.pt\\_age0014&s=2021&selcodegeo=247800618&t=A01&view=map4](https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=36086,6290811,318249,178137&c=indicator&i=rp.pt_age0014&s=2021&selcodegeo=247800618&t=A01&view=map4)

(2) [https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp.pt\\_age0024&s=2021&t=A01&view=map4](https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp.pt_age0024&s=2021&t=A01&view=map4)

(3) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=82564,6302757,243899,135995&c=indicator&i=insee\\_rp\\_evol\\_1968.tx\\_var\\_part\\_pop0014&s=2015-2021&view=map72](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=82564,6302757,243899,135995&c=indicator&i=insee_rp_evol_1968.tx_var_part_pop0014&s=2015-2021&view=map72)



# Enfance-jeunesse

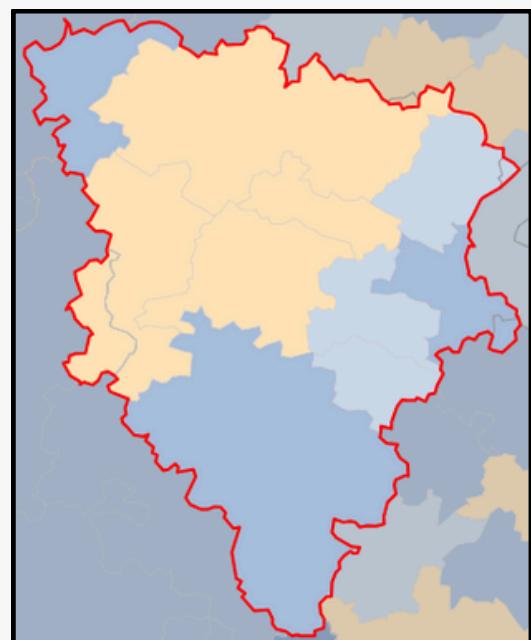
Ces 4 territoires, principalement à dominante rurale sont :

- La communauté de communes Cœur d'Yvelines (+ 0,22% par an en moyenne) ;
- La communauté de communes du Pays Houdanais (+ 0,47% par an en moyenne) ;
- La communauté de communes Gally Mauldre (+ 0,56% par an en moyenne) ;
- La communauté urbaine GPS&O (+ 0,9% par an en moyenne)

Ainsi, les territoires urbains semblent se caractériser par une dynamique de baisse de leur population jeune, à contrario de certains territoires ruraux.

Comme le montre la carte ci-contre, les évolutions de la population jeune dans le département invitent donc à porter notre attention sur la partie centre et nord du département. Les EPCI de couleur beige sont en effet ceux qui voient leur population plus jeune augmenter tandis que ceux en bleu la voient diminuer.

La communauté urbaine de GPS&O suit quant à elle une dynamique relativement singulière, caractérisée par une forte concentration de jeunes qui ne cesse d'augmenter. Elle rassemble ainsi en 2021 31% des jeunes âgés de moins de 25 ans ainsi que 31% des jeunes âgés de moins de 15 ans du département, ce qui peut s'expliquer en partie par sa taille (73 communes et 29% de la population totale des Yvelines).



L'étude de la CAF des Yvelines relative à l'évolution des familles allocataires par EPCI tend à confirmer les tendances indiquées ci-dessus : le nombre de familles allocataires a ainsi augmenté de 2,2% entre 2018 et 2023 dans GPS&O tandis qu'il a baissé dans l'ensemble des communautés d'agglomération ainsi que dans la communauté de communes du Pays Houdanais. Les tendances observées par l'étude de la CAF se distinguent des données de l'INSEE pour certains territoires. Alors que l'on constate une augmentation des moins de 15 ans dans les communautés de communes de Gally Mauldre et du Pays Houdanais, la part des familles parmi les foyers allocataires CAF y est en baisse. Au contraire, on constate une hausse de 7% de la part de familles allocataires dans la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France tandis que le taux d'évolution annuel moyen des moins de 15 ans y est négatif.

Ces comparaisons restent donc à prendre avec précaution puisqu'elles englobent des périodes et des populations différentes. L'évolution de la part de familles allocataires peut par ailleurs être associée à d'autres facteurs que la simple augmentation de la population (diminution du non-recours, précarisation...).

Source :

(1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=82564,6302757,243899,135995&c=indicator&i=insee\\_rp\\_evol\\_1968.tx\\_var\\_part\\_pop0014&s=2015-2021&view=map72](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=82564,6302757,243899,135995&c=indicator&i=insee_rp_evol_1968.tx_var_part_pop0014&s=2015-2021&view=map72)

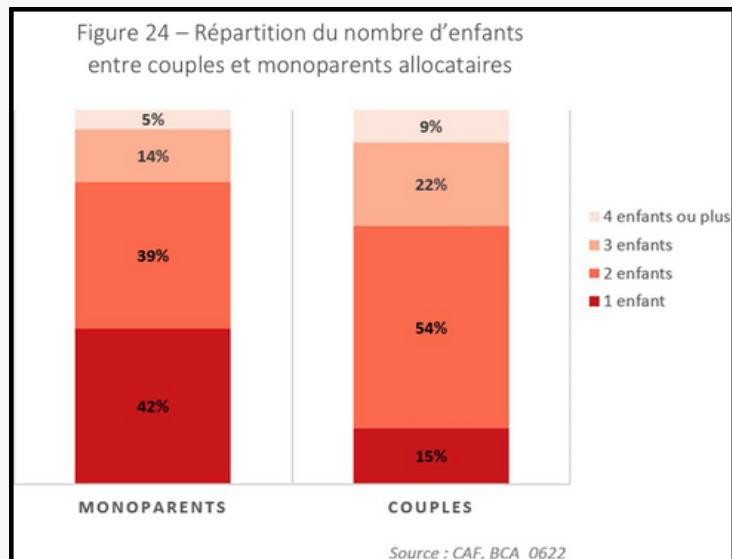
## III. Des facteurs de précarité de plus en plus présents

### A. Une fragilisation des structures familiales générant de nouveaux besoins

Comme mentionné en introduction, les structures familiales sont aussi en évolution dans le département, ce qui est le reflet de tendances nationales et régionales. Cela n'est pas sans conséquence sur la vie des enfants et des jeunes ce qui nous incite à porter notre attention sur les dynamiques familiales à l'œuvre. Ainsi, comme mentionné auparavant, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses dans le département. Entre 2010 et 2021, le taux de familles monoparentales a augmenté d'environ 3 points de pourcentage pour atteindre 16,1%. Ce taux est près de deux fois supérieur dans les quartiers politique de la ville.

On constate en effet, à partir des données disponibles (sur 17 des 22 QPV du département), que le taux de familles monoparentales y est en moyenne de 30,3%. Or, la monoparentalité est associée à une précarité généralement plus importante. En 2021, 20,6% des familles monoparentales étaient en situation de précarité dans les Yvelines selon les données de l'INSEE (1). Ce taux est le deuxième plus bas en France, toutefois il dépasse d'environ 10 points de pourcentage la moyenne départementale en termes de pauvreté.

Les femmes monoparentales sont également davantage touchées par cette pauvreté puisque 21,6% des familles monoparentales dont l'adulte référent est une femme étaient en situation de pauvreté en 2021 (2). Vivre dans une famille monoparentale peut aussi générer des besoins spécifiques pour les enfants (soutien psychologique, médiation familiale...) qu'il convient de prendre en compte dans l'accompagnement qui leur est offert.



*Diagnostic territorial des Yvelines, CPOG 2023-2027*

#### Sources :

(1) <https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=83046,6302761,242959,135994&c=indicator&i=filosofi.tym5tp60&s=2021&selcodegeo=78&t=A01&view=map2>

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7936849?sommaire=7936863&q=yvelines>

(3) Diagnostic territorial des Yvelines CPOG 2023-2027



# Enfance-jeunesse

Considérer l'évolution de la structure familiale semble donc être un facteur important dans la constitution du futur SDSF-AVS. En 2022, ce sont en effet près de 48 000 jeunes âgés de 6 à 17 ans qui vivent dans une famille allocataire monoparentale dans les Yvelines (1).

## B. Une catégorie d'âge plus touchée par la pauvreté

Par ailleurs, lorsqu'ils sont indépendants, les moins de 30 ans sont la catégorie d'âge la plus touchée par la pauvreté.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal	Taux en %
Ensemble	10,5
Moins de 30 ans	16,5
30 à 39 ans	12,3
40 à 49 ans	11,9
50 à 59 ans	9,8
60 à 74 ans	7,7
75 ans et plus	6,1

INSEE - Dossier complet - Yvelines (2)

Bien que ces chiffres reflètent une problématique nationale, on constate qu'à l'intérieur du département, ce taux est très inégal entre les territoires puisqu'il est par exemple plus élevé de 6,2 points à GPS&O que dans la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires\*.

Malgré un taux moins élevé qu'à l'échelle régionale (19,3%), 16,5% des foyers dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont en situation de pauvreté contre 10,5% pour l'ensemble de la population.

EPCI	Taux de pauvreté moyen des foyers dont le référent fiscal a moins de 30 ans
CA Rambouillet Territoires	11,5
CA VGP	13,8
CA SGBS	14,8
CA SQY	16,4
CU GPS&O	17,7

INSEE - Statistiques locales - Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal par EPCI- 2021 (3)

\* Données disponibles pour 5 des 10 EPCI du département

### Sources :

(1) Diagnostic territorial des Yvelines CPOG 2023-2027

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/201101?geo=DEP-78>

(3) <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=filosofi.tp60age1&s=2021&t=A01&view=map4>

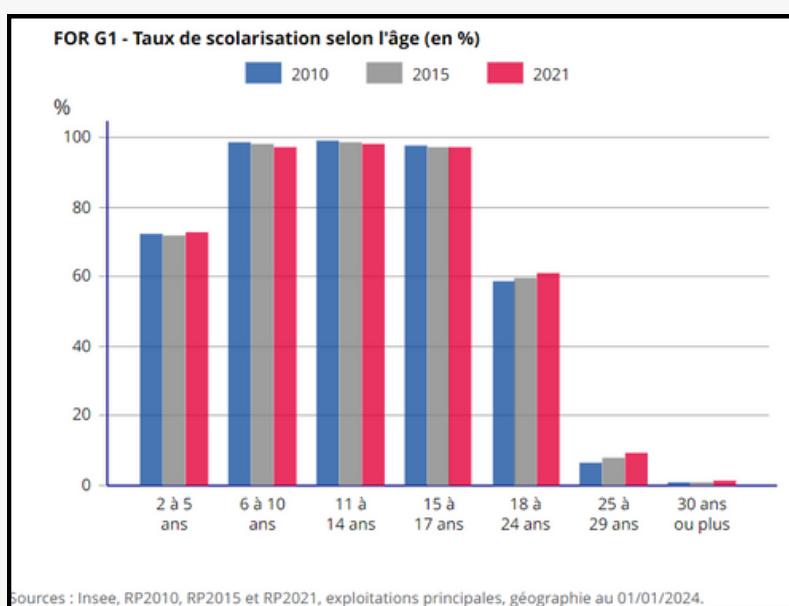
## IV. Un département marqué par les inégalités scolaires, malgré des chiffres positifs par rapport à la moyenne nationale

### A. Des indicateurs contrastés au sein du département

De même que le travail constitue un aspect central de la vie d'adulte, la scolarité est au cœur de la vie des jeunes. Elle participe à leur socialisation, à leur bien-être, à leur intégration et l'école constitue un lieu privilégié pour mettre en place des actions de prévention contre les risques (radicalisation, prostitution, désinformation...).

Dans cette sous-partie, la scolarisation à partir de 5 ans et jusqu'à la poursuite en études supérieures, au-delà de la période de scolarisation obligatoire, est analysée. L'étude de la scolarisation des enfants de 2 à 5 ans qui concerne davantage la thématique petite enfance est exclue.

De manière générale, à l'échelle du département des Yvelines, les données relatives à la scolarisation sont positives et les taux de scolarisation sont plus élevés que la moyenne française pour l'ensemble des catégories d'âge.



Ainsi, en ce qui concerne la scolarisation des jeunes allant de 6 à 16 ans (période durant laquelle la scolarisation est obligatoire) on constate des taux élevés et pratiquement égaux sur l'ensemble du département, que ce soit en QPV, en milieu urbain ou en territoire rural. Par exemple, le taux de scolarisation des 15-17 ans se situe entre 96 et 98,8% dans l'ensemble des intercommunalités du département alors qu'il est de 95,6% en France (1).

INSEE - Dossier complet - Yvelines

#### Sources :

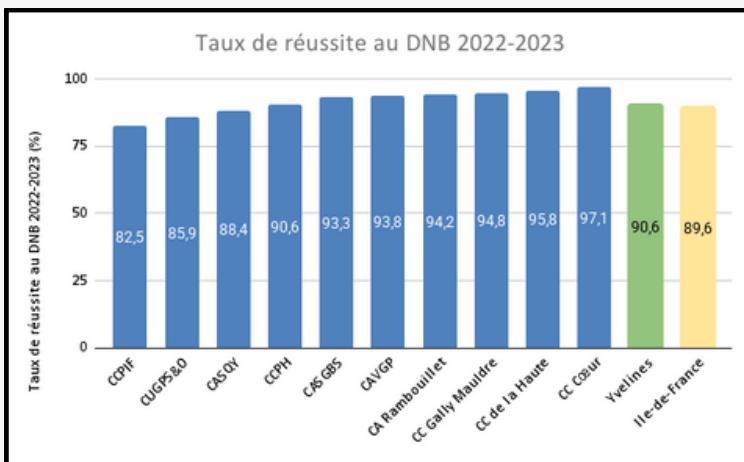
(1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&f=1517&i=tx\\_sco.txsco&s=2021&selcogeo=78&view=map9](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&f=1517&i=tx_sco.txsco&s=2021&selcogeo=78&view=map9)

(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-78>



# Enfance-jeunesse

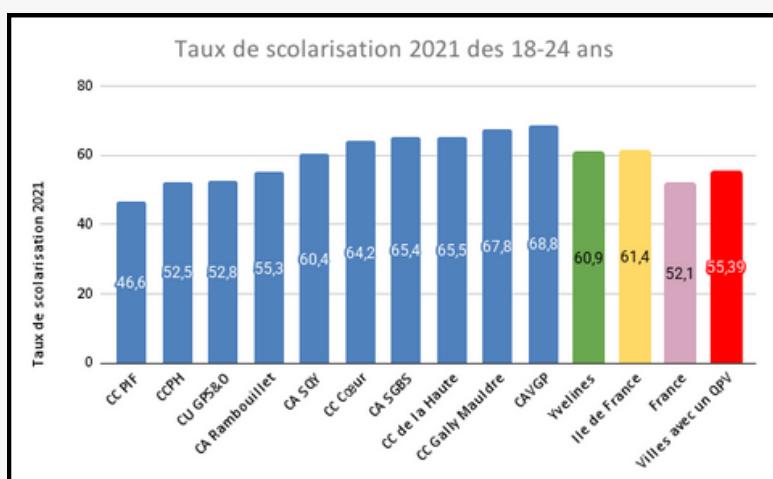
Cependant, malgré un niveau de scolarisation homogène, le parcours des élèves et leur réussite scolaire peuvent fortement varier au sein du département.



*Observatoire des territoires - Taux de réussite au diplôme national du brevet par EPCI session 2022-2023 (1)*

Ainsi, on constate des disparités dès le collège puisque le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) pour l'année 2022-2023 diffère de 82,5% à 97,1% entre les 10 EPCI du département, soit un écart de près de 15 points de pourcentage.

Par ailleurs, dès lors qu'il s'agit de regarder les taux de scolarisation au-delà de 18 ans, les disparités se creusent. En effet, on constate que les taux de scolarisation sont très variables selon les intercommunalités.



*Observatoire des territoires - Taux de scolarisation des 18-24 ans par EPCI - 2021 (2)*

Pour la tranche d'âge des 18-24 ans, le taux de scolarisation varie ainsi de 22,2 points de pourcentage entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CA VGP) et la communauté de communes de Portes de l'Ile-de-France (CC PIF) (68,8% contre 46,6% des 18-24 ans sont en études supérieures). Ce dernier taux est inférieur de 14 points par rapport à la moyenne départementale et 8 points en dessous de la moyenne nationale.

L'absence d'établissements d'enseignement supérieur et l'éloignement de la communauté de communes des principaux pôles d'enseignement supérieur peuvent expliquer ce taux particulièrement faible. On peut en effet supposer que les jeunes originaires de la CC PIF suivant des études supérieures quittent leur intercommunalité pour s'installer au plus proche de leur lieu d'études, ce qui pourrait expliquer que le territoire ait également la plus importante de jeunes non diplômés.

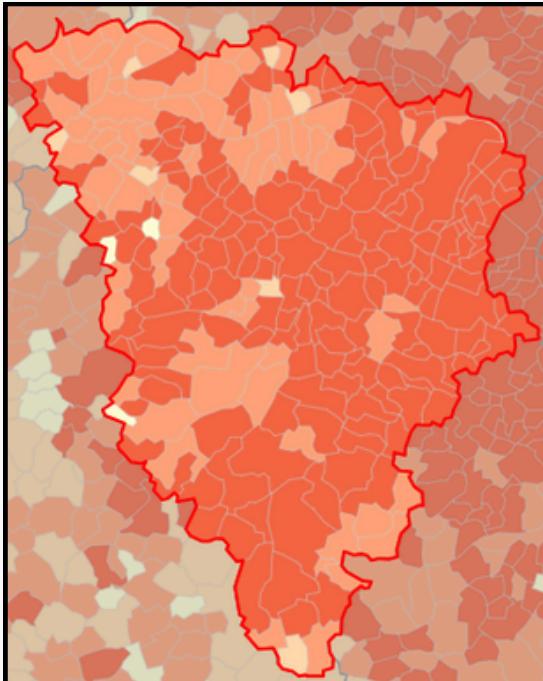
## Sources :

(1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/?view=map73&indics=taux\\_de\\_reussite\\_dnb.tx\\_reu\\_dnb&serie=2022-2023&f1code=TOTAL&lang=fr](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/?view=map73&indics=taux_de_reussite_dnb.tx_reu_dnb&serie=2022-2023&f1code=TOTAL&lang=fr)

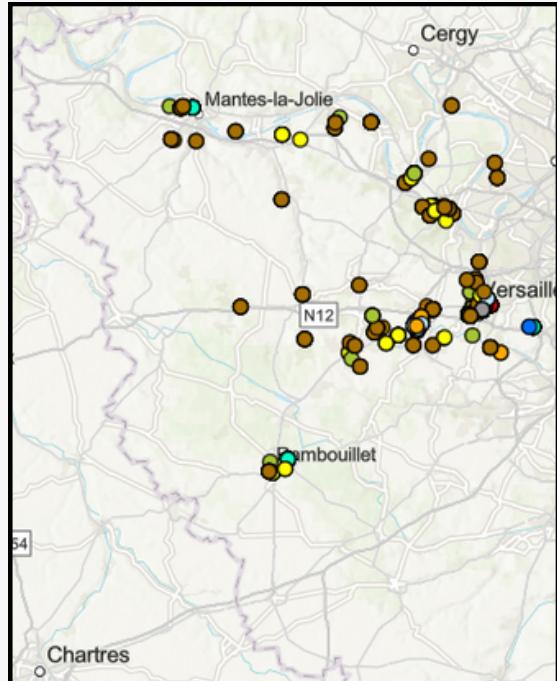
(2) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&f=1517&i=tx\\_sco.txesco&s=2021&selcodegeo=78&view=map9](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&f=1517&i=tx_sco.txesco&s=2021&selcodegeo=78&view=map9)



# Enfance-jeunesse



*Observatoire des territoires - Taux de scolarisation des 18-24 ans par commune en 2021 (1)*



*Académie de Versailles - Localisation des établissements et formations du supérieur (2)*

La communauté de communes du Pays Houdanais, également plus éloignée des pôles d'enseignement, est le deuxième EPCI où le taux de scolarisation des 18-24 ans est le plus faible, ce qui tend à confirmer cette hypothèse. Cela est d'autant plus visible si l'on analyse les données par commune puisque l'on voit que le taux de scolarisation des 18-24 ans tend à diminuer à mesure que l'on se dirige à l'ouest des Yvelines.

Au contraire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, plus proche des sites d'enseignement supérieur, tend à se distinguer pour l'ensemble des catégories d'âge par des taux de scolarisation plus élevés que le reste des EPCI.

## B. Des dispositifs de soutien à la répartition inégale

Ces disparités territoriales sont également constatées par les partenaires du schéma et divers dispositifs sont mis en place, notamment dans les quartiers prioritaires, pour y faire face.

Ainsi, aux dires des acteurs, les Cités éducatives, au nombre de 12 dans les Yvelines, semblent faire leurs preuves. Celles-ci sont portées à la fois par la préfecture et des responsables d'établissements scolaires (généralement des collèges en REP ou REP+) pour développer un projet sur trois ans associant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

### Sources :

(1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=82564,6302757,243899,135995&c=indicator&f=1824&i=tx\\_sco.txscos&s=2021&view=map72](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=82564,6302757,243899,135995&c=indicator&f=1824&i=tx_sco.txscos&s=2021&view=map72)

(2) <https://rect-vers.maps.arcgis.com/apps/dashboards/828442644d2b42a184eac6951c194c16>



# Enfance-jeunesse

Dans les Yvelines, la première a été mise en place à Chanteloup-les-Vignes et certains impacts positifs ont déjà été identifiés par les institutions porteuses : réduction du contournement de la carte scolaire, augmentation de la participation des parents ou encore augmentation du nombre de mentions reçues et baisse des exclusions. Néanmoins, à ce jour, aucune évaluation départementale n'a été réalisée, tâche rendue complexe par le caractère unique et flexible de chaque cité éducative. Enfin, d'autres actions sont mises en place pour lutter contre le décrochage scolaire, en particulier au lycée (actions de repérage, séjours de remobilisation, parrainages,...)

Année de création	Commune	Nom du QPV
2020	Chanteloup-les-Vignes	Noe-Feucherets
2020	Les Mureaux	Cinq Quartiers
2020	Mantes-la-Jolie	Val Fourré
2020	Trappes	Merisiers-Plaine De Neauphle
2021	Poissy	Beauregard
2021	Poissy	Saint Exupéry
2022	Limay	Centre-Sud
2022	Mantes-la-Ville	Merisiers Plaisances
2022	Mantes-la-Ville	Domaine De La Vallée
2022	Plaisir	Valibout
2022	Sartrouville	Plateau
2022	Sartrouville	Vieux Pays

*Data.gouv.fr - Liste des cités éducatives des Yvelines (1)*

D'autres acteurs jouent un rôle important pour accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire. C'est bien sûr le cas de l'Education Nationale via l'académie de Versailles qui dispose d'une mission de lutte contre le décrochage scolaire et organise les cordées de la réussite. Ensuite, les Missions Locales accompagnent également les jeunes en situation de décrochage avec comme objectif le maintien des mineurs dans le système scolaire, jusqu'à la fin de la période de scolarisation obligatoire. Moins orientés sur la scolarité en elle-même, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) ainsi que le Réseau Yvelines Info Jeunes (RYIJ) sont aussi présents pour informer les jeunes dans leur orientation (CIO) ou bien de manière plus large sur un ensemble de thématiques (mobilité, logement, engagement).



# Enfance-jeunesse

A l'échelle régionale, nous pouvons rappeler l'existence du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) d'Ile-de-France, porté par la Préfecture de Région depuis 2018 et mis en œuvre dans les QPV par des groupes opérationnels locaux et la préfecture départementale. Enfin, les Projets Educatifs Territoriaux (PEdT) visent à coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire autour des différents aspects de la vie de l'enfant dont la scolarité.

Comme on peut le voir, les dispositifs d'accompagnement des jeunes dans leur scolarité sont nombreux. Cependant, on constate qu'une majeure partie d'entre eux semblent déployés dans les territoires urbains, en particulier en QPV. Cela répond effectivement à un besoin important puisque les données montrent des difficultés notables sur ces territoires. Toutefois, cela tend à ignorer les territoires ruraux et les enjeux qui se présentent dans certains EPCI. On remarque notamment que la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France présente le taux de réussite au DNB le plus bas du département. Or, l'enjeu de la réussite scolaire dans les territoires ruraux semble peu abordé par les acteurs du SDSF-AVS et comme nous le verrons par la suite, le nombre de structures jeunesse qui y sont implantées est relativement faible. Nous pouvons donc nous interroger sur la prise en compte des phénomènes de décrochage scolaire et sur l'accompagnement à la scolarité dans les territoires ruraux.

## v. Des disparités en termes d'emploi et d'insertion reflétant les inégalités scolaires

### A. Divers facteurs d'exclusion qui semblent se cumuler

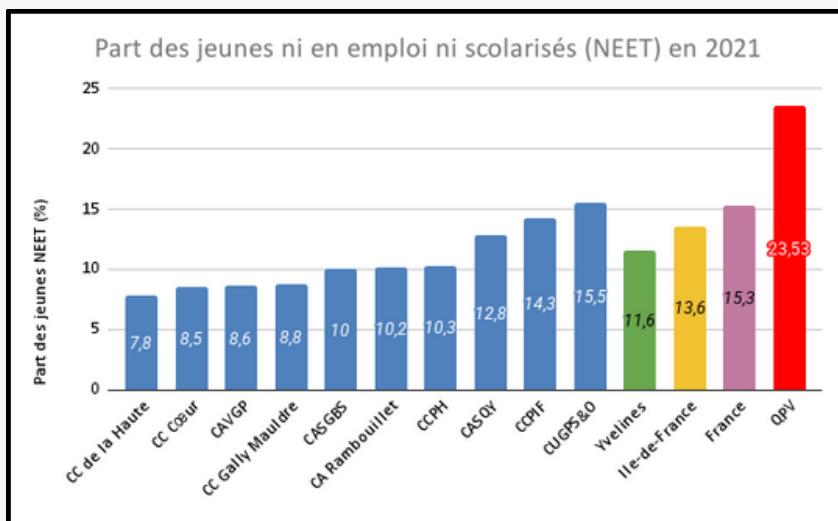
Les tendances observées en termes de scolarisation dans le département peuvent être mises en lien avec les niveaux d'insertion, de diplôme et d'emploi de la population jeune. Ainsi, la poursuite des études supérieures facilite l'accès à l'emploi de nombreux jeunes du département et limite leur exclusion. Par conséquent, au regard des taux élevés de jeunes scolarisés dans les Yvelines, il n'est pas surprenant de voir que la part des 20-24 ans sans diplôme figure parmi les plus faibles du pays tout comme la proportion de jeunes ni en emploi ni en formation (NEET). Par ailleurs, les évolutions sont également encourageantes puisque cette proportion a diminué de 12,9 à 11,6% entre 2015 et 2021. Enfin, malgré un taux de chômage supérieur par rapport aux autres catégories d'âge (20,1% contre 9,7% pour l'ensemble de la population), les jeunes Yvelinois sont moins touchés que dans le reste de la France où en moyenne 23,9% des 15-24 ans sont au chômage.



# Enfance-jeunesse

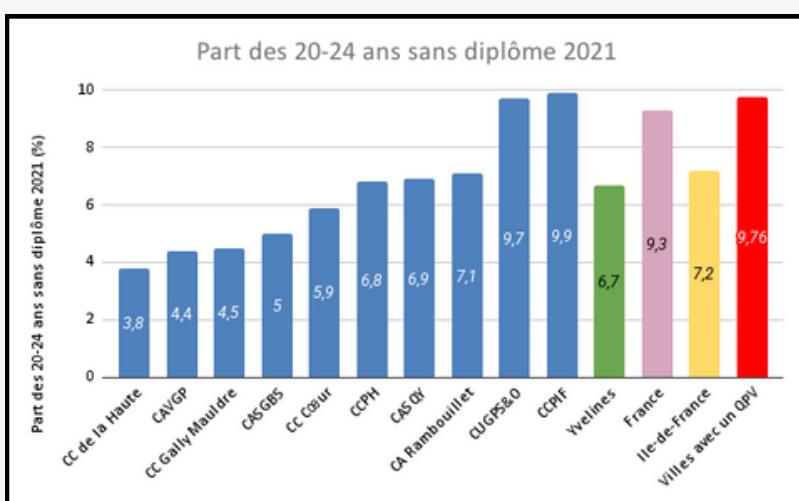
*Observatoire des territoires - Part des jeunes non insérés par EPCI (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) 2021 (1)*

*SIG Ville - Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi - 2020(2)*



Toutefois, ces bons chiffres masquent encore une fois des disparités territoriales assez fortes qu'il convient de détailler. On constate en effet que certains EPCI semblent cumuler des difficultés. Trois EPCI en particulier se distinguent : La Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France, la Communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. De la même manière, les villes dans lesquelles on compte au moins un quartier politique de la ville attestent bien souvent de chiffres très éloignés de la moyenne départementale. Or, ce sont également dans ces territoires où les niveaux de scolarisation et de réussite scolaire sont identifiés comme étant les plus bas.

- Dans la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France, on estime que 14,3% des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi (NEET) et que près de 10% des 20-24 ans ne sont pas diplômés. Ces chiffres sont environ plus élevés de 3 points par rapport à la moyenne départementale. Cela atteste d'un éloignement important vis-à-vis des études mais aussi de l'emploi puisque le taux de chômage des 15-24 ans est également le deuxième plus élevé du département.



- La communauté urbaine de GPS&O atteste des mêmes difficultés : c'est l'EPCI où le taux de chômage des jeunes et le taux de NEET sont les plus élevés. Le taux de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés est également le deuxième plus élevé des Yvelines.

*Observatoire des territoires - Part des 20-24 ans sans diplôme par EPCI - 2021 (3)*

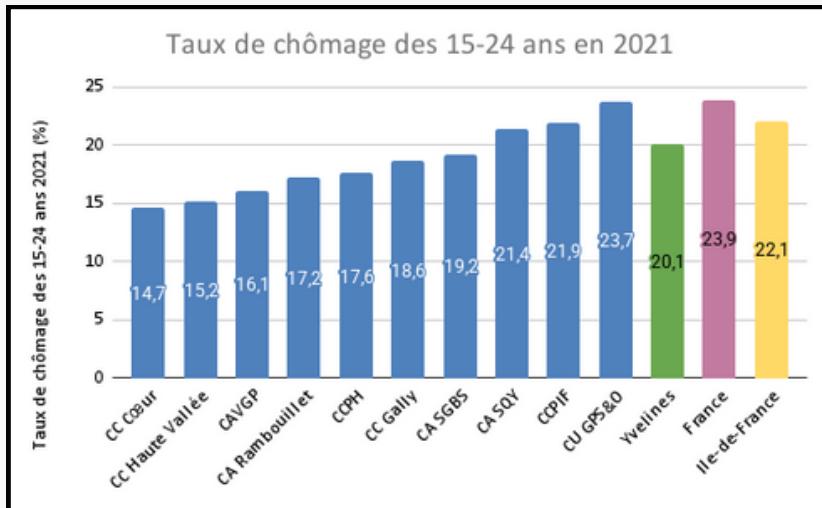
## Sources :

(1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&i=insee\\_rp\\_hist\\_xxxx.part\\_non\\_inseres&s=2021&view=map74](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&i=insee_rp_hist_xxxx.part_non_inseres&s=2021&view=map74)

(2) <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/1178>

(3) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&i=insee\\_rp\\_hist\\_xxxx.ss\\_dip&s=2021&view=map74](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&i=insee_rp_hist_xxxx.ss_dip&s=2021&view=map74)

# Enfance-jeunesse



*Observatoire des territoires -  
Taux de chômage des 15-24 ans  
par EPCI - 2021 (1)*

- La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : l'agglomération connaît les mêmes difficultés que les territoires mentionnés auparavant et est souvent le troisième territoire le plus touché par les problématiques citées.
- Les quartiers politiques de la ville (2) : 13 des 22 QPV se situent dans la CU GPS&O, 6 dans la CA SQY et 3 dans la CA SGBS. Cela permet notamment d'expliquer une partie des difficultés constatées à GPS&O. Les jeunes vivant en QPV ou dans une ville comprenant au moins un QPV (ce qui correspond à 18 communes) semblent rencontrer davantage de difficultés qui se cumulent et tendent à les exclure du marché du travail. L'étude de l'ensemble des indicateurs étudiés permet de mettre en évidence des disparités très fortes par rapport à la moyenne départementale. Ainsi, alors que le taux départemental de NEET est estimé à 11,6% dans le département en 2021, il atteint 23,5% dans les QPV du département. Ce taux avoisine même 30% dans 3 QPV (Friches à Maurepas ; L'Avre aux Clayes-sous-Bois et le Domaine de la Vallée à Mantes-la-Ville). Il convient de préciser cependant qu'il existe un biais important vis-à-vis du taux de NEET qui est donc à utiliser avec précaution. En effet, le mode de calcul des NEET peut varier selon les sources. Dans les EPCI le taux indiqué concerne les jeunes âgés de 15 à 24 ans tandis que celui relatif aux QPV concerne les jeunes de 16 à 25 ans. Ces données sont donc à considérer avec du recul, d'autant plus que l'identification des jeunes ni en formation ni en emploi est complexe compte tenu de leur éloignement des institutions.

L'étude des données rappelle donc que les inégalités observées dès le plus jeune âge se retrouvent ensuite au cours de la scolarité puis à l'âge adulte. En effet, les territoires dans lesquels le taux de réussite au DNB est le plus faible sont aussi ceux où la part de jeunes non diplômés est la plus élevée. De la même manière, le taux de chômage des jeunes âgés entre 15-24 ans sur ces territoires est également plus haut, ce qui montre le rôle important du diplôme dans l'accès à l'emploi. Il semblerait donc que les difficultés apparaissent relativement tôt dans la scolarité des jeunes ce qui encourage à mettre en place des actions de manière anticipée dans une logique de prévention.

## Sources :

- (1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&f=T&i=indic\\_sex\\_rp\\_tx\\_chom1524&s=2021&view=map74](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=47325,6323472,348827,194502&c=indicator&f=T&i=indic_sex_rp_tx_chom1524&s=2021&view=map74)  
(2) <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/1178>



# Enfance-jeunesse

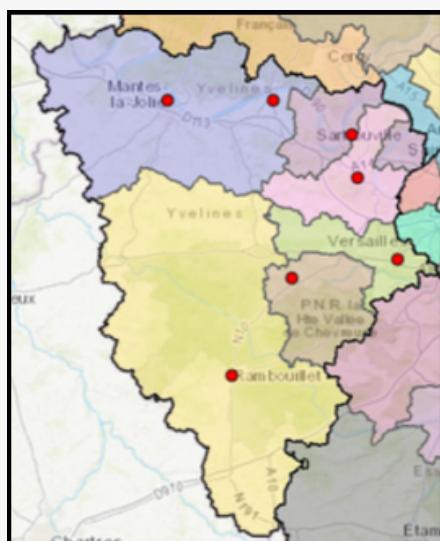
Enfin, il est important d'étudier ces données au regard des évolutions de population constatées précédemment. Alors que la jeunesse rencontre d'ores et déjà de nombreuses difficultés sur le territoire GPS&O, l'augmentation attendue de sa population incite à porter une attention particulière à cet EPCI pour éviter un aggravement de ces problématiques. Les territoires ruraux sont aussi à considérer avec attention puisque les données semblent y mettre en évidence une augmentation de la part des jeunes plus importante qu'ailleurs.

## B. Des territoires éloignés des dispositifs mis en place malgré un besoin fort

Pour répondre à ces problématiques, divers leviers et dispositifs sont déployés. Les structures d'informations comme le RYIJ ou les CIO, généralement à destination des adolescents et jeunes adultes, cherchent à répondre aux besoins des jeunes.

Comme évoqué plus haut, les Missions Locales jouent aussi un rôle important auprès des jeunes les plus éloignés de l'école ou de l'emploi. Elles les accompagnent au-delà du simple besoin d'insertion en leur proposant un soutien psychologique, des aides à la mobilité ou encore au logement. Elles facilitent aussi leur insertion grâce à des mises en situation professionnelles et intégreront à ce titre le réseau pour l'emploi mis en place dans le cadre de la loi plein emploi de 2023. Selon les chiffres de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS), en 2024, les 8 Missions Locales des Yvelines ont accompagné près de 18 500 jeunes dont environ 6 500 en premier accueil. 50% d'entre eux avaient entre 18 et 21 ans et 46,3% entraient avec un niveau baccalauréat (22,1% niveau CAP/BEP, 19,3 sans diplôme et 12,3 niveau bac +2 ou plus) (1).

Cependant, la couverture territoriale des autres dispositifs d'accompagnement semble limitée : on compte 7 Centres d'information et d'orientation (CIO) à l'échelle du département et 31 structures du réseau Yvelines Info Jeunes. Les 8 missions locales cherchent quant à elles à couvrir l'ensemble des communes du département et organisent régulièrement des permanences et il serait donc intéressant de chercher à savoir si leur couverture est suffisante.



Académie de Versailles - Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) (2)  
Onisep - Cartographie des lieux d'information (3)

### Sources :

(1) <https://idr.drieets.gouv.fr/Chiffres-cles-4570>

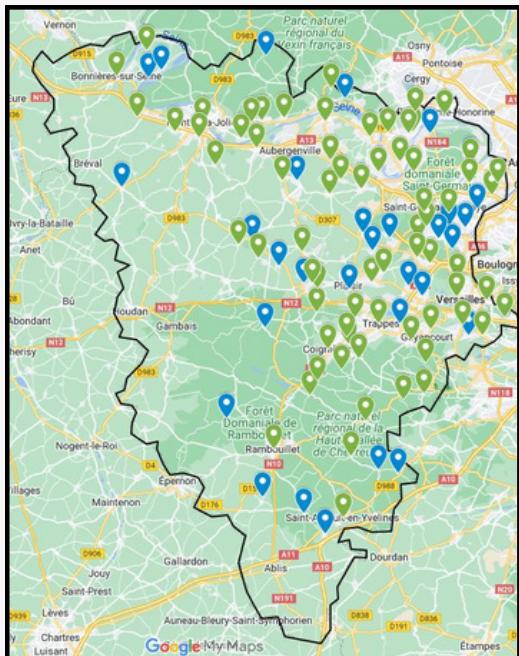
(2) <https://www.ac-versailles.fr/cio>

(3) [https://www.onisep.fr/recherche?context=organisme\\_information&sf\[common\\_type\\_organisme\\_id\]](https://www.onisep.fr/recherche?context=organisme_information&sf[common_type_organisme_id])

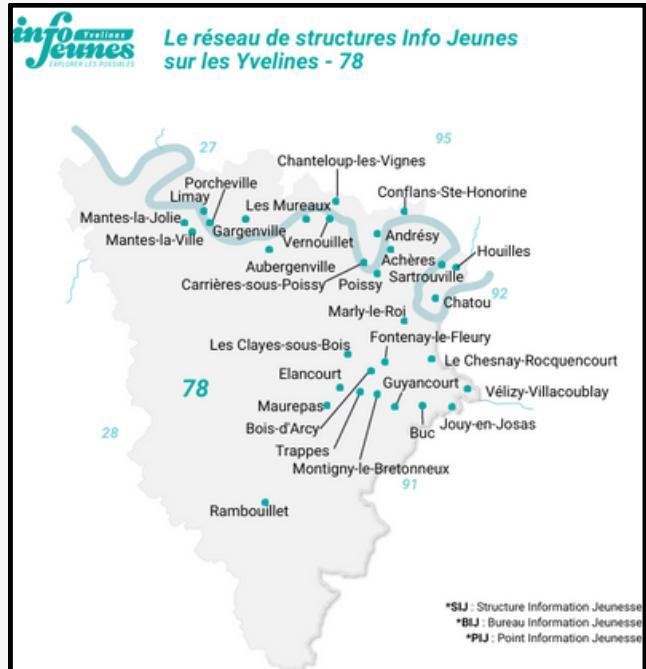
$=CIO\%20(Centre\%20d\%27information\%20et\%20d\%27orientation)\&sf[common_type_organisme_id]\]=Centre\%20d\%27information\%20et\%20d\%27orientation$  87



# Enfance-jeunesse



*SDJES - Cartographie des projets éducatifs territoriaux (PEdT en vert) et des plans mercredi (en bleu) des Yvelines - 2024 (1)*



*Réseau Yvelines Info Jeunes (RYIJ) - Cartographie des structures du réseau - 2024 (2)*

De plus, de nombreux dispositifs sont concentrés au nord est du département. Or, les territoires identifiés comme étant les plus en difficulté se situent au nord et au nord ouest du département et semblent par conséquent moins bien couverts par l'offre de solutions existantes. C'est particulièrement le cas dans la communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France puisque les cartes nous montrent que les structures sont très peu développées en milieu rural (absence de structures info jeunes, de CIO, déploiement plus limité des PEDT et des Plans mercredi...). De plus, alors que les quartiers politiques de la ville sont concernés par les Cités éducatives et le PRIJ, les espaces ruraux ne semblent pas disposer de politiques spécifiques à leurs problématiques. Ainsi, au vu des difficultés plus fortes rencontrées au nord du département (GPS&O et CCPIF), il peut être intéressant d'envisager une couverture plus importante et le déploiement de nouvelles structures, notamment si celles-ci démontrent des résultats positifs. Cela est d'autant plus important que différents entretiens ont fait remonter à plusieurs reprises les enjeux de mobilité rencontrés par les jeunes, en particulier dans les territoires ruraux. Malgré le déploiement de formations ou d'autres dispositifs à distance, le contact physique demeure important pour les jeunes, dont certains se révèlent parfois très isolés aux dires des acteurs.

## Sources :

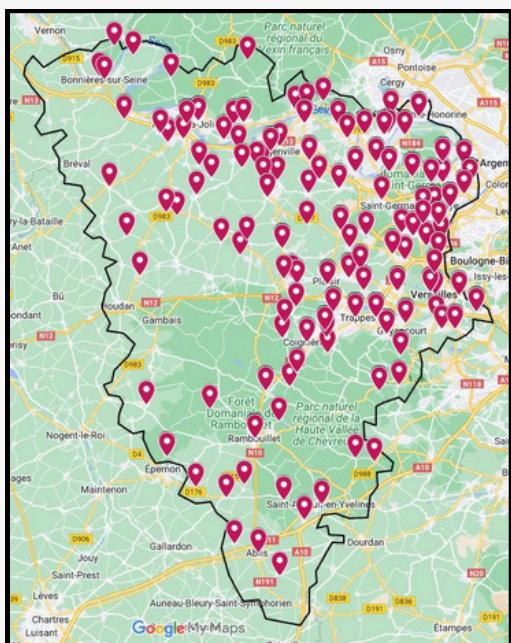
(1) SDJES - Carte PEDT PM 2024

(2) <https://www.yij78.org/>

## VI. Une offre de loisirs élevée marquée par l'émergence de nouveaux enjeux et la promotion de la qualité éducative

### A. Des accueils de loisirs pour mineurs nombreux dont la qualité et l'inclusivité peuvent être améliorées

L'accueil de loisirs et l'offre d'activités péri et extra-scolaires aux enfants et aux jeunes fait aussi partie intégrante des objectifs du schéma, notamment via l'axe 2 de l'ancien SDSF-AVS. Les informations recueillies à ce sujet ont permis d'identifier une couverture a priori bonne d'accueil collectif de mineurs (ACM), puisque le nombre d'accueils est supérieur à tous les autres départements de la Région.



*SDJES - Cartographie des accueils collectifs de mineurs (ACM) des Yvelines - 2024 (1)*

Si l'on s'intéresse à la répartition géographique, la carte des ACM montre une concentration particulièrement importante à l'est du département et relativement moins développée à l'ouest. Cette répartition similaire à celle observée pour les PEdT et les Plans mercredi. Par conséquent, la mise en œuvre de la continuité éducative, qui correspond à la mise en cohérence et la complémentarité entre éducation formelle (scolarité), non formelle (loisirs collectifs) et informelle (famille, amis), peut être plus complexe pour les territoires ruraux et gagnerait à être renforcée.

Par ailleurs, les entretiens réalisés ont pointé du doigt certaines lacunes. L'offre de loisirs serait notamment insuffisante pour les adolescents et des problèmes de manque d'accessibilité pour les jeunes en situation de handicap ont été mis en avant. En effet, de la même manière que pour les crèches, un bonus handicap est attribué aux accueils de loisirs recevant des mineurs en situation de handicap. Toutefois, peu de structures d'accueil semblent réellement aptes à proposer une offre de loisirs à ces enfants.

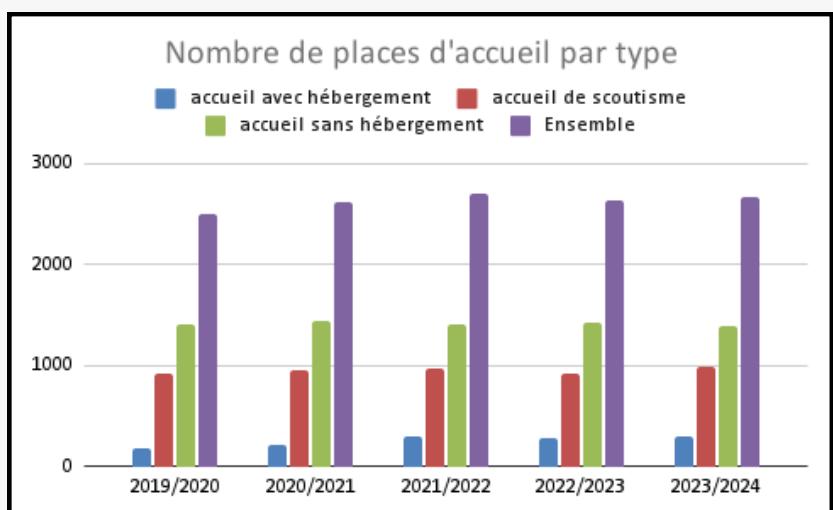


# Enfance-jeunesse

Malheureusement, nous ne disposons pas à ce jour de chiffres permettant de quantifier ces problèmes. La recherche de données ainsi qu'une étude approfondie de celles-ci seraient donc utiles pour avoir un diagnostic complet de ces enjeux.

En ce qui concerne le handicap, l'enjeu de la formation du personnel est important pour pouvoir pallier le manque de solutions dont souffrent ces enfants et leurs parents. A cet égard, depuis 2022, une équipe mobile a été mise en place conjointement par la CAF des Yvelines et l'Agence Régionale de Santé afin de former les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à l'accueil de jeunes en situation de handicap. De la même manière, il serait donc intéressant d'analyser les résultats de cette équipe mobile pour évaluer son efficacité. Toutefois, il est à noter que l'absence d'obligation n'incite pas les structures à s'investir sur le sujet, d'autant plus au regard de leurs moyens humains et financiers limités. De manière plus générale, nos entretiens nous ont également permis de relever que le sujet du handicap avait été peu abordé par le dernier SDSF ce qui peut expliquer ces lacunes.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'offre de loisirs, on constate qu'une part importante de cette offre est garantie par l'accueil de scoutisme, beaucoup plus que dans les autres départements de la région. En effet, pour l'année 2023-2024, on recense 981 accueils de scoutisme dans le département contre 260 en Seine-et-Marne ou encore 161 en Essonne. Au niveau national, on constate toutefois que le nombre de places en accueil de scoutisme est en forte hausse puisque celui-ci a augmenté de près de 32% en 10 ans (2).



SDJES -Statistiques départementales  
ACM 2019-2024 (1)

Ensuite, afin de promouvoir une meilleure qualité de l'accueil de loisirs sur le territoire, le dernier SDSF-AVS a contribué au déploiement du Label Onz'17. Celui-ci, propre au département des Yvelines, est piloté par la commission Onz'17 représentant trois institutions, le SDJES, la CAF et la MSA Ile-de-France, et mise sur la continuité éducative en articulant cette offre de loisirs avec les projets éducatifs territoriaux (PEdT). Comme l'indique son nom, le Label a également pour but d'encourager le déploiement d'une offre d'accueil de loisirs vers les adolescents âgés de 11 à 17 ans. Toutefois, comme le montre la carte qui suit, l'étendue du dispositif reste encore limitée et concerne majoritairement les territoires du nord et de l'est du département.

## Sources :

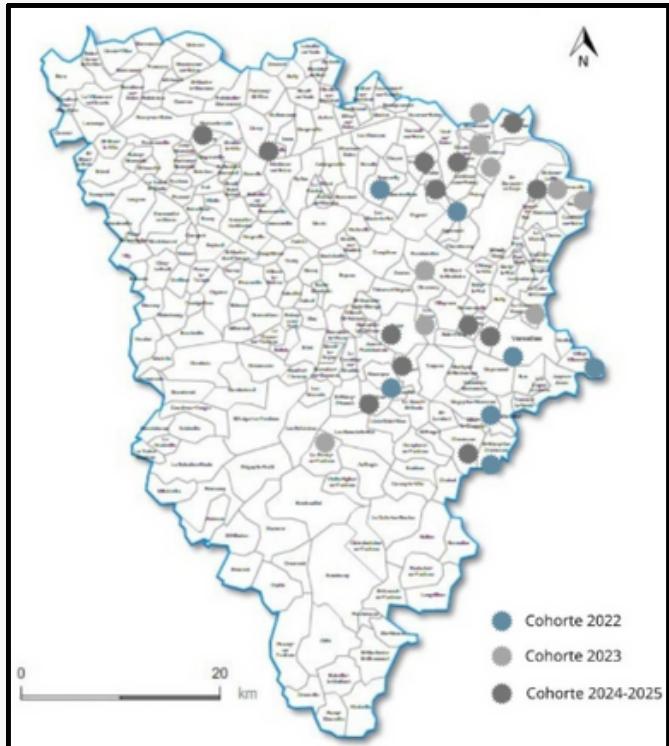
(1) SDJES - Statistiques départementales ACM 2019-2024

(2) <https://injep.fr/donnee/accueils-collectifs-de-mineurs-colonies-et-centres-de-vacances-centres-aerés-et-de-loisirs-scoutisme-2009-2010-a-2021-2022/>



# Enfance-jeunesse

Au total, ce sont 16 structures labellisées en 2022-2023 et 11 structures en cours de labellisation. Ce nombre relativement restreint s'explique notamment par le renouvellement récent de la charte du label qui intègre désormais les principes de l'approche orientée changement (AOC). Cette évolution demande une adaptation conséquente pour les accueils de loisirs et se fera donc de manière progressive sur l'ensemble du département. Toutefois, il s'agit d'un dispositif intéressant dont la poursuite du déploiement doit constituer un enjeu fort pour le prochain schéma.



De manière plus globale, la répartition territoriale de l'accueil de loisirs doit être interrogée, alors que les chiffres montrent de nouvelles dynamiques d'installation des familles qui augurent des besoins de plus en plus importants dans les territoires ruraux. Comme indiqué précédemment, la carte des accueils collectifs de mineurs montre une répartition sur l'ensemble du territoire, avec néanmoins une concentration au nord et à l'est du département. Afin d'avoir une meilleure idée de l'adéquation de cette répartition aux besoins de la population, il serait pertinent de rapporter le nombre de places au nombre d'enfants yvelinois et ainsi d'établir un taux de couverture (comme pour les places en crèche).

Cependant, en dépit des quelques difficultés rencontrées autour de l'accueil de loisirs, les dispositifs d'aide au départ en vacances connaissent, selon les acteurs qui les portent, un succès assez important dans le département, notamment en raison du niveau de vie relativement élevé de la population par rapport à la moyenne nationale. C'est également une action qui bénéficie de son ancienneté et par conséquent d'un bon degré d'identification chez le public. Ainsi, 37 colonies de vacances ont été organisées en 2024 permettant à près de 2 450 jeunes d'en bénéficier (1). Plusieurs structures participent à l'organisation de ces séjours qui bénéficient à de nombreuses familles issues de diverses catégories socio-professionnelles. Pour faciliter le départ des familles plus précaires et de leurs enfants, des aides financières sont attribuées sur critères sociaux. Ainsi, des associations comme l'UDAFA et la Ligue de l'enseignement mais aussi des institutions comme le département qui s'adresse spécifiquement aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance ou encore la CAF participent à l'organisation de ces séjours.



# Enfance-jeunesse

## B. Des dispositifs d'engagement à renforcer et mobiliser

Ensuite, les jeunes peuvent aussi compter sur des outils qui articulent loisirs, engagement et/ou insertion comme les Juniors Associations et le passage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) qui est fortement encouragé à l'échelle nationale. Ainsi, dans les Yvelines, entre 2021 et 2024, le nombre de diplômés du BAFA a augmenté de près de 70% alors qu'il avait auparavant diminué de 33% entre 2017 et 2021 (1). Cela peut notamment s'expliquer par diverses aides attribuées par les communes ainsi que par l'ouverture en 2022 du BAFA à partir de 16 ans. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est lui aussi de plus en plus délivré depuis 2021 mais reste marginal (1 600 diplômés en France en 2022). Toutefois, le BAFA comme le BAFD restent des diplômes non professionnels et peu qualifiants qui ne sauraient résoudre le problème d'attractivité des métiers de l'animation à eux seuls. Comme l'indique la note de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), ils n'ont vocation à être utilisés que de manière occasionnelle et ne peuvent donc se substituer à un diplôme reconnu, nécessaire pour encadrer ces structures de manière pérenne (2).

Les Juniors asso (JA) favorisent quant à elles l'autonomisation des jeunes en leur permettant de porter un projet associatif collectif sur une durée limitée. Il en existe actuellement 24 à l'échelle du département, cependant, aux dires des acteurs, leur modèle financier notamment est en difficulté ce qui remet en question leur pérennité.

Par ailleurs, depuis 2019, le Service National Universel (SNU) propose aux jeunes âgés de 15 à 17 ans de participer à des séjours collectifs de cohésion suivis par une phase d'engagement (service civique, préparation militaire,...). Selon les dires des acteurs rencontrés, ce nouveau dispositif a bénéficié d'un succès important au sein du département avec une demande de participation supérieure à l'offre disponible. Une note de l'INJEP (3) sur ce sujet a permis de mettre en avant les avantages tirés par les jeunes : rencontres, expérience à valoriser sur le CV ou encore pratique sportive font partie des motivations présentées par les participants. Cependant, malgré une mobilisation importante à l'échelle du département, il semblerait que le SNU ne mobilise que certaines catégories de jeunes spécifiques. Il aurait ainsi du mal à cibler les habitants des quartiers prioritaires mais aussi des territoires ruraux, limitant par conséquent son objectif de renforcement de la cohésion nationale et territoriale. Ces constats observés à l'échelle départementale sont également partagés au niveau national. Comme le montre la note de l'INJEP, les enfants vivant en QPV et les enfants d'ouvriers y sont sous représentés tandis que les enfants de cadres et les élèves en formation générale et technologique y sont surreprésentés (4).

### Sources :

(1) SDJES, Bilans 2022 et 2023 SDSF-AVS des Yvelines

(2) <https://injep.fr/publication/les-diplomes-des-brevets-daptitude-aux-fonctions-danimateur-bafa-et-de-directeur-bafd-en-2022/>

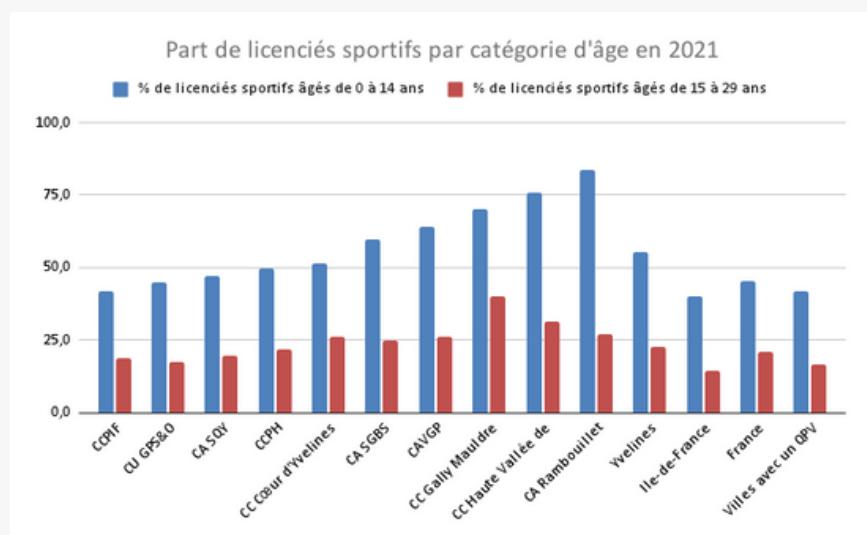
(3) [https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/11/FR\\_2023-08\\_SNU.pdf](https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/11/FR_2023-08_SNU.pdf)

(4) <https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/11/rapport-2023-13-Enquete-devaluation-des-sejours-de-cohesion-SNU-2023.pdf>

# Enfance-jeunesse

## C. Une pratique sportive répandue mais à promouvoir auprès de certains publics

Autre dimension importante de la vie extra-scolaire des jeunes, la pratique sportive semble particulièrement répandue dans le département. En effet, la part de jeunes licenciés sportifs dépasse assez largement la moyenne nationale, aussi bien pour les jeunes âgés de 0 à 14 ans que de 15 à 29 ans. Ainsi, 55,3% des 0-14 ans et 22,9% des 15-29 ans sont licenciés sportifs dans les Yvelines en 2021 contre respectivement 45,4% et 20,8% en France.



*Observatoire des territoires  
- Nombre de licenciés  
sportifs pour 100 habitants  
par EPCI - 2021 (1)*

Toutefois, encore une fois, les inégalités territoriales sont présentes. On constate ainsi que la pratique sportive est beaucoup moins fréquente dans les villes comprenant au moins un quartier politique de la ville puisque les taux de licenciés sportifs y atteignent respectivement 41,7% (13,6 points de moins que la moyenne départementale) et 16,7% (6,2 points de moins que la moyenne départementale) pour les deux catégories d'âge étudiées. Ce sont également les mêmes EPCI, soit Grand Paris Seine et Oise, Saint-Quentin en Yvelines et Les Portes de l'Ile-de-France où la pratique sportive est la moins répandue en club.

Cela démontre la dimension globale des divergences existantes entre les territoires du département qui touchent aussi bien les jeunes dans le milieu scolaire, dans leurs loisirs ou bien au niveau professionnel.

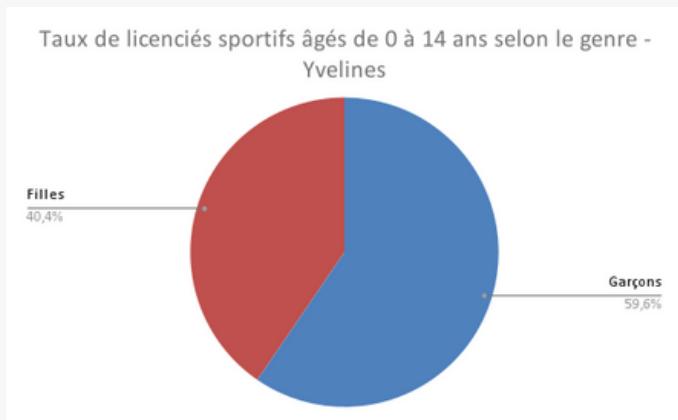
A ce titre, le Pass'sport, mis en place depuis 2021 et qui devait répondre à ces problématiques rencontre un succès limité. En effet, celui-ci offre aux familles répondant à certains critères sociaux, un bon de 50€ pour l'inscription de chaque enfant dans un club sportif partenaire. Cependant, le taux de recours n'atteint en 2023 que 24% dans le département (2) ce qui peut s'expliquer par des freins géographiques, un nombre de clubs participant limité ou bien le manque de connaissance de cette aide. Pourtant, la montée en puissance de ce dispositif, piloté par le SDJES, pourrait permettre de démocratiser la pratique du sport chez les publics qui en sont les plus éloignés.

Sources :

(1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84229,6315090,232051,129389&c=indicator&i=licsport.p\\_licsport1529&s=2021&view=map73](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84229,6315090,232051,129389&c=indicator&i=licsport.p_licsport1529&s=2021&view=map73)

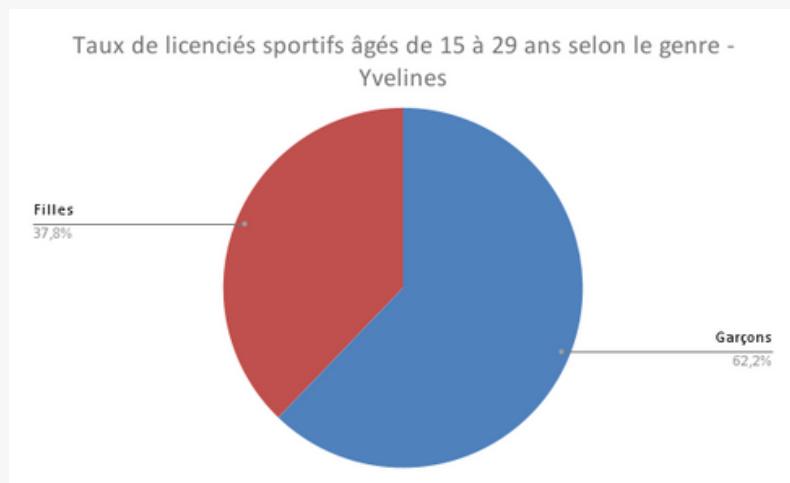
(2) <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/carto/dashboard>

# Enfance-jeunesse



*Observatoire des territoires - Part des filles parmi les licenciés sportifs de 0-14 ans - 2021 (1)*

De la même manière, le Pass'sport est majoritairement utilisé par les garçons qui représentent 63,24% des inscrits au dispositif (3). En plus de chercher à diffuser la pratique du sport, il est donc important de veiller à le promouvoir et le rendre plus accessible aux personnes qui en sont plus éloignées, comme les filles et les jeunes vivant dans les territoires en difficulté.



*Observatoire des territoires - Part des femmes parmi les licenciés sportifs de 15-29 ans - 2021 (2)*

Cette question d'accessibilité est aussi primordiale en ce qui concerne les jeunes en situation de handicap et il serait intéressant de l'étudier plus en profondeur à l'échelle du département.

Un récent rapport de l'INJEP (4) concernant la pratique sportive des personnes en situation de handicap pointait à ce titre le faible nombre de données disponibles et leurs limites en termes de représentativité. Cette même étude estimait toutefois qu'environ 61 % des personnes handicapées âgées de 15 à 34 ans résidant en France ont déclaré avoir pratiqué des activités physiques et sportives en moyenne au moins une fois par semaine au cours des douze derniers mois (hors pratiques exclusivement utilitaires et hors balade, baignade, relaxation) contre 78% pour l'ensemble de la population.

## Sources :

- (1) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84229,6315090,232051,129389&c=indicator&i=licsport.p\\_licsport014\\_f&s=2021&selcodeo=78&view=map9](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84229,6315090,232051,129389&c=indicator&i=licsport.p_licsport014_f&s=2021&selcodeo=78&view=map9)
- (2) [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84229,6315090,232051,129389&c=indicator&i=licsport.p\\_licsport1529\\_f&s=2021&selcodeo=78&view=map9](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=84229,6315090,232051,129389&c=indicator&i=licsport.p_licsport1529_f&s=2021&selcodeo=78&view=map9)
- (3) <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/carto/dashboard>
- (4) [https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/t-l-charger-le-rapport-la-pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap--10241\\_0.pdf](https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/t-l-charger-le-rapport-la-pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap--10241_0.pdf)



# Enfance-jeunesse

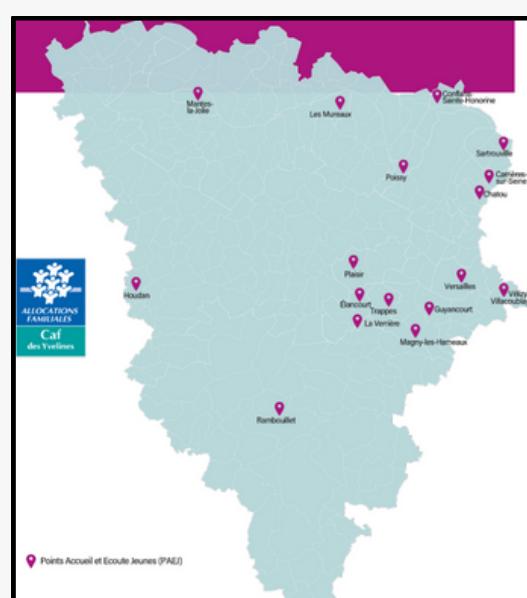
Enfin, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 a été l'occasion de promouvoir la pratique du sport et de nombreux acteurs du schéma se sont mobilisés à ce sujet. On peut citer par exemple des sorties organisées par la Mission Locale de Rambouillet, ou bien l'organisation de colonies de vacances ayant pour thématique les JOP.

Acteur en devenir du SDSF-AVS, l'ARS Ile-de-France a aussi participé à cet élan via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour financer des projets de sensibilisation dans le cadre de ces Jeux. Ainsi, grâce à cet AMI, ce sont 27 projets qui ont été financés dans le département (1).

## VII. Des enjeux de santé vastes et émergents dans un contexte de saturation des professionnels

Des problématiques de santé assez importantes ont été mises en évidence par les différents entretiens menés au cours de cette étude. En effet, une grande partie voire la totalité des acteurs interrogés ont fait part d'inquiétudes sérieuses concernant la santé mentale des jeunes, en partie comme conséquence de la pandémie de Covid 19. S'il est difficile d'attester cette problématique par des données quantitatives, les remontées de terrain qualitatives sont relativement unanimes à ce sujet. Les études nationales publiées par Santé Publique France (2) partagent également ces constats ce qui met en évidence la dimension nationale du problème. Il convient de rappeler que la santé mentale a également été désignée grande cause nationale en 2025 ce qui préfigure des actions et une mobilisation des partenaires à ce sujet. Cela est d'autant plus important que les acteurs interrogés nous ont fait part du manque de moyen et de la saturation des services qui limitent les capacités d'accompagnement des jeunes en difficulté.

Malgré la présence de 12 points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) répartis sur 17 sites dans le département, cette couverture peut se révéler insuffisante pour répondre aux problèmes rencontrés par les jeunes. En effet, les PAEJ ont avant tout vocation à répondre aux besoins d'orientation vers leurs partenaires et proposent donc un accompagnement limité dans le temps. Or, face à des délais d'attente longs et un nombre accru de signalements préoccupants, les professionnels de ces structures peuvent être confrontés à des situations complexes. Il serait intéressant d'obtenir à ce sujet des informations plus précises sur le niveau de saturation des maisons des adolescents (MDA) et des centres médico-psychologiques du département (CMP).



Cartographie des PAEJ des Yvelines

2024 - CAF des Yvelines (3)

### Sources :

(1) <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/ami-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-lars-ile-de-france-finance-pres-de-44-projets-de>

(2) [https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/05/forte-hausse-des-pensees-et-tentatives-de-suicide-des-jeunes-adultes-francais-selon-une-étude\\_6214813\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/05/forte-hausse-des-pensees-et-tentatives-de-suicide-des-jeunes-adultes-francais-selon-une-étude_6214813_3224.html)

(3) CAF des Yvelines



# Enfance-jeunesse

Toujours en ce qui concerne la santé mentale, en 2021, dans le cadre de l'élaboration des projets territoriaux 2021-2025 de santé mentale, deux diagnostics territoriaux ont été réalisés dans le département (Yvelines Nord (1) et Yvelines Sud (2)). Ceux-ci ont mis en évidence diverses problématiques liées à la santé mentale dans les Yvelines. Ainsi, les principaux constats tirés de ces documents sont les suivants :

- Crise de la démographie médicale (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pédopsychiatres...)
- Saturation des centres médico-psychologiques (CMP) pour les enfants et les adolescents
- Corrélation entre troubles psychiques chez les jeunes et difficultés scolaires
- Manque de formation et de soutien pour les familles et les enseignants

Chacun de ces diagnostics est associé à un projet territorial, piloté par l'ARS, dont l'échéance est prévue en 2025. Il pourrait être pertinent d'entrer en contact avec les pilotes de ces deux projets territoriaux de santé mentale afin de faire un état des lieux des problématiques sur le département et des avancées obtenues.

Par ailleurs, d'autres problématiques ont été abordées à plusieurs reprises au cours des entretiens. Certains acteurs ont ainsi relevé une augmentation des phénomènes d'addictions, de violences intra-familiales mais aussi de prostitution. Toutefois, comme en ce qui concerne la santé mentale, peu de données chiffrées sont disponibles.

Il est à noter cependant que le sujet de la prostitution fait déjà office de nouvelles mesures départementales. Un rapport a ainsi été réalisé par l'association L'amicale du Nid en 2023 (1) pour faire l'état des lieux des situations de prostitution dans les Yvelines. Les professionnels interrogés pour ce rapport avaient notamment fait remonter 186 situations de prostitutions connues. Ce rapport a également été l'occasion de recenser les demandes des professionnels vis-à-vis de cet enjeu. Les principales sont notamment le besoin de formation, la coordination et l'articulation entre les acteurs et leurs actions ainsi que la prévention. Par ailleurs, depuis début 2025, une cellule spécifique a été créée dans la direction insertion du département pour traiter les problèmes de prostitution concernant les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance. Celle-ci traite à ce jour une trentaine de situations de prostitution et travaille de manière collaborative avec des associations, les foyers d'accueil des jeunes mineurs ou encore les forces de l'ordre. A terme, cette cellule vise également à créer un observatoire qui permettra d'obtenir un état des lieux précis de la prostitution des mineurs dans le département.

Par ailleurs, il faudra être attentif à l'émergence de nouveaux phénomènes constatés dans le domaine de la petite enfance et qui pourraient se retrouver par la suite chez les enfants et jeunes adolescents. Une communication accrue entre ces deux COMOP doit être encouragée pour promouvoir la continuité des actions selon une logique de parcours de vie. Ainsi, comme mentionné précédemment, les services de la Protection Maternelle et Infantile constatent (grâce aux bilans de santé réalisés en maternelle) un accroissement des problèmes de troubles du neurodéveloppement et du langage, une tendance à l'addiction aux écrans et au surpoids voire à l'obésité. Ces constats concernent en particulier les quartiers politiques de la ville. Un partage des informations disponibles sur ce sujet serait pertinent afin de permettre aux acteurs agissant auprès des jeunes d'avoir connaissance de ces enjeux et de mettre en place des actions coordonnées.

## Sources :

(1) <https://www.ctsm78nord.fr/app/uploads/2021/08/Diagnostic-PTSM-78-Nord.pdf>

(2) <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/77265/download?inline>

(3) <https://amicaledunid.org/wp-content/uploads/2018/04/rapport-etat-des-lieux-prostitution-des-jeunes-78-novembre-2023.pdf>



# Enfance-jeunesse

L'ensemble des problématiques abordées est à prendre en compte de manière transversale puisqu'elles ont des impacts directs sur la scolarité, l'insertion socio-professionnelle, le bien-être ou encore l'engagement citoyen des jeunes.

A ce titre, des actions de prévention ainsi qu'un travail partenarial sont nécessaires pour identifier les jeunes vulnérables et les orienter vers les bons dispositifs. Toutefois, le manque de professionnels constaté dans toutes les structures est à considérer car il peut avoir des impacts importants sur les capacités des services à répondre aux demandes.

## VIII. Un nouveau schéma marqué par la participation de nouveaux acteurs

En ce qui concerne l'axe enfance-jeunesse, le prochain schéma sera notamment marqué par l'intégration de l'ARS, de la CPAM et de France Travail. La participation de ces trois nouveaux acteurs impliquera donc probablement une évolution en ce qui concerne cette thématique.

Tout d'abord, l'ARS joue un rôle important auprès des jeunes puisqu'elle met en place un grand nombre de politiques de prévention, lance divers appels à projets en direction des jeunes et finance des actions et des projets liés à leurs problématiques. Au regard des enjeux de santé identifiés précédemment, sa présence au sein du schéma s'avère particulièrement intéressante. Elle est notamment engagée sur les enjeux d'addictions, de consommation d'alcool, de tabac et de drogue mais aussi de prostitution. La participation de l'ARS pourrait permettre d'apporter une expertise et une connaissance du terrain utiles dans la mise en place d'actions et l'identification des publics cibles. Cela favorisera l'interconnaissance partenariale et pourrait améliorer la coordination entre les acteurs partenaires du schéma.

De son côté, la CPAM, qui travaille déjà en lien avec la CAF, a un rôle privilégié auprès des jeunes vulnérables et en particulier ceux de l'aide sociale à l'enfance. En promouvant l'accès à leurs droits et la prévention, elle limite leur précarisation, notamment dans la phase critique de sortie de l'ASE.

Enfin, France Travail est un acteur pertinent pour agir sur les questions d'insertion des jeunes mais aussi sur les problématiques de pénurie de professionnels identifiées.

L'enjeu sera donc de réussir à coordonner la participation de tous ces acteurs et de favoriser leur bonne intégration au schéma.



# Enfance-jeunesse

Par ailleurs, comme cela a déjà été mentionné tout au long de cette partie, certains points d'attention se sont révélés via l'étude des données et les échanges réalisés avec les acteurs enfance jeunesse.

Ainsi, à partir des informations évoquées dans l'ensemble de cette partie, nous pouvons identifier les sujets sur lesquels le prochain schéma devra maintenir une vigilance :

- La pénurie de professionnels des métiers de l'animation
- La disponibilité de l'offre de loisirs, en particulier pour les adolescents et les jeunes en situation de handicap, en lien avec les évolutions démographiques constatées au sein du département.
- La promotion de la qualité de l'offre de loisirs
- La santé mentale des jeunes et adolescents dans un contexte de recrudescence des signalements de violences intrafamiliales et de pénurie/ saturation des professionnels de santé
- Les problématiques de santé émergentes (addictions, prostitution, obésité, ...)
- L'importance des inégalités territoriales et sociales en termes de réussite scolaire et d'insertion professionnelle (prise en compte des publics les plus vulnérables, des freins liés à la mobilité)

Enfin, l'organisation des actions autour de l'enfance et de la jeunesse pose parfois des questions et se révèle complexe. La diversité des enjeux identifiés, la multitude d'acteurs impliqués et l'étendue du public visé en termes d'âge sont quelques-uns des facteurs qui expliquent ces difficultés. Cela constitue par conséquent un autre enjeu à aborder dans le nouvel SDSF-AVS.

# Animation de la vie sociale



**Rappel de l'axe du SDSF-AVS 2021-2026 :**

- **Axe 1** : Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en matière de lien social en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui mobilisent l'expertise d'usage des habitants



# Animation de la vie sociale

## I. Bilan du dernier SDSF-AVS

Dans le cadre du SDSF-AVS, la thématique animation de la vie sociale (AVS) est pilotée par la CAF. Les actions menées au sein de cette thématique sont principalement tournées vers la participation des habitants à la vie sociale notamment grâce à la promotion et l'accompagnement des centres sociaux (CS) et des espaces de vie sociale (EVS) qui constituent les institutions représentatives de l'animation de la vie sociale. Au cours de l'année 2024, 3 COMOP ont été organisés.

### Liste des partenaires du SDSF-AVS engagés sur la thématique animation de la vie sociale :

- CAF des Yvelines (Pilote)
- Fédération des Centres Sociaux des Yvelines
- SDJES
- Conseil Départemental
- Fédération des foyers ruraux des Yvelines
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- MSA
- Préfecture des Yvelines

La thématique animation de la vie sociale du dernier SDSF-AVS était concentrée autour de l'axe suivant :

- Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en matière de lien social en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui mobilisent l'expertise d'usage des habitants.

Le schéma a particulièrement été marqué par le lancement en 2021 de l'appel à projets “aller-vers”. Celui-ci, à destination de porteurs de projets d'animation de la vie sociale avait pour but d'identifier et d'accompagner des initiatives portées principalement dans les territoires ruraux afin d'y déployer l'AVS. Il a ainsi été renouvelé à quatre reprises entre 2021 et 2024 et a donné lieu à la labellisation de nouveaux lieux d'AVS dans quatre communes différentes.

Ensuite, ce dernier schéma a aussi été l'occasion de déployer la méthode de l'approche orientée changement (AOC) sur le territoire. Plusieurs partenaires du COMOP y ont été sensibilisés (Fédération des centres sociaux, fédération des foyers ruraux, SDJES, CAF et MSA). Cette nouvelle démarche vise à mesurer les impacts des actions menées afin d'interroger leur pertinence et de mettre en évidence leur action transformatrice sur le territoire.

Par ailleurs, un partenariat entre la CAF et la Fédération des foyers ruraux des Yvelines est également en développement. Celui-ci entre en lien avec la dynamique d'aller-vers initiée au cours du SDSF-AVS avec comme perspective l'identification et la promotion d'initiatives d'AVS dans les territoires ruraux. Cette nouvelle collaboration implique également la participation de la Fédération départementale des Foyers ruraux des Yvelines au COMOP enfance-jeunesse.



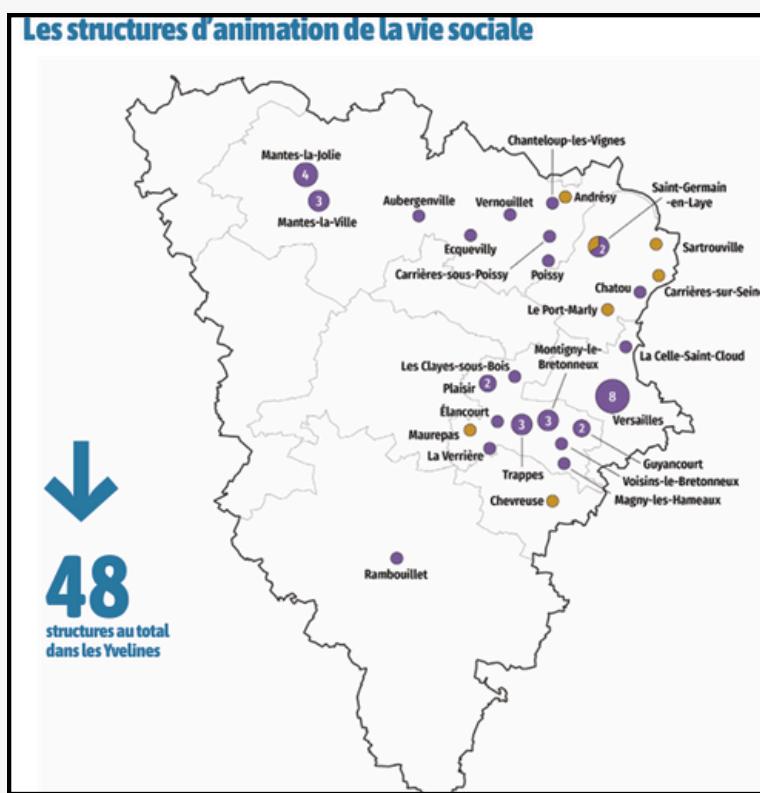
# Animation de la vie sociale

Ensuite, de même que pour l'ensemble des composantes du SDSF-AVS, le COVID a durement touché l'animation de la vie sociale en fermant les espaces de proximité et en mettant un coup d'arrêt aux activités de cohésion sociale.

Les acteurs de l'animation de la vie sociale, dont la présence est particulièrement importante dans les quartiers politiques de la ville (QPV) ont aussi dû prendre en compte les émeutes urbaines de 2023 pour comprendre leurs causes, leurs caractéristiques et déterminer les potentielles réponses à y apporter. Comme évoqué précédemment, cette mobilisation s'est concrétisée par l'organisation d'une journée d'échanges réunissant bénévoles, salariés ou encore habitants proches des centres sociaux. Cela a incité à se questionner de nouveau sur les sentiments de discrimination et d'injustice qui peuvent être ressentis dans ces quartiers.

## II. Des structures fortement présentes dans les espaces urbains et une meilleure connaissance des structures rurales

On compte 48 structures d'animation de la vie sociale agréées par la CAF dans les Yvelines dont 41 centres sociaux et 7 espaces de vie sociale (EVS).



A titre de comparaison, en 2020, le département comptait 45 centres sociaux et 5 EVS, soit deux de plus qu'aujourd'hui (2). A l'échelle du département, cela correspond à une structure pour 29 000 habitants quand on compte en moyenne 1 structure pour 16 360 habitants au niveau national.

En ce qui concerne la répartition géographique, l'animation de la vie sociale occupe une place particulièrement importante dans le cadre de la politique de la ville et par conséquent l'implantation des structures en QPV est élevée (39% des centres sociaux et 43% des espaces de vie sociale agréés).

SENACS - Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale - Yvelines - Données 2023 (1)

Sources :

(1) <https://www.senacs.fr/plaquettes>

(2) SDSF-AVS 2021-2023, CAF des Yvelines, p70



# Animation de la vie sociale

Commune disposant d'un foyer rural ou plus	EPCI
Ablis	CA Rambouillet Territoires
Arnouville-lès-Mantes	CU GPS&O
Beynes	CC Coeur d'Yvelines
Boissets	CC du Pays Houdanais
Bullion	CA Rambouillet Territoires
La-Celle-les-Bordes	CA Rambouillet Territoires
Cernay-la-ville	CA Rambouillet Territoires
Choisel	CC de la Haute Vallée de Chevreuse
Crespières	CC Gally Mauldre
Dampierre-en-Yvelines	CC de la Haute Vallée de Chevreuse
Emancé	CA Rambouillet Territoires
Essarts-le-Roi	CA Rambouillet Territoires
Guernes	CU GPS&O
Lévis-Saint-Nom	CC de la Haute Vallée de Chevreuse
Limetz Villez	CCPIF
Mareil le Guyon	CC Coeur d'Yvelines
Morainvilliers	CU GPS&O
Neauphle le Vieux	CC Coeur d'Yvelines
Saint-Forget	CC de la Haute Vallée de Chevreuse
Saint-Hilarion	CA Rambouillet Territoires
Septeuil	CC du Pays Houdanais
Tilly	CC du Pays Houdanais

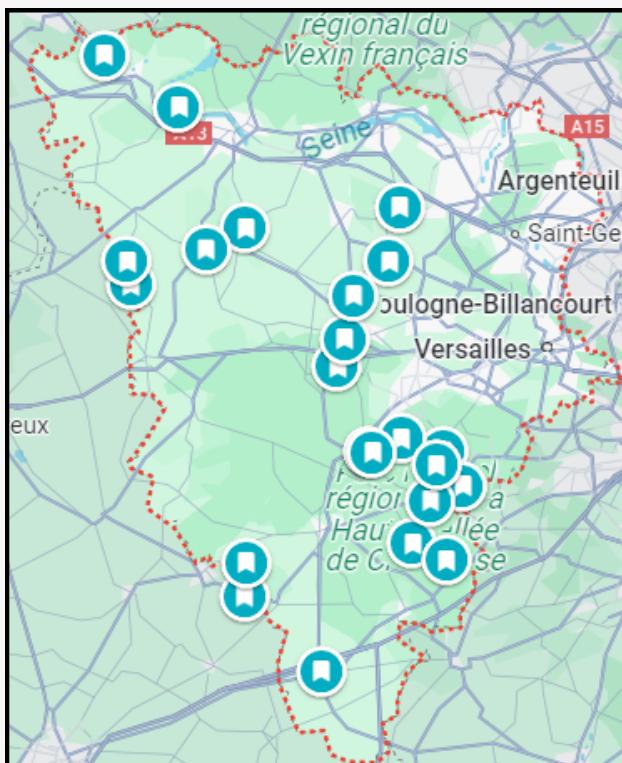
*Fédération départementale des foyers ruraux des Yvelines - "Nos associations" (1)*



# Animation de la vie sociale

Toutefois, la présence de structures d'animation de la vie sociale dans les espaces ruraux du département est moins satisfaisante et les 4 EPCI les plus urbains du territoire (GPS&O, SQY, SGBS et VGP) concentrent la grande majorité des centres sociaux et espaces d'animation de la vie sociale. Ainsi, à l'heure actuelle, 4 intercommunalités sur 10 ne disposent d'aucun centre social agréé et la communauté d'agglomération de Rambouillet compte seulement 1 centre social pour environ 80 000 habitants.

Toutefois, le nouveau partenariat établi avec la Fédération départementale des foyers ruraux des Yvelines devrait permettre d'apporter une nouvelle vision sur ce point. En effet, comme mentionné précédemment, un des grands objectifs du dernier SDSF-AVS était notamment l'identification des initiatives existantes en milieu rural grâce à la mise en place de l'appel à projets "aller-vers". Cela permettra d'obtenir une cartographie plus précise et d'identifier les territoires où le besoin d'animation de la vie sociale est plus important. La Fédération des foyers ruraux des Yvelines compte en effet 25 associations membres, réparties dans 22 communes. Comme le montre la carte, en prenant en compte les foyers ruraux, tous les EPCI disposent d'au moins un espace de vie sociale.



*Fédération départementale des foyers ruraux des Yvelines - Cartographie des foyers ruraux (1)*

Il conviendra donc de voir comment est menée l'intégration de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux au sein du schéma. Afin de partager une vision commune avec les autres acteurs du COMOP, celle-ci a été sensibilisée à l'approche AOC. Elle promeut également l'éducation populaire et l'animation des territoires ruraux.



# Animation de la vie sociale

## III. Des moyens humains et financiers en tension

D'après les informations tirées du rapport annuel 2024 du SENACS (1), les moyens financiers détenus par les centres sociaux des Yvelines sont en moyenne moins élevés que dans le reste de la France. En effet, le budget moyen des centres sociaux est estimé à 536 000€ et celui des EVS à 242 200€ tandis qu'il est respectivement de 694 300€ et 112 800€ pour ces structures au niveau national.

Par ailleurs, une des spécificités du département est la part importante du financement provenant des communes (62,4% pour les CS et 48,9% pour les EVS contre 17,3% au niveau global en France). Par conséquent, la proportion du financement issue de la CAF est relativement moins importante (20,9% pour les CS et 15,5% pour les EVS contre 35,8% au niveau global en France). Cela s'explique par la prédominance de la gestion communale des espaces agréés dans les Yvelines : 85% des centres sociaux et 57% des espaces de vie sociale sont gérés par une collectivité locale contre seulement 8% des structures agréées en France.

En ce qui concerne les moyens humains des structures agréées, on compte 2 342 bénévoles au total dans le département (environ 70% de femmes et 30% d'hommes) soit en moyenne 49 bénévoles par structure. Si l'on s'intéresse aux bénévoles réguliers, ceux-ci représentent environ 29 emplois temps plein (ETP) par centre social et 13 dans les espaces de vie sociale. La fédération des foyers ruraux est constituée quant à elle de 4 000 adhérents.

Au-delà de la question des bénévoles, le dernier observatoire des centres sociaux et espaces de vie sociale publié porte avant tout l'attention sur les équipes salariées des structures. En effet, d'après ce rapport, 87% des CS et 71% des EVS sont concernés par des vacances de postes de 7 mois en moyenne. Ces difficultés ne sont pas propres aux Yvelines puisqu'elles sont également constatées dans le département voisin des Hauts-de-Seine.

Divers facteurs peuvent expliquer ces vacances de postes, le principal semblant être l'évolution des conditions de travail des emplois de directeur ou de responsable (dématérialisation, sollicitations pour des temps partenariaux annexes, augmentation des bilans et réunions de suivi). Comme l'indique la charte fédérale du réseau de la fédération des centres sociaux, ces métiers sont par ailleurs peu rémunérateurs et les responsables de centre doivent assumer plusieurs rôles qui peuvent entrer en contradiction.

Tout cela n'est pas sans conséquence sur les capacités des CS et des AVS à mettre en place des actions et répondre aux besoins des habitants et habitantes.



# Animation de la vie sociale

## IV. Des actions diverses menées par et pour les habitants

Au cours du dernier schéma, l'accent a été porté en particulier sur la dynamique d'aller-vers avec pour but d'encourager et de mettre en lumière l'animation de la vie sociale dans les territoires ruraux. Ainsi, grâce au COMOP, 4 éditions de l'appel à projet "aller-vers" ont été organisées depuis 2021 bénéficiant à diverses communes et structures. Cela s'est par exemple concrétisé par la création d'une ludothèque mobile ou le soutien à la création de nouveaux espaces de vie sociale (1).

Comme mentionné auparavant, la promotion du pouvoir d'agir des habitants a également été recherchée, notamment via l'adoption de l'approche AOC par les membres du COMOP.

Il est toutefois difficile de répertorier de manière précise la diversité des actions menées dans les centres sociaux. En effet, celles-ci sont changeantes et visent à répondre aux besoins des habitants et habitantes exprimés à un moment donné. Elles doivent découler de leur initiative et non de projets institués "par le haut". C'est pourquoi chaque centre social ou espace de vie sociale est unique et met en place des actions adaptées aux spécificités locales.

Toutefois, certaines grandes thématiques sont particulièrement portées par ces structures. Ainsi, la parentalité, la citoyenneté et la cohésion sociale ainsi que l'accès aux droits et le numérique sont les trois thèmes les plus représentés dans le cadre de l'animation de la vie sociale. Il convient par ailleurs de rappeler que la Fédération des centres sociaux a récemment instauré une collaboration avec le PIMMS Yvelines afin de proposer un parcours de formation-action financé par la CAF en lien avec l'accès aux droits et le numérique. Ce parcours à destination des bénévoles et responsables de structures a bénéficié à 45 personnes et promet un meilleur accompagnement du public au sein des centres sociaux (2).



# Animation de la vie sociale

Par ailleurs, en plus de proposer une grande diversité d'actions, les centres sociaux se veulent intergénérationnels et doivent donc toucher des personnes de tout âge, dans une logique d'accueil inconditionnel. D'après l'observatoire publié en 2024, toutes les catégories d'âge sont donc concernées par les actions des centres sociaux. On note toutefois un accent particulier sur les 7-10 ans qui sont les cibles de 18% des actions.

Au total, ce sont ainsi près de 76 900 habitants qui sont touchés par les actions des structures agréées dont près de 40 000 de manière régulière.

L'aspect intergénérationnel est aussi une valeur partagée par les foyers ruraux. Des actions en direction des plus jeunes sont mises en place puisque la fédération départementale participe à la formation du BAFA et du BAFD (1).

## V. Des enjeux de perception de l'animation de la vie sociale à prendre en compte dans le futur SDSF-AVS

Les entretiens et recherches réalisés ont permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées par les acteurs de l'animation de la vie sociale.

Tout d'abord, les centres sociaux ont fortement été impactés par la crise du Covid qui a marqué le début du schéma. Ainsi, l'observatoire SENACS de 2021 indiquait notamment que 36 structures ont complètement fermé leurs portes lors du premier confinement (1). Celles-ci ont donc dû adapter leurs actions pour accompagner dans la mesure du possible les habitants (notamment les personnes les plus vulnérables) et ont également contribué à assurer la continuité éducative. Cet événement a remis en évidence la place centrale que jouent les centres sociaux en tant qu'acteurs des solidarités et acteurs de proximité. Il a aussi révélé certaines fragilités connues par la population, comme la question de l'équipement et de l'accès au numérique par exemple.

Ensuite, comme mentionné auparavant, de nombreux centres sociaux souffrent notamment d'un turn over important de leurs salariés. Cela reflète une problématique plus globale de pénurie de professionnels de l'animation, également constatée dans les accueils de loisirs pour mineurs par exemple. La question de l'attractivité et des formations pouvant mener à ces emplois est donc un enjeu fort qu'il conviendra d'intégrer au prochain schéma.



# Animation de la vie sociale

Par ailleurs, dans un contexte de resserrement budgétaire, les moyens économiques dont disposent les structures peuvent être parfois fragiles. Cela, d'autant plus qu'elles dépendent en grande partie du financement des collectivités, qu'elles soient associatives ou bien de gestion municipale. L'évolution des financements dont bénéficient les structures jouera donc sans doute un rôle important dans la pérennisation de leurs actions et sera à surveiller de près.

Ensuite, de nombreux enjeux relatifs à la perception de l'animation de la vie sociale sont ressortis des échanges réalisés. En effet, les principes de l'AVS se révèlent parfois méconnus ce qui peut aboutir à leur remise en cause. L'approche orientée changement reste une démarche peu connue, malgré le déploiement des formations à ce sujet (par exemple auprès des structures labellisées Onz'17). Il convient alors de rappeler la place centrale que doivent y jouer les habitants, non pas dans une logique occupationnelle mais dans une démarche participative et démocratique. Par ailleurs, ces dernières années et en particulier depuis la pandémie de COVID 19, les missions réalisées par les structures ont parfois été amenées à évoluer et s'élargir. Ceci peut mettre certaines structures en difficulté, notamment au regard du manque de professionnels constaté.

A ce titre, il convient de rappeler que l'animation de la vie sociale dispose d'une place particulière au sein du schéma en ce qu'elle permet de mettre en place des actions relatives à l'ensemble des axes qui en font partie. Ainsi, elle agit aussi bien dans le domaine de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse et de l'accès aux droits et à l'inclusion numérique. Son rôle d'acteur de terrain permet de mettre en évidence les problématiques rencontrées par les habitants ainsi que leurs besoins. Il participe également à l'expression des habitants et à leur participation à la vie locale. Leur contribution à la création de lien social est donc à promouvoir pour défendre leur modèle.

Abordées aux cours de différents entretiens, les questions relatives aux discriminations et à la justice sociale sont également au centre de la charte fédérale guidant les structures. Au regard des inégalités observées à l'échelle du département et des récentes émeutes urbaines qui ont impacté les Yvelines, les acteurs appellent à intégrer ces préoccupations de manière transversale au sein du schéma.

De manière générale, le partage d'une vision commune autour de l'animation de la vie sociale se révèle être un enjeu important à considérer.

Enfin, la couverture du territoire en lieux d'AVS a vocation à être pérennisée et adaptée aux besoins de la population. Les dynamiques d'aller-vers, le partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux des Yvelines joueront donc un rôle important pour les territoires ruraux.

Comme l'indique le rapport 2024 du SENACS, une attention particulière aux moyens humains disponibles dans les structures devra être portée, puisque cela a des impacts sur leurs capacités à déployer des actions et à agir auprès des habitants.



# Accès aux droits

En complément de ces dispositifs, les maisons de services publics et les permanences sociales dans les quartiers prioritaires ou dans des zones plus rurales sont de véritables leviers pour assurer l'accessibilité des services publics. Ces lieux sont souvent perçus comme un refuge pour les personnes éloignées du système administratif traditionnel. Ils apportent un soutien indispensable à ceux qui se sentent déconnectés, en leur offrant une écoute attentive et un accompagnement concret dans leurs démarches.

## L'offre de l'accueil institutionnelle des services dans les Yvelines



Source : CAF Yvelines (1)

Sur la carte ci-dessus, on observe une répartition contrastée des lieux d'accueil des services publics dans les Yvelines. Les grandes villes comme Versailles, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux ou Trappes concentrent le plus d'infrastructures, notamment des espaces France Services, des accueils numériques CAF et des points relais. Ces territoires, qui comptent plusieurs Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), bénéficient d'une présence renforcée pour accompagner des habitants souvent confrontés à des difficultés administratives ou numériques.

Dans les zones plus rurales, notamment à l'ouest et au sud du département, l'offre est plus dispersée. Des communes comme Houdan, Montfort-l'Amaury ou Saint-Arnoult-en-Yvelines disposent de points relais et d'espaces France Services, mais l'éloignement des grands centres complique l'accès aux services, surtout pour ceux qui ne disposent pas de moyen de transport.

# Accès aux droits et à l'inclusion numérique



**Rappel des axes du SDSF-AVS 2021-2026 :**

- **Axe 1** : Développer de nouvelles formes d'organisation du service public afin de faciliter l'accès des publics précaires à leurs droits et leurs services.
- **Axe 2** : Faire du numérique un accélérateur d'accès aux droits et aux services.



# Accès aux droits et à l'inclusion numérique



## I. Bilan du dernier SDSF-AVS

L'axe accès aux droits et à l'inclusion numérique est piloté par le conseil départemental et la Préfecture des Yvelines. Plusieurs actions ont été mises en place pour accompagner le public et renforcer la présence des services publics sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

### Liste des partenaires du SDSF-AVS engagés sur la thématique accès aux droits et à l'inclusion numérique :

- Préfecture des Yvelines
- Pimms Médiation Yvelines
- CAF des Yvelines
- CPAM des Yvelines
- Fédération des Centres Sociaux des Yvelines
- Conseil départemental

Le COMOP met en avant deux thématiques essentielles : l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Les échanges avec les acteurs ont mis en évidence que ces deux axes, bien que complémentaires, nécessitent d'être traités avec une approche distincte afin d'optimiser les actions engagées. Actuellement, la coordination entre les différents acteurs pourrait être renforcée pour assurer une articulation plus fluide entre les dispositifs existants.

Pour les acteurs, il serait pertinent de mieux structurer les maillages en différenciant les indicateurs et les ressources dédiés à chaque thématique. Un diagnostic plus précis permettrait d'ajuster les actions et de mieux répondre aux besoins identifiés sur le terrain. De plus, encourager une meilleure interconnaissance entre les acteurs favorisera la mise en réseau et la complémentarité des interventions. Cet enjeu est d'autant plus crucial que la thématique est celle ayant bénéficié du moins de COMOP organisés, réduisant ainsi les opportunités d'échanges et de coordination.

Pour réaliser notre diagnostic différentes sources d'informations ont été mobilisées :

- Une analyse statistique des données nationales, croisée avec les données régionales et départementales.
- Une analyse sociologique fondée sur des études et des éléments d'analyse
- Des entretiens auprès des professionnels et acteurs impliqués dans la lutte contre la fracture numérique.



# Accès aux droits

## II. Garantir un accès effectif aux droits pour tous

Pour accompagner les usagers dans leurs démarches, les acteurs du secteur administratif, social, associatif et numérique auprès desquels nous avons réalisé des entretiens ont recours à divers projets, dispositifs, labels, actions et pratiques professionnelles.

### A. Les dispositifs physiques et humains d'accompagnement

#### 1. L'accessibilité aux services publics

L'accessibilité aux services peut se définir comme la capacité, pour un individu, d'accéder de façon relativement rapide à un ensemble de services de base. Ces services couvrent plusieurs domaines d'activité nécessaires au quotidien : alimentation, santé, éducation, informations, accès aux droits, etc. À l'échelle du département, l'accessibilité aux services est à apprêhender selon plusieurs approches comme le temps, les modalités d'accès, la géographie, la connaissance des services existants et les usages de services numériques.

Dans les Yvelines, l'accès aux services est en moyenne relativement rapide avec une majorité de la population départementale vivant à moins de 10 minutes en voiture des équipements de base. Seules trois communes sont éloignées de plus de 10 minutes des services de base (La Hauteville, Guernes, Fontenay-Saint-Père).

#### 2. Les points d'accueils physiques

Dans le département des Yvelines, l'offre d'accueil institutionnelle joue un rôle essentiel pour garantir à chacun l'accès à ses droits et aux services publics. Que ce soit à travers les France Services, les guichets physiques des institutions (CAF, France Travail, CPAM, MSA), ou encore les maisons de services publics, ces structures sont des points de contact essentiels pour les usagers, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés avec le numérique. Les guichets physiques des administrations telles que la CAF, France Travail ou la CPAM continuent également d'être une ressource cruciale pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques. Ces guichets permettent à des personnes, parfois vulnérables, de poser leurs questions, de demander des informations, et de remplir des formulaires administratifs, souvent avec un accompagnement humain qui est rassurant et précieux. Les agents présents dans ces lieux sont formés pour aider les usagers à résoudre leurs problèmes et à mieux comprendre leurs droits.



# Accès aux droits

On a tendance à associer les difficultés administratives aux quartiers urbains, mais certaines communes rurales rencontrent des problématiques similaires, avec parfois moins de solutions pour y remédier. Dans les villes, l'enjeu est d'accompagner ceux qui rencontrent des difficultés avec le numérique, tandis que dans les secteurs plus isolés, des alternatives comme des services itinérants ou des permanences renforcées pourraient faciliter l'accès aux droits. L'essentiel est d'assurer une présence adaptée, en tenant compte des réalités de chaque territoire.

## 3. L'implantation des France Services dans le département

Les France Services forment un réseau de structures labellisées par l'État pour offrir des services publics tels que l'accueil, l'orientation, et l'accompagnement dans les démarches administratives. Ce programme est géré par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Depuis son lancement en 2019, 2 800 structures ont été labellisées.

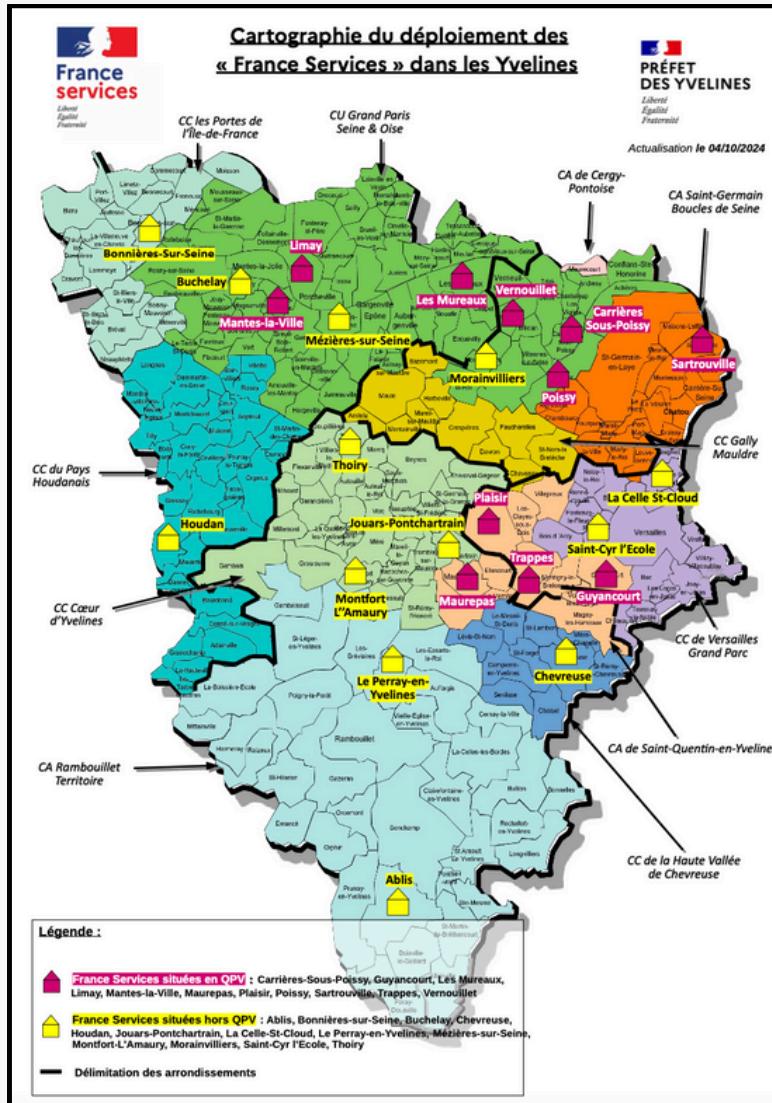
Dans chaque France services, il est possible de solliciter les douze services de l'État ou partenaires de l'État suivants :

- l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ;
- les Allocations familiales (CAF) ;
- l'Assurance maladie (CPAM) ;
- l'Assurance retraite (CARSAT et CNAV) ;
- Chèque énergie
- la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- les Points justice ;
- la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- la Poste ;
- France Travail
- France Rénov'
- l'Urssaf

Pour renforcer la présence des services publics de proximité, 26 France Services ont été ouverts dans les Yvelines. Ces espaces jouent un rôle essentiel en facilitant l'accès aux services publics pour les habitants, notamment dans les zones urbaines, mais aussi dans certaines communes rurales où l'accès à l'administration peut être plus compliqué. Ils permettent ainsi de rapprocher les démarches administratives des usagers, particulièrement ceux vivant dans des territoires plus isolés.



# Accès aux droits



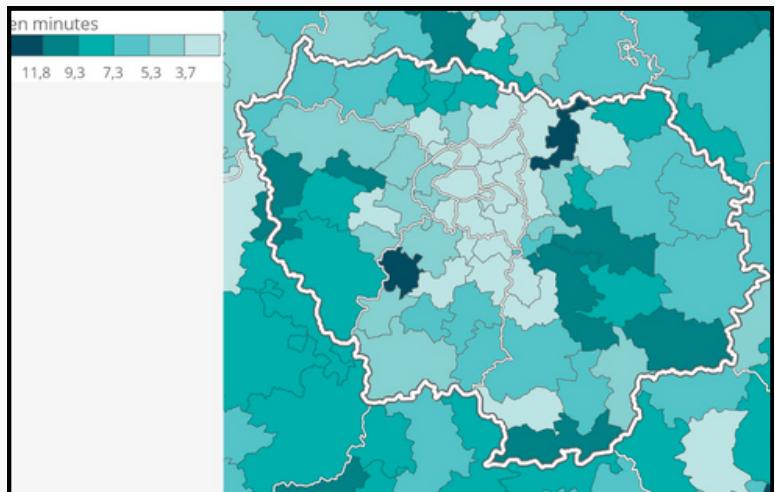
Source : Préfecture des Yvelines, 2024 (1)

Cependant, bien que cette couverture soit un réel atout, certaines zones restent encore mal desservies, en particulier dans le sud et l'ouest du département. Certaines communes périphériques, confrontées à des difficultés d'accès aux services publics, pourraient bénéficier de l'ouverture de nouveaux espaces France Services, ou d'une adaptation des horaires et des services proposés. Une réévaluation de la répartition actuelle permettrait de mieux comprendre les besoins spécifiques des différentes populations et de mieux ajuster la présence de ces services dans les zones les plus concernées. Cela garantit ainsi un accès plus équitable pour tous, peu importe où l'on se trouve dans le département.



# Accès aux droits

## Temps d'accès aux équipements France Services



Source : Insee, 2023 (1)

Dans les secteurs les plus urbanisés, notamment autour de Versailles, Saint-Germain-en-Laye et Mantes-la-Jolie, le temps d'accès aux équipements France Services reste relativement faible. La carte montre des teintes claires sur ces territoires, ce qui correspond à des temps de trajet inférieurs à 7 minutes. Cette accessibilité s'explique par la densité des infrastructures administratives et la présence d'un réseau de transports développé, qui facilite les déplacements vers ces services. En revanche, certaines parties du département, notamment à l'ouest et au sud, affichent des couleurs plus foncées, suggérant des temps d'accès plus longs, entre 9 et 11 minutes. Ces zones correspondent à des territoires plus ruraux, comme le sud des Yvelines (Rambouillet et ses environs), où la dispersion de l'habitat et la moindre densité de services compliquent l'accessibilité.

## B. Assurer la prise en charge des usagers pour garantir un accès aux droits

### 1. Les conseillers numériques

Aujourd'hui, le numérique est un axe central d'accompagnement dans les démarches administratives pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les agents des France Services aident les usagers à utiliser les plateformes administratives en ligne. Ensuite, les structures sont, en principe, dotées d'équipements informatiques accessibles au public. Enfin, dans certains cas, un conseiller ou une conseillère numérique est disponible pour assurer un accompagnement personnalisé.

Les conseillers numériques sont des agents contractuels travaillant dans des collectivités, des structures associatives ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Leur mission est d'accompagner les publics éloignés du numérique, en les aidant à acquérir les compétences nécessaires pour utiliser les outils numériques et accéder aux services en ligne.

40 conseillers numériques sont actifs dans le département des Yvelines et sont répartis dans 34 structures. Ils sont voués être mobiles et à se déplacer entre chaque structure voisine si besoin.



# Accès aux droits

## 2. Les agents d'accueils/ travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux et les agents d'accueil jouent un rôle clé dans l'accès aux droits, surtout pour les personnes vulnérables. Souvent, ils sont les premiers à intervenir pour aider ceux qui ont des difficultés avec les démarches administratives. Ils offrent un accompagnement personnalisé pour s'assurer que chaque personne puisse faire valoir ses droits. Avec la dématérialisation croissante des services publics, cet accompagnement prend une dimension nouvelle. Les agents d'accueil guident les usagers dans des démarches en ligne, notamment pour ceux qui ne disposent pas des compétences numériques ou de l'équipement nécessaire. Cela implique non seulement de les aider à remplir des formulaires, mais aussi de les accompagner pas à pas pour qu'ils puissent, à terme, acquérir une autonomie dans ces démarches.

## 3. L'aide des associations dans l'accès aux droits des usagers

Dans le cadre du SDSF, nous avons eu l'opportunité de rencontrer des acteurs associatifs qui œuvrent activement pour l'accès aux droits et l'inclusion numérique. Dans les Yvelines, les associations jouent un rôle essentiel pour accompagner celles et ceux qui rencontrent des difficultés avec les services publics, notamment ceux qui sont éloignés du numérique. Elles offrent un soutien pratique en guidant les usagers à travers les démarches en ligne, en expliquant chaque étape de manière simple. Cela permet de rendre l'accès aux droits plus clair et moins intimidant pour ceux qui en ont le plus besoin. Certaines proposent également des espaces dédiés à l'accompagnement numérique, où des conseillers aident les usagers à se familiariser avec les outils informatiques et à réaliser leurs démarches en ligne. Ces espaces sont cruciaux pour restaurer la confiance et faciliter la relation avec l'administration, en particulier pour les personnes fragiles ou isolées. Elles jouent ainsi un rôle fondamental pour garantir une inclusion numérique et sociale, facilitant l'accès aux droits pour tous.

## C. L'organisation des services publics face aux besoins des publics précaires

La numérisation des administrations, bien qu'elle puisse réduire le non-recours dans certains cas, notamment en supprimant le sentiment de gêne que certains éprouvent lors de démarches au guichet, tend aussi à aggraver les inégalités pour les publics déjà fragiles face aux formalités administratives ou à la maîtrise de la langue française. Par ailleurs, cette dématérialisation peut priver d'autonomie des personnes qui se débrouillaient bien avec les démarches en format papier, mais qui se retrouvent démunies face à l'obligation de passer par des plateformes numériques.



# Accès aux droits

Par exemple, certains acteurs nous ont fait part des difficultés rencontrées par certaines populations, notamment les gens du voyage, face à la dématérialisation des services publics. Beaucoup se sentent illégitimes dans leurs démarches et hésitent à demander de l'aide, par peur d'être jugés ou mal compris. Pour certains, c'est encore plus compliqué car ils ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture. Par ailleurs, l'absence d'adresse fixe complique encore les choses, tout comme la difficulté d'accès aux outils numériques et à une connexion internet. Même si des dispositifs existent, comme les espaces France Services, ils restent parfois difficiles d'accès ou mal adaptés à leur mode de vie. Cette numérisation peut exclure encore plus ceux qui en ont le plus besoin.

Dans un rapport de 2022 (1), le Défenseur des droits considère que la dématérialisation peut constituer un avantage pour certaines personnes en situation de précarité en améliorant l'accès aux droits (exemples du revenu de solidarité active ou de la prime d'activité). Le Défenseur alerte cependant les pouvoirs publics sur les risques d'une transformation numérique à "marche forcée".

La dématérialisation croissante des services publics présente trois sortes de risques :

- Donner le sentiment que l'administration se déshumanise, s'éloigne des citoyens et de certains territoires, privilégie une partie de la population plus à l'aise avec internet, cherche surtout à faire des économies ;
- Complexifier les démarches, lorsque le parcours sur internet a été mal conçu, et qu'il est très difficile de joindre un agent pour se faire assister ;
- Eloigner encore davantage du service public les usagers ayant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques parce qu'ils n'ont pas accès aux équipements, parce qu'ils ont du mal à s'en servir, parce que leur zone est mal couverte en réseau internet, parce qu'ils maîtrisent mal la langue française.

Lors du groupe de travail du 11 décembre 2024 au Comité opérationnel départemental, une question importante a été soulevée, la dématérialisation, bien qu'elle facilite l'accès aux services pour certains, peut aussi rendre d'autres personnes dépendantes des structures d'accompagnement. Ceux qui ne maîtrisent pas le numérique doivent systématiquement revenir pour chaque démarche, sans avoir l'occasion d'apprendre à les faire seuls. À long terme, cette situation pose problème. L'accompagnement est essentiel, mais il ne peut être la seule solution. Si l'on ne propose pas d'actions pour aider les usagers à gagner en autonomie, on ne fait que contourner la difficulté sans vraiment la résoudre. Comme l'ont souligné les acteurs, on facilite l'accès aux droits, mais sans donner aux personnes les moyens de se les appropier pleinement. L'enjeu, ce n'est donc pas de choisir entre aide et autonomie, mais bien de trouver un équilibre. Il faut continuer à accompagner ceux qui en ont besoin, tout en proposant des solutions pour qu'ils puissent, petit à petit, être plus autonomes face aux démarches numériques. L'objectif, c'est que personne ne se retrouve bloqué simplement parce que tout passe par internet.

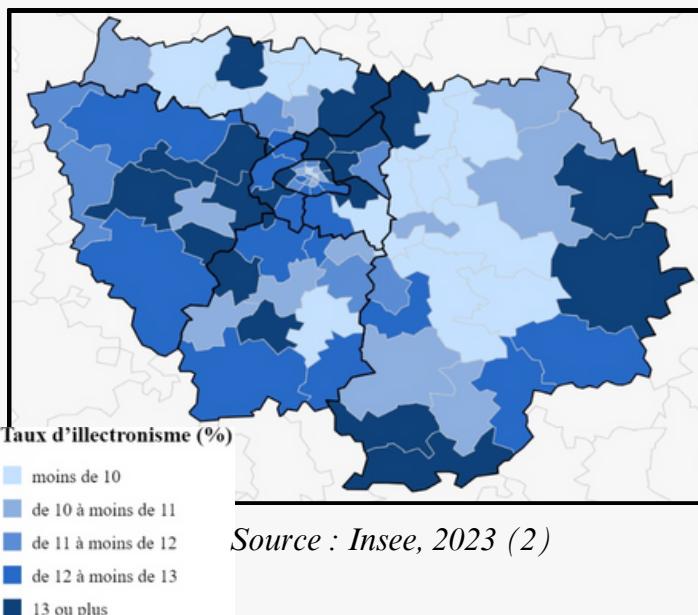


# Inclusion numérique

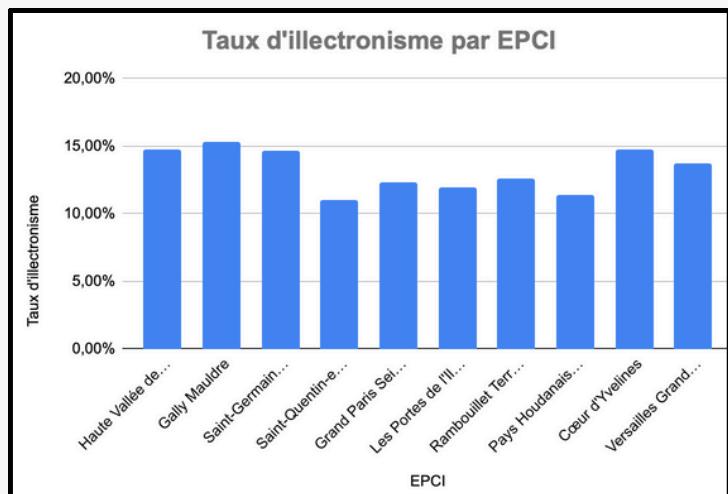
## III. Faire du numérique un levier d'inclusion et d'accès aux droits

### A. Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme

Le terme "illectronisme" combine l'illettrisme et l'électronique pour décrire les difficultés liées à l'écrit et au numérique. Comme le montre Nadia Kesteman (1), l'illectronisme affecte les compétences numériques, et l'illettrisme touche aussi la lecture, la compréhension et le calcul. Aujourd'hui, l'accès aux droits et à l'autonomie passe de plus en plus par le numérique, souvent sous forme écrite, ce qui relie ces deux problèmes.



Source : Insee, 2023 (2)



Source: Insee, 2023(3)

Selon l'INSEE, 12 % des habitants d'Île-de-France sont en situation d'illectronisme, soit environ 1,3 million de personnes. Dans les Yvelines, le taux varie selon les territoires. Les zones rurales et certaines communautés d'agglomération sont particulièrement touchées. C'est notamment le cas de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine, où l'illectronisme atteint 14,6 %. À l'inverse, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est la moins touchée, avec un taux de 11%.

#### Sources :

(1) 2020 (Kesteman, N. (2020). Entre illettrisme et illectronisme. Les nouveaux publics à faible autonomie administrative. Revue des Politiques Sociales et Familiales, 135(1), 65-73. <https://doi.org/10.3406/caf.2020.3417>

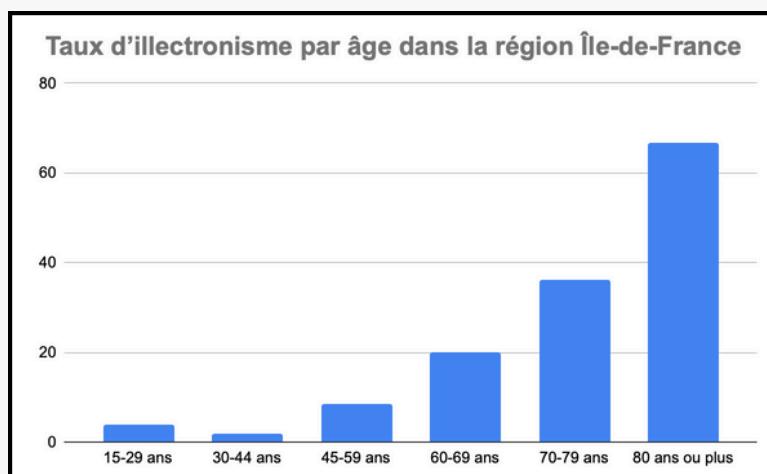
(2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624783>

(3) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624783>



# Inclusion numérique

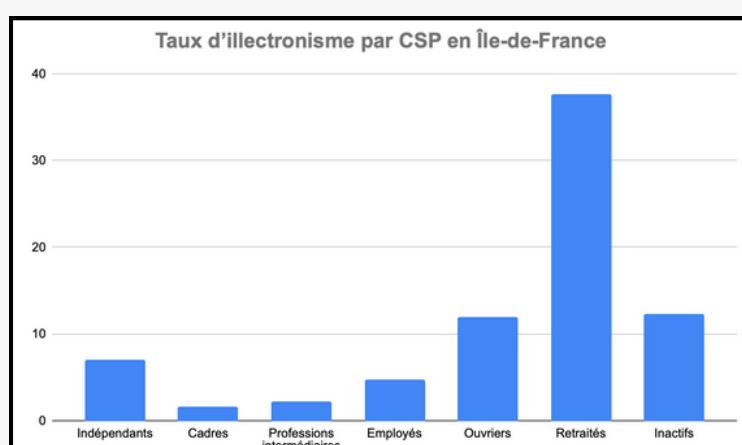
## B. Publics en risque ou en situation d'exclusion numérique



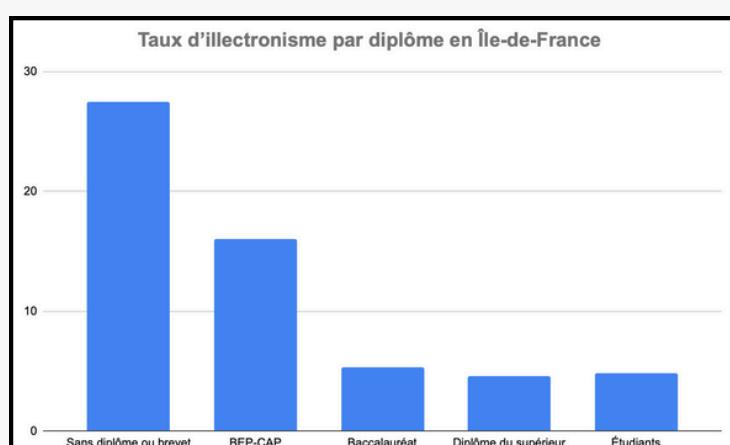
Source : Insee, 2023 (1)

Une enquête menée par l'Insee en 2019 met en évidence plusieurs facteurs qui augmentent le risque d'exclusion numérique en Ile-de-France. L'âge est un facteur clé, en raison à la fois d'un manque d'équipement informatique et d'un déficit de compétences numériques, qui tendent à s'aggraver avec l'âge. Selon cette étude, 36 % des personnes âgées de 70 à 79 ans souffriraient d'illectronisme, contre seulement 3,8 % des 15-29 ans.

Le niveau d'études est également déterminant : les difficultés numériques sont plus fréquentes chez les personnes peu diplômées, 27 % pour celles sans diplôme, contre 4,6 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur. D'autres variables, bien que moins marquées, jouent également un rôle. La situation professionnelle influence le risque d'illectronisme : seulement 3,8 % des personnes avec un emploi sont concernés, contre 20,6 % des inactifs. Cette différence ne pourrait pas être comblée sur le marché de l'emploi, l'illectronisme demeure un frein à l'accès à l'emploi. En 2019, 7,2 % des Franciliens âgés de 15 à 29 ans, ni emploi, ni en études ou en formation (les NEETs) sont touchés par l'illectronisme et se trouvent ainsi en situation de vulnérabilité.



Source : Insee, 2023 (2)



Source : Insee, 2023 (3)

### Sources :

- (1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624783>
- (2) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624783>
- (3) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624783>



# Inclusion numérique

## C. Les populations les plus concernées par les difficultés d'accès aux droits pour cause de dématérialisation

### 1. Les seniors : un public éloigné du numérique

Les seniors, souvent perçus comme éloignés du numérique, rencontrent des défis lorsqu'il s'agit de s'adapter aux démarches administratives en ligne, des obstacles comme le manque d'équipement ou l'isolement social rendent cette transition plus difficile. C'est un sujet qui a été abordé par les acteurs rencontrés, qui soulignent que l'isolement social est un facteur aggravant pour cette population. Sans accès à un réseau de soutien, que ce soit familial ou communautaire, ces seniors peinent à s'adapter à la dématérialisation des services publics. Les professionnels ont insisté sur l'importance d'un accompagnement personnalisé pour les aider à surmonter cette barrière numérique. Cet accompagnement, qu'il soit fourni par des proches, des associations ou des agents des services sociaux, est essentiel pour permettre à ces seniors de garder une certaine autonomie et de maintenir le lien avec le monde extérieur.

### 2. La jeunesse : des enjeux d'accompagnement face à l'administratif

Il existe un paradoxe concernant les jeunes et l'utilisation d'Internet, bien que l'on ait tendance à penser qu'ils sont naturellement à l'aise avec les outils numériques, notamment grâce à leur usage des réseaux sociaux, beaucoup d'entre eux rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit de réaliser des démarches administratives en ligne. Ces difficultés sont liées à divers facteurs, tels que leur niveau d'études, leur origine sociale ou encore leur langue maternelle. Ainsi, même si leur utilisation quotidienne d'Internet semble fluide, ils peuvent être confrontés à des obstacles lorsqu'il s'agit d'effectuer des démarches pour faire valoir leurs droits ou accomplir les tâches liées à leur statut (d'étudiant, de salarié, d'assuré social, etc.).

### 3. Publics allophones : la langue, un obstacle à l'accès aux droits

Pour les personnes allophones, la difficulté principale vient de l'écart entre leur niveau de français et les exigences des documents administratifs. L'administration demande souvent un niveau difficile à atteindre pour ces publics. Le langage administratif, souvent technique, et l'absence de traduction rendent ces démarches encore plus difficiles. Cette situation peut entraîner un non-recours aux droits, faute de compréhension ou d'accompagnement.



# Inclusion numérique

## 4. Personnes en situations de désocialisation

Les personnes en situation de désocialisation ou en voie de l'être sont particulièrement exposées à l'exclusion numérique, une réalité qui s'observe aussi bien dans ce département qu'à l'échelle nationale. Ce phénomène est souvent lié à plusieurs facteurs qui se cumulent. D'une part, beaucoup ne disposent pas du matériel adéquat pour effectuer les démarches administratives en ligne. D'autre part, leurs compétences numériques sont souvent limitées, ce qui complique encore davantage l'accès aux services dématérialisés. Par ailleurs, leur précarité dépasse généralement la seule question du numérique, l'exclusion sociale touche aussi des aspects essentiels de la vie quotidienne, comme le logement, l'emploi, la santé ou encore la parentalité. Cette situation crée un cercle vicieux où le manque d'accès au numérique peut être une conséquence de leur marginalisation. Enfin, ces personnes dépendent souvent des aides sociales pour subvenir à leurs besoins. Or, ne pas pouvoir réaliser certaines démarches administratives en ligne peut entraîner un non-recours à ces aides, aggravant ainsi leur précarité.

## 5. Le sans-abrisme : un facteur aggravant pour le non-recours aux droits

Les personnes sans domicile font face à de nombreux obstacles pour accéder aux services numériques. Bien que ces situations puissent sembler marginales à l'échelle départementale, elles préoccupent fortement les professionnels du secteur social. La dématérialisation des services publics a entraîné la fermeture de nombreux lieux d'accueil, rendant l'accès aux droits encore plus complexe pour ces populations. Les associations qui prennent le relais manquent souvent des moyens et des prérogatives nécessaires pour accompagner efficacement les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives, ce qui aggrave encore leur exclusion.

## 6. Le handicap : garantir un accès aux droits

L'impact de la dématérialisation des services publics sur les personnes en situation de handicap varie selon la nature et la gravité du handicap. Certaines ne rencontrent pas de difficulté particulière, voire y voient un avantage, notamment en évitant des déplacements contraignants. Cependant, d'autres sont directement pénalisées, notamment les personnes atteintes de déficience visuelle, confrontées à une administration largement basée sur l'écrit. Dans ces situations, le soutien de l'entourage et des agents d'accueil des organismes sociaux peut faire toute la différence. Enfin, pour les handicaps plus lourds empêchant totalement l'usage autonome des outils numériques et des formulaires classiques, des structures spécialisées comme les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) jouent un rôle clé en apportant un accompagnement adapté.



# Inclusion numérique

Le diagnostic nous permet d'identifier quelles sont les populations les plus exposées à l'exclusion numérique. On retrouve parmi elles plusieurs profils vulnérables : les personnes âgées, souvent peu à l'aise avec le numérique, les jeunes, très actifs sur les réseaux sociaux mais peu autonomes dans leurs démarches administratives, les personnes allophones ou en situation d'illettrisme, freinées par la complexité du langage administratif en ligne, les individus désocialisés, confrontés à de nombreuses barrières matérielles et immatérielles, et les personnes en situation de handicap, pour qui l'accès aux services dématérialisés peut être particulièrement difficile. Cependant, ces profils ne doivent pas faire oublier l'influence de facteurs transversaux comme le capital social, culturel et économique. Ces éléments peuvent, selon les cas, aggraver les difficultés ou, au contraire, permettre à certains individus de compenser en partie ces obstacles. Lors des échanges avec des intervenants de la CAF, la question des publics dits "invisibles" a été mise en avant. Ils ont souligné la nécessité d'établir un diagnostic plus précis afin de mieux identifier et accompagner ces personnes qui, bien que fragiles, passent souvent sous les radars des dispositifs d'aide.



# Accès aux droits et à l'inclusion numérique



## IV. Enjeux pour le prochain schéma

Les entretiens, les ateliers et les recherches réalisées ont permis de mettre en évidence les problématiques rencontrées par les acteurs de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique sur le territoire des Yvelines.

L'illettrisme et la complexité du jargon administratif sont des obstacles majeurs à l'accès aux droits. Trop souvent, des personnes renoncent aux aides auxquelles elles pourraient prétendre simplement parce qu'elles ne parviennent pas à comprendre ou à remplir un formulaire en ligne. Face à ces difficultés, il est essentiel de proposer des solutions adaptées pour éviter le non-recours aux droits. Certaines initiatives locales, comme celles mises en place aux Mureaux et à Magny-les-Hameaux, vont dans ce sens. Des outils comme le photo-langage y sont testés pour accompagner les personnes ayant des difficultés avec la lecture et l'écriture. En simplifiant l'apprentissage du numérique et en rendant les démarches administratives plus accessibles, ces dispositifs offrent un accompagnement concret et efficace. Leur déploiement à plus grande échelle pourrait permettre de mieux répondre aux besoins de ces publics et de renforcer l'inclusion numérique et sociale. Les partenaires souhaitent que cette initiative soit mise en place dans tout le département.

Un autre enjeu important partagé par les acteurs est la visibilité des offres d'accompagnement. En effet, chaque organisme propose ses propres solutions, mais elles restent parfois méconnues des publics concernés. Certains ont accès à un accueil physique, d'autres sont orientés vers des démarches en ligne, mais beaucoup se retrouvent perdus dans ce parcours. Un diagnostic plus approfondi est nécessaire pour mieux comprendre les besoins et éviter que certaines personnes ne passent entre les mailles du filet.

Par ailleurs, il faut mieux identifier des publics dits "invisibles" : jeunes déscolarisés, travailleurs précaires, personnes âgées isolées, notamment dans les quartiers prioritaires. Des associations comme le Secours populaire et le Secours catholique constatent que de nombreuses personnes en difficulté ne réclament pas les aides auxquelles elles ont droit, faute d'information ou de soutien dans leurs démarches. La mise en ligne de certains services, comme ceux de la MDPH, peut également être un frein pour les personnes en situation de handicap si elles ne sont pas accompagnées.

Pour éviter ces ruptures dans l'accès aux droits, une meilleure coordination entre les acteurs est nécessaire. Une idée pourrait être la création d'un petit livret de suivi, qui permettrait aux travailleurs sociaux et aux associations d'avoir une vision plus claire du parcours des usagers. Ces réflexions, issues des échanges avec les acteurs du SDSF-AVS, montrent que la priorité est aujourd'hui d'améliorer le suivi et l'accompagnement des publics les plus éloignés du numérique, pour qu'aucun d'eux ne soit laissé de côté.



# Conclusion

En conclusion, le Schéma Départemental des Services aux Familles et d'Animation de la Vie Sociale (SDSF-AVS) est essentiel pour répondre aux besoins des habitants des Yvelines en matière d'accueil de la petite enfance, de soutien à la parentalité, aux enfants et aux jeunes, d'animation de la vie sociale, d'accès aux droits et d'inclusion numérique. Depuis sa création, ce dispositif a évolué pour s'adapter aux réalités territoriales et élargir son champ d'action, passant d'une approche centrée sur la petite enfance et la parentalité à une vision plus globale intégrant des enjeux sociaux et numériques.

La gouvernance du SDSF-AVS, coordonné par la CAF et impliquant une multitude d'acteurs institutionnels et associatifs, repose sur une dynamique partenariale forte. Les comités opérationnels (COMOP) et l'instance de contrôle commun ont permis de renforcer la coordination entre les différents acteurs et d'améliorer la mise en œuvre des actions sur le terrain. Cependant, certains défis persistent, notamment en ce qui concerne la clarification des rôles, l'articulation des financements et l'équilibre entre objectifs stratégiques et opérationnels.

Le SDSF-AVS a permis de nombreuses avancées, notamment avec des dispositifs concrets comme, le Label AVIP ou la Boussole des Jeunes, qui témoignent de son impact sur le territoire. Toutefois, pour pérenniser et amplifier ces résultats, il est important de capitaliser sur les structures existantes, de renforcer les moyens humains et financiers, et de mieux coordonner les actions pour éviter de porter préjudice à l'efficacité du schéma.

Enfin, le SDSF-AVS doit continuer à s'inscrire dans une logique de parcours de vie, en veillant à équilibrer les différents axes et à répondre aux besoins des habitants de manière cohérente et inclusive. Le diagnostic et la préparation du prochain schéma pour 2026 sont une opportunité pour consolider les acquis, identifier de nouvelles pistes d'action et renforcer la collaboration entre tous les acteurs engagés dans cette démarche collective au service des familles et de la vie sociale des Yvelines.



# Annexe

## Entretiens réalisés

Organisation	Personnes rencontrées	Date
ARS	Anne Vivet : Directrice adjointe, délégation départementale des Yvelines	25/10/2024
Conseil départemental : Service accueil petite enfance	Frédéric Guillaume : Chef de service, direction générale adjointe enfance famille santé, direction santé, Pôle Accueil Petite Enfance  Laurence Pillaudin : Conseillère Technique Établissements d'Accueil du Jeune Enfant	28/10/2024
Service Protection Maternelle et infantile (PMI)	Isabelle Lenfant : Médecin chef du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile. Direction santé  Laëtitia Linot : Responsable de la cellule projet	29/10/2024
Direction insertion	Florence Bailo : Responsable Pôle Enfance Jeunesse, Territoire de Chanteloup les Vignes- Les Mureaux, Direction générale adjointe Enfance, Famille, Santé  Vincente Freida : Responsable du pôle Prévention, Direction générale adjointe Enfance, Famille, Santé  Guillaume Mercier : Responsable Pôle Enfance Jeunesse, Territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, Direction générale adjointe Enfance, Famille, Santé	15/01/2025
PIMMS Médiation Yvelines	Ali Rih : Directeur	28/10/2024
CPAM	Elodie Perraut : Chargée de mission partenariat. Département accès aux droits et aux soins. Direction de l'accompagnement des assurés.	12/11/2024



# Annexe

## Entretiens réalisés

Organisation	Personnes rencontrées	Date
Maire adjoint déléguée à la petite enfance de Versailles	Annick Bouquet : Maire-Adjoint déléguée à la Petite Enfance. Conseillère communautaire VGP. Présidente de l'Association des Élus Petite Enfance des Yvelines. Présidente de la commission Petite Enfance France Urbaine. Membre du CNCPH.	18/11/2024
Fédération départementale des centres sociaux	Adama Sidibe : Délégué adjoint Nadia Berkani : Déléguée fédérale Lindsay Drain : Animatrice fédérale	19/11/2024 et 3/02/2025
CTRAD	Luc Guibard : Responsable de la Ctrad, Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France	19/11/2024
Réseau Yvelines Info Jeunes	Laurence Cousin : Directrice Yvelines Info Jeunes	25/11/2024
Ligue de l'enseignement	Charlotte Niclause : Directrice Générale Adjointe, fédération des Yvelines	26/11/2024
UDAFA des Yvelines	Karine Chantemargue : Directrice Générale Adjointe	26/11/2024
MSA	Delphine Aubert : Agent de Développement Social Territorial Sylvie Vauchez-Kourouma : Responsable Régionale action sanitaire et sociale	02/12/2024



# Annexe

## Entretiens réalisés

Organisation	Personnes rencontrées	Date
CAF	Paula Trupiano : Chargée conseil et développement Cécile David : Chargée conseil et développement, référente parentalité Stéphanie Callet : Chargée de statistiques et d'études socio-économiques	21/10/2024
	Aissatou Ndiaye : Chargée conseil et développement, référente crèches AVIP Séverine Fayet : Chargée conseil et développement, référente handicap	03/12/2024
	Mathilde Sallard : Responsable Pôle stratégie partenariale, direction des allocataires et des partenaires Mélissa Pelluet : Chargée conseil et développement, co-référente jeunesse	20/01/2025
	Aurélie Schaaf : Directrice adjointe des allocataires et des partenaires	28/01/2025
	Sophie Barrois : Présidente du Conseil d'Administration Stéphanie Afonso Fernandes : Responsable pôle prestations allocataires, Direction des Allocataires et des Partenaires	18/02/2025
France Travail	Angélique Mayet : Cheffe de projet Relations Partenariales, Direction Départementale des Yvelines	17/12/2024
Seine et Yvelines Numérique	Dominique Atlani : Responsable Métier Solidarité, Direction du Numérique pour l'éducation et des solidarités	07/01/2025
Mission locale de Rambouillet	Eric Delaunay : Chargé de projet et conseiller Garantie Jeunes, Référent Garantie Jeunes, Co-référent handicap	22/01/2025



# Annexe

## Entretiens réalisés

Organisation	Personnes rencontrées	Date
Education Nationale	Marie Claude Le Merlus : Conseillère Technique Départementale, Responsable du Service Social en Faveur des Élèves	17/02/2025
Préfecture DICAT	Anne Belgrand : Cheffe du pôle politiques interministérielles et coordination Brigitte Ndiaye : Chargée de missions Politiques Culturelles et Éducatives	12/11/2024
DDETS	Véronique Levy : Responsable du Service Accompagnement Social Spécifique Catherine Pinel-Fereol : Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale	18/11/2024
SDJES	Ahmed Matahri : Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse  Lydia Hugues : Déléguée du préfet, territoire de Chanteloup-les-Vignes, Carrières Sous Poissy, Vernouillet	25/11/2024  28/01/2025